

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

MERCREDI 20 JUILLET 2022 – N° 29

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES, D'INFORMATIONS GÉNÉRALES,
JURIDIQUES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES DEPUIS 1898

8, RUE SAINT AUGUSTIN – 75002 PARIS ☎ 01 47 03 10 10

www.JSS.FR – 1,50 € – I.S.S.N. : 2491-1897

QUEL ACCÈS AUX SOINS EN PRISON ?

RETROUVEZ ÉGALEMENT

OEIL DE L'EXPERT

Les réformes intervenues,
en cours et à venir de la
Cour de cassation - p.16

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Vivatech retrouve des couleurs
mais ne récupère pas son
affluence d'avant-crise - p.12

PALMARÈS

Entrepreneuriat responsable :
qui sont les lauréats du Prix
Etienne Marcel 2022 ? - p.14

SOMMAIRE

DROITS DE L'HOMME

- ▶ Droits fondamentaux et soins en prison 3
- ▶ Enjeux éthiques liés aux soins des détenus 7

NOMINATIONS & ÉLECTIONS

- ▶ Dominique Bourion, futur bâtonnier du barreau de Papeete 9
- ▶ Isabelle Dubois à la tête du barreau de Clermont-Ferrand pour la période 2023-2024 11

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- ▶ La vérification de l'identité sous les règles européennes : un futur standard pour l'Europe et un modèle pour le monde entier 10
- ▶ Vivatech retrouve des couleurs mais ne récupère pas son affluence d'avant-crise 12

PALMARÈS

- ▶ Entrepreneurat responsable : qui sont les lauréats du Prix Etienne Marcel 2022 ? 14

VIE DU DROIT

- ▶ Débat avec le président Sarkozy 15
- ▶ Les réformes intervenues, en cours et à venir de la Cour de cassation 16

ÎLE-DE-FRANCE

- 75 Le prix Henrik Enderlein de la recherche en sciences sociales récompense ses deux premiers lauréats 26
- 78 Le pavillon du Verger ouvre ses portes au public à Rambouillet 28
- 91 Un marathon qui mêle sciences du numérique, art et design sur le campus de Paris-Saclay 30
- 92 La Défense passe au vert 27
- 93 L'École de la 2^e chance fête ses 20 ans 29
- 94 Antenne parabolique pour la réception des nanosatellites au campus spatial de l'UPEC 31
- 95 La nouvelle forêt dans la plaine de Pierrelaye-Bessancourt baptisée « Forêt de Maubuisson » 30

AGENDA

29

ANNONCES LÉGALES

- ▶ Paris (75) _____ 32
- ▶ Yvelines (78) _____ 42
- ▶ Essonne (91) _____ 44
- ▶ Hauts-de-Seine (92) _____ 46
- ▶ Seine-Saint-Denis (93) _____ 50
- ▶ Val-de-Marne (94) _____ 51
- ▶ Val-d'Oise (95) _____ 53

Confiez au JSS
vos annonces et
formalités légales

WWW.JSS.FR

01 47 03 10 10

CONTACT@JSS.FR

Éditeur : S.P.P.S.

Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS 552 074 627
01 47 03 10 10
www.jss.fr

contact@jss.fr
annonces@jss.fr

formalites@jss.fr
redaction@jss.fr

Directrice de la publication : Myriam de Montis
Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis
Secrétaire générale de rédaction : Cécile Leseur

Commission paritaire : 0623 I 83461
I.S.S.N. : 2491-1897
Périodicité : hebdomadaire (mercredi)
Imprimerie : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi
Journal imprimé sur papier recyclé – Certification PEFC

Vente au numéro : 1,50 € TTC
Abonnement annuel bi-média : 52 € TTC
Abonnement annuel numérique : 29 € TTC

Copyright 2022 :

Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

ANNONCES LÉGALES

Par arrêté des préfets des départements concernés, le **Journal Spécial des Sociétés** est habilité à publier les annonces judiciaires légales dans les départements de **Paris (75)** du 30 décembre 2021, des **Yvelines (78)** du 28 décembre 2021, de l'**Essonne (91)** du 13 décembre 2021 des **Hauts-de-Seine (92)** du 16 décembre 2021, de la **Seine-Saint-Denis (93)** du 22 décembre 2021, du **Val-de-Marne (94)** du 31 décembre 2021, du **Val-d'Oise (95)** du 24 décembre 2021.

Les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans notre journal, sont automatiquement mises en ligne sur www.actulegales.fr.

Les prix sont fixés par l'Arrêté du 19 novembre 2021.

La direction décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

TARIFS HT DES PUBLICITÉS AU CARACTÈRE

- Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, et Val-de-Marne : 0,237 euros
- Yvelines, Essonne et Val-d'Oise : 0,226 euros

TARIFS HT FORFAITAIRES POUR LES CONSTITUTIONS :

- EURL : 121 €
- SAS : 193 €
- SARL : 144 €
- SCI : 185 €
- SNC : 214 €
- SC : 216 €
- SA : 387 €
- SASU : 138 €

TARIFS HT FORFAITAIRES POUR LES DISSOLUTIONS :

- Dissolution : 149 €
- Clôture : 108 €

Droits fondamentaux et soins en prison

Le 16 juin 2022, l'espace de réflexion éthique des Pays de la Loire (EREPL) organisait à Nantes une journée à l'intention des professionnels de santé intitulée « Soigner en prison : quels enjeux éthiques ? ». À l'occasion de cet événement, André Ferragne, secrétaire général du contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) a abordé les droits fondamentaux et les soins en prison.

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté, institution financée et mandatée par l'État, est une autorité administrative indépendante. Le contrôleur général est nommé par le gouvernement après avis du parlement. Membre du réseau international des mécanismes nationaux de prévention, la structure a été créée en 2007 pour satisfaire aux exigences du protocole facultatif pour la prévention de la torture et des traitements cruels inhumains et dégradants. Il s'agit d'une annexe au traité des Nations unies.

Le CGLPL a un droit de regard sur l'ensemble des lieux dans lesquels des personnes sont enfermées. Il diffuse publiquement ses observations et les porte dans le débat international si nécessaire. La mission consiste à veiller au respect des droits des personnes privées de liberté ainsi qu'aux modalités d'éloignement des étrangers, dans l'ensemble des situations d'enfermement sous l'autorité française. La loi prévoit des dispositions qui protègent le CGLPL, notamment grâce à la procédure très stricte de nomination du contrôleur général. Choisi par le gouvernement avec l'accord du parlement, il assume un mandat de six ans qui ne peut être ni renouvelé, ni interrompu. Par ailleurs, l'autonomie de gestion des moyens est complète, et il recrute librement ses collaborateurs.



André Ferragne

La structure entretient des relations directes avec les institutions internationales qui lui permettent entre autres de présenter aux Nations unies ou au conseil de l'Europe ses rapports quand bien même ils s'opposent à ceux du gouvernement français.

Les visites concernent :

- les établissements pénitentiaires, y compris ceux de semi-liberté ;
- les établissements de santé mentale habilités à recevoir des patients en soins sans consentement ;
- les sites hospitaliers alloués à la santé des détenus, les chambres sécurisées, les unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI), les unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) ;
- les locaux de garde à vue et de rétention douanière (12 heures maximum) ;

- les centres de rétention administrative et les zones d'attentes. Ces locaux ont un fort enjeu puisqu'ils reçoivent beaucoup d'individus et que la durée de séjour est longue (90 jours). Les zones d'attentes des aéroports de Roissy ou d'Orly, à titre d'exemple, occupent un bâtiment où s'applique un régime d'enfermement surveillé par les forces de police ;
- les centres éducatifs fermés (une cinquantaine) qui relèvent de la protection judiciaire de la jeunesse. Les enfants y sont placés pour une raison pénale, sanction ou mesure préparatoire au jugement ;
- plus accessoirement, le CGLPL contrôle les véhicules qui transportent des personnes privées de liberté.

Définir les droits fondamentaux

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté s'enquiert du respect des droits fondamentaux. « Si la loi permet de définir aisément ce que sont les lieux de privation de liberté, en revanche elle ne donne pas d'indication directe de ce que sont les droits fondamentaux » remarque André Ferragne. Sans précision, il faut se tourner vers la définition des droits de l'homme, ou vers celle des droits des détenus dans la loi pénitentiaire. Le préambule de la déclaration universelle des droits de l'homme parle de la

reconnaissance de la dignité humaine et par ailleurs de droits égaux et inaliénables qu'elle définit. Autant il est complexe de caractériser la dignité, autant il est aisé pour tout le monde de constater quand on lui porte atteinte. Le secrétaire général cite une expérience : « Lors d'une visite, les contrôleurs, un directeur de prison très expérimenté et un général de gendarmerie retraité examinent une cellule de prison de cinq lits. En sortant, le général signale qu'il n'y a pas autant de chaises, ni d'armoires que de détenus. Le directeur de prison ne l'avait pas remarqué. Dans une cellule collective, chacun devrait avoir une chaise et une place à table. Installer cinq personnes avec le mobilier pour quatre crée un manque dans un huis clos où les individus passent 22 heures sur 24 ensemble sans échappatoire. »

Le juriste a pour réflexe de se référer aux sources : la Constitution, la loi, les règlements, la jurisprudence, la coutume, la doctrine. Cependant, elles ne sont pas toutes rédigées. Ainsi, dans un établissement de santé mentale, aucun texte n'explique comment organiser les services. De même, rien ne précise si un pôle de psychiatrie est ouvert à telles conditions et fermé à telles autres. Alors, par endroit, se trouvent des patients en soins sans consentement qui sont libres d'aller et venir dans l'hôpital, tandis qu'ailleurs, des patients volontairement en soins sont enfermés dans un service. De plus, les pratiques peuvent s'inverser en quelques années dans un même établissement sans que le droit positif n'ait changé pour autant. Face à cette hétérogénéité, le droit souple offre une alternative. Issu de normes émanant d'une autorité reconnue (comme le CGLPL) et

visant explicitement à influencer le comportement des acteurs, il n'a toutefois pas valeur de loi pour un tribunal. Pour les détenus, les règles Nelson Mandela (règles minimales des Nations unies pour la condition des personnes détenues) font office de droit souple. Elles concernent la détention, la rétention et la prison civile (inconnue en France).

Droit admis et droit écrit

Les droits fondamentaux ne se limitent pas à ceux qui sont imprimés sur du papier, ils sont souvent juste affirmés unanimement. Prenons l'autorité parentale. Il est communément admis que les parents disposent de l'autorité parentale sur leurs enfants. Dans les cas de conflit, il arrive que le juge se substitue aux parents, mais globalement, plus de 99 % de la population exerce l'autorité parentale de manière satisfaisante sans rien demander à quiconque. Néanmoins, imaginons la situation pour un détenu. Comment exercer son autorité parentale ? Sur la base de quelles informations ? Qui lui parviennent comment ? De qui ? Dans quel délai ?... La décision de faire opérer son enfant en cas de besoin n'attendra pas son avis. Pour le détenu c'est un problème. Ce type de droit accepté par tout le monde n'est vraiment un droit que s'il est effectif pour chacun. Selon André Ferragne, cela implique que l'administration prenne des mesures pour le mettre en œuvre dans les établissements d'enfermement.

« Les droits fondamentaux incluent les droits universels », détaille le secrétaire général, « qu'ils concernent les femmes, les mineurs, qui que ce soit. Ils profitent aussi

à la population en prison. Donc si, universellement, les mineurs ont un droit prioritaire à l'éducation et un droit spécial à la protection, c'est pareil pour ceux qui sont enfermés. » L'exercice des droits indéfinis, impalpables, comme l'autorité parentale, peut être annihilé par la détention.

Recommandations

Sur la base de ce raisonnement, le contrôleur général des lieux de privation de liberté a publié en 2020 un texte intitulé « Les recommandations minimales du CGLPL pour le respect de la dignité et des droits des personnes privées de liberté ». Il liste, du début à la fin d'une mesure de privation de liberté, 257 règles réparties en dix chapitres regroupant l'ensemble des droits des personnes privées de liberté. Le texte ne va pas dans le détail du lieu d'enfermement. Ces normes s'appliquent à tous sans distinction, de manière automatique :

1. Intégrer le respect de la dignité et des droits fondamentaux dans l'aménagement et l'organisation des lieux de privation de liberté.
2. Accueillir, informer et orienter les personnes entrant dans un lieu de privation de liberté.
3. Protéger les personnes privées de liberté contre toute atteinte à leur intégrité physique ou psychique.
4. Satisfaire les besoins élémentaires des personnes privées de liberté et respecter leur dignité dans les actes de la vie quotidienne.
5. Permettre aux personnes privées de liberté de s'exprimer, de participer à une vie sociale et d'exercer des activités.

6. Garantir aux personnes privées de liberté un accès aux soins équivalent à celui de la population libre.

7. Favoriser le maintien des liens familiaux des personnes privées de liberté et leurs relations avec l'extérieur.

8. Garantir l'exercice effectif des droits de la défense et des droits civils, civiques et sociaux des personnes privées de liberté.

9. Limiter les contrôles et les contraintes additionnelles à la privation de liberté.

10. Préparer et accompagner le retour des personnes privées de liberté dans la communauté.

L'accès aux soins

L'accès aux soins apparaît comme un problème essentiel dans tous les

lieux d'enfermement, constate André Ferragne, beaucoup plus important là qu'ailleurs. La santé des personnes privées de liberté, même retenues dans les hôpitaux, est plus dégradée que celle des autres. La prison a une morbidité spécifique. Des maladies y sont fréquentes parce qu'elles sont importées, parce que les détenus, avant d'être incarcérés, ont eu un mode de vie dénué de soins, parce que cette population est sujette aux addictions, parce qu'elle est soumise à des violences physiques et psychiques. Ses membres sont aussi très touchés par le risque suicidaire. Le contexte entraîne une prévention spécifique de la part des soignants et des dépistages systématiques à l'entrée.

La prison donne à quelques-uns l'occasion de rencontrer un médecin

pour la première fois. Cependant, il ne s'agit pas d'un hôpital, et mieux vaut se garder de la tentation de croire « *il va aller en prison comme ça au moins il sera soigné* ». Ce n'est pas une solution, d'autant que les conditions de détention calamiteuses ont un impact sur les malades. Le secrétaire général souligne que la maison d'arrêt de Gradignan est aujourd'hui la plus surpeuplée de France avec un taux de remplissage de 230 % (2,3 personnes pour une place). Dans un établissement sursaturé, aucun chantier (refaire les douches, repeindre...) n'est jamais programmé parce qu'il est inconcevable de vider des espaces déjà insuffisants. Promiscuité, hygiène, violence, désœuvrement, éloignement, racket, humiliation contribuent à la création



de pathologies. Quelques détenus font un passage éclair en prison de 3 ou 4 jours. Ils n'auront pas le temps de voir le médecin sur place, en revanche, ils subiront pleinement le choc carcéral et le conserveront en mémoire pour longtemps.

Côté professionnel de santé, des soins au domicile du patient, ou en cabinet, vont assez vite. En moyenne, ils durent un quart d'heure, en prison, c'est différent. Entre le moment où le soignant arrive à la porte et celui où il rencontre le détenu, il se passe une heure. Attente, vérification, contrôle, fouille, acheminement, verrouillage et déverrouillage de la circulation, finalement, pour un quart d'heure de soins, le praticien aura passé deux heures dans l'enceinte de l'établissement. Ce n'est donc pas là que les conseils départementaux allouent une assistance en priorité.

Le CGLPL note également que le régime des suspensions de peine pour raison médicale semble grippé. Cancer, Alzheimer, personne totalement dépendante, grabataire, notons que tout ce qui atteint des malades libres se produit également avec des individus enfermés, mais vingt ans plus tôt ! Ces situations normalement éligibles au régime de la suspension de peines y aboutissent rarement. En effet, pour la demander, il faut un médecin, un service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et un juge. Toutefois

le juge n'acceptera que s'il a un endroit où faire aller le détenu par la suite. Or le milieu médico-social en admet peu. Ceux qui devraient sortir pâtissent de ce *statu quo*, de telle sorte que Patrick Henry a bénéficié d'une suspension de peine pour raison médicale seulement quelques jours avant sa mort.

L'offre de soins se déroule en prison et en-dehors. Dans le cas d'exams externes, ils sont asservis à la disponibilité d'une escorte. Bizarrement, un détenu qui rentre tout seul de permission de sortie sera entravé de menottes le lendemain pour une consultation à l'hôpital. « *Tout individu qui revient en prison de son plein gré pourrait logiquement bénéficier d'une permission de sortie pour aller à l'hôpital* » estime André Ferragne. L'accès aux spécialités est un autre souci. Dans les lieux de privation de liberté les plus grands, des équipements techniques de base se trouvent sur place et des spécialistes viennent parfois. Dans les établissements plus modestes, avec moins de matériel, ce n'est pas possible. Pour consulter un dentiste il faut sortir. S'agissant des soins d'accompagnement, par exemple de kiné, ils manquent sur tout le territoire et a fortiori en prison où, comme dit plus haut, les entrées/sorties chronophages causent une baisse de rentabilité. Le praticien peut recevoir facilement quatre patients

en ville à son cabinet quand dans le même temps il ne traiterait qu'un seul détenu.

Quand le personnel d'un hôpital voit se présenter un détenu menotté et entravé entouré de deux surveillants pénitentiaires, il se dit spontanément que l'individu est dangereux, et pourtant, c'est généralement faux. Tout détenu n'est pas une menace permanente pour autrui et très rarement pour un médecin. Il faut prendre conscience qu'en prison, même très surpeuplée, un surveillant fait face à plusieurs dizaines de détenus. Les quartiers ne sont pas du tout tenus par la force. À Fresnes, explique le secrétaire général, un surveillant opère par étage de 40 cellules qui hébergent jusqu'à trois détenus chacune, soit à l'extrême 120 détenus pour un surveillant. Le système carcéral fonctionne sans usage de la force. Pourquoi pratiquer autrement à l'extérieur et propager cette image fautive ?

Il est essentiel que les médecins fassent respecter le secret médical et la confidentialité des soins. Un surveillant qui en est informé n'a pas à diffuser les problèmes de santé d'un détenu. La continuité des soins s'entend depuis l'entrée en prison jusqu'à la sortie sans interruption. La loi pénitentiaire prévoit explicitement l'accès des détenus aux urgences.

2022-8670

Recommandations minimales du CGLPL pour l'accès aux soins

Sécurité sanitaire, l'égalité d'accès aux soins, la continuité des soins, l'organisation des soins sous la responsabilité de l'administration (principe d'obligation de protection des personnes enfermées), l'absence de discriminations liées aux conditions d'enfermement (patients d'hôpitaux psychiatriques positifs au covid pendant la pandémie), la compréhension et le recours à des interprètes si nécessaire, le respect du consentement aux soins, le maintien des droits liés à la privation de liberté, l'incompatibilité entre rétention et hospitalisation, prise en charge par l'État si nécessaire.

Enjeux éthiques liés aux soins des détenus

Durant la conférence du 16 juin 2022 sur les soins dispensés dans les lieux de privation de liberté introduit dans l'article précédent, l'EREPL a animé une table ronde ayant pour sujet « Penser l'accès aux soins en prison : quels enjeux éthiques ? » Participaient à ce débat Marie Giaume, médecin, responsable de l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP) à Nantes ; Cécile Dupas, chirurgien-dentiste, responsable odontologie de l'USMP à Nantes ; Marie Hornsperger, coordinatrice du programme promouvoir la santé en milieu carcéral à médecin du monde ; Parfait Lessomo, ex détenu ; et David Sechter, psychiatre du service médico-psychologique régional (SMPR) en milieu pénitentiaire à Nantes.

« On travaille en USMP par choix. Pour le soignant, le détenu est un patient exactement comme les autres » estime le docteur Marie Giaume. « Cette mission a un surcroît épuisant de contraintes imposées par le milieu carcéral, mais sa pratique est riche d'enseignements et de rencontres attachantes. »

L'USMP de Nantes prend en charge trois sites : l'établissement pénitentiaire

pour mineurs, la maison d'arrêt et le centre de détention. L'effectif des professionnels de santé compte une trentaine de personnes pour plus de 1 400 détenus. De son côté, le SMPR du centre hospitalo-universitaire (CHU) de Nantes regroupe également une trentaine de membres qui travaillent pour la même population. L'offre de soins en place paraît sous dimensionnée.

Les soins dentaires

80 % des personnes entrant en détention auraient un besoin urgent de soins bucco-dentaires. « La file active médicale à la maison d'arrêt était à 2 581 patients en 2021 quand mathématiquement les dentistes avaient 2 344 possibilités de consultation », regrette le chirurgien-dentiste Cécile Dupas. La plage de consultation ne permet pas de répondre à la demande.



Petit avantage de l'odontologie sur les autres soucis de santé ou sur la psychiatrie, un malade qui souffre de douleurs dentaires ne les supporte pas longtemps. Il le fait savoir et réclame une consultation.

Une grande part de la population carcérale est précaire avec un état bucco-dentaire relativement délabré. La première chose à faire pour le chirurgien-dentiste, c'est d'extraire tous les foyers infectieux douloureux. Des dents sont donc arrachées, ou en tout cas ce qu'il en reste pour prévenir tout danger qui, s'il s'avérait, ne serait pas traité dans l'instant. L'occurrence serait dommageable pour le patient. Selon Cécile Dupas, « *Non seulement les dentistes retirent des dents aux détenus, mais encore, ils ne les remplacent pas toujours par manque de moyens. Ils rentrent chez eux le soir avec le sentiment de ne pas avoir fait leur boulot. Les praticiens dans cette situation ressentent une vraie frustration.* »

« *Personnellement avant d'aller en prison j'ai eu un problème de dents. J'ai consulté un dentiste. Il m'a montré comment me brosser les dents et il m'a conseillé un dentifrice* » témoigne l'ex-détenu Parfait Lessomo. « *Effectivement, le problème a disparu juste en changeant de dentifrice. En prison, avec le dentifrice qui est fourni, ça a repris. Ça ressemblait à tout sauf à du dentifrice, en tout cas, tu le trouveras pas sur un marché. C'est comme ça. Donc je fais ma requête et je consulte le dentiste. Sa seule proposition, c'était de m'arracher deux dents. Mon sentiment, mon ressenti, c'était : "laisse tomber. On en reste là et puis basta."* Autre expérience, quand je suis arrivé, j'avais du mal à m'endormir.

Le médecin m'a prescrit des somnifères durs. À trois dans la cellule, tu prends un cachet, tu fermes les yeux, tu les ouvres, et c'est le matin. T'as pas le goût de sommeil. En cellule à trois dans cet état-là, un type mauvais peut te faire n'importe quoi. J'ai arrêté le traitement et j'ai commencé à fumer du shit pour me détendre sans m'exposer. »

Les problèmes de fonctionnement

La surpopulation carcérale (170 % à Nantes) peut compliquer l'accès aux soins pour un détenu qui n'exprime pas son besoin et dont le problème n'est pas détecté par un surveillant ou par un codétenu. D'autant que beaucoup se résignent avec fatalité à leur sort, et acceptent leur mauvaise santé comme si elle faisait partie de leur condamnation. Le repérage vient souvent de l'administration pénitentiaire. En théorie, les infirmiers voient les arrivants en détention dans les 24/48 heures de leur incarcération. C'est le moment d'expliquer que les médecins et les infirmiers appartiennent au CHU de Nantes. Ils sont indépendants par rapport à la justice et à l'administration pénitentiaire. Ce point conditionne la confiance et la participation active du malade. La question de la confiance entre les détenus et les personnels de l'USMP ou du SMPR est permanente. Les patients se croient mal considérés parce qu'ils sont reçus par une infirmière quand ils demandent à voir un médecin, parce que le fonctionnement du service est méconnu, parce qu'ils imaginent que les praticiens qui

les prennent en charge ont eu une mauvaise note à leur concours et ne peuvent pas exercer ailleurs, qu'ils obéissent à l'administration pénitentiaire, etc. Ces stéréotypes sont très présents, et la méfiance constante.

En réalité, des tensions se manifestent dans les relations entre surveillants et soignants parce que leurs objectifs et leurs contraintes divergent. Pour le psychiatre David Sechter, il faut défendre quotidiennement les frontières de son action, c'est-à-dire son indépendance, le respect du secret médical et ne pas se laisser instrumentaliser. En effet, l'administration pénitentiaire peut être tentée d'envoyer un détenu qui n'en a pas fait la demande en psychiatrie. « *Il faut empêcher d'assimiler la psychiatrie à un outil pénitentiaire de gestion de la détention susceptible de "cachetonner" pour acheter la paix sociale.* »

L'accès aux soins

Lors du premier entretien d'un arrivant, l'infirmier détaille les soins que le service peut offrir et lui explique qu'il faut écrire pour en demander un. De plus, des groupes d'information lui sont destinés pour faire connaître les possibilités de rendez-vous et pour initier la création d'un contact. Deux réunions cliniques hebdomadaires sont réservées à l'étude des demandes et des signalements. C'est aussi pendant ces réunions que les psychiatres découvrent la feuille d'entretien d'un arrivant et ses éventuels antécédents psychiatriques. Cela amène à proposer un traitement ajusté.

Est-ce qu'un détenu a accès à tous les examens dont il a besoin ? Dans l'absolu, oui. Malheureusement il faut faire avec les délais de l'hôpital de référence. Les spécialités moins représentées seront difficiles d'accès, mais surtout, le rendez-vous obtenu ne sert à rien sans extraction. Il faut pouvoir emmener le détenu avec une escorte. Les escortes disponibles sont évaluées au nombre de détenus théoriquement censés être dans une prison. La surpopulation n'est pas prise en compte. Les extractions se sont transformées en équipes locales de sécurité judiciaire. Elles assument des missions d'escortes judiciaires et médicales. Le médical ne prime pas sur le judiciaire. De la même façon, l'hospitalisation d'un détenu suppose une garde statique à la charge de la police. Sans cela, impossible d'organiser l'hospitalisation. « Il n'y a pas vraiment de permanence des soins » conclut Marie Giaume.

Pour Parfait Lessomo, déposer une demande de soin se fait simplement. « J'ai constaté une facilité d'accès.

Pour bénéficier de soins, il faut faire une requête écrite ou imagée pour ceux qui ne savent pas écrire. Ensuite elle est déposée avec d'autres là où des infirmières les relèvent périodiquement. »

À Nantes, cette collecte amène environ 80 demandes par jour à prioriser et à orienter rapidement vers le professionnel de santé adéquat.

L'ennui est que quelques détenus abusent des demandes. L'ex-détenu explique : « Il faut comprendre qu'une politique de la carotte est mise en place pour les réductions de peine. Quand tu consultes les médecins, quand tu participes aux activités, quand tu écris des requêtes, toutes ces preuves de tes actions, au moment de la révision de ton dossier, sont prises en compte positivement. Elles te permettent d'avoir des réductions de peine. C'est ce qui explique que les personnes à l'intérieur suivent des soins assidument alors qu'à l'extérieur les mêmes personnes ne le font jamais. » Il est clair que pour certains, la recherche de soins

visé à obtenir des permissions ou un aménagement de peine. Les soignants ont conscience de cet enjeu. Néanmoins, la consultation reste un moment d'échange irremplaçable.

Le corps hospitalier essaye de préparer les sorties. Parfois, malheureusement, la rupture se fait brutalement suite à une acceptation d'aménagement de peine. Un psychiatre anticipe la séparation quand il sait le délai annoncé de libération. Il appuie la prise d'un rendez-vous à l'extérieur avec un courrier d'accompagnement pour son collègue. Pour certains libérés, les soins continuent au centre médico psychologique (CMP). Ils peuvent quelquefois se poursuivre avec le même médecin. Toutefois, là encore, les services sont en manque de moyens. « Ils croulent sous les demandes, et un patient sorti de prison est stigmatisé » estime David Sechter. « Il faut démystifier le cliché qui fait peur du "psychopathe". »

2022-8671

NOMINATIONS & ÉLECTIONS

Dominique Bourion, futur bâtonnier du barreau de Papeete

Le 17 juin dernier, lors de l'assemblée générale de l'Ordre des avocats du barreau de Papeete, Dominique Bourion, avec 52 voix sur 100, a été élu à la tête du barreau, face à Marie Eftimie. Il succédera à

l'actuel bâtonnier, François Mestre, le 1^{er} janvier 2023.

Dominique Bourion a prêté serment le 5 novembre 1979. Médiateur diplômé de la Polynésie française depuis 2013, il exerce à Papeete. Enseignant à l'université de la Polynésie française

dans le cadre de la formation continue en médiation, il préside depuis 2015 l'Association des médiateurs de Polynésie française.

2022-8611

La vérification de l'identité sous les règles européennes : un futur standard pour l'Europe et un modèle pour le monde entier



Cyril Drienne,
Country Manager France Electronic IDentification

L'application de solutions technologiques pour la vérification de l'identité d'une personne en ligne, qui a été mise en œuvre au cours de la dernière décennie, offre sans aucun doute une meilleure qualité des opérations et des données pour le secteur financier et de l'administration publique. Les processus de connaissance du client (KYC ou Know Your Customer), qui étaient autrefois coûteux et longs dans leur version analogique, sont devenus plus efficaces, répondant ainsi aux demandes des utilisateurs d'aujourd'hui qui souhaitent des processus plus fluides et automatisés. Toutefois, malgré ces améliorations, la conformité réglementaire reste le principal cheval de bataille des institutions financières et des administrations publiques en raison de la fragmentation des critères régionaux.

Fragmentation au niveau mondial

Les pratiques de vérification de l'identité des utilisateurs et des citoyens ont toujours été



très fragmentées au niveau international, la législation varie d'un continent à l'autre et, jusqu'à récemment en Europe, même d'un pays à l'autre. Certains modèles ont tenté de percer et de s'imposer comme une norme mondiale, tel le modèle préféré des Américains, fondé sur l'acceptation des selfies de documents d'identité et de personnes. Ce modèle n'a pas fonctionné en raison du niveau de risque encouru et n'a pas réussi à s'imposer, car les entreprises et les administrations ont besoin d'un système de conformité à long terme.

Identité numérique européenne : un cadre commun

Consciente de la nécessité d'apporter une solution à un marché unique de 500 millions de citoyens, l'Europe modifie le domaine de l'identité numérique afin d'aligner les différentes pratiques entre ses États membres et d'établir ainsi une norme unique pour la vérification de l'identité des personnes à distance. Le secteur financier, avec le règlement sur la lutte contre

le blanchiment d'argent, et le cadre réglementaire européen, avec le règlement eIDAS, ont ouvert la voie en matière de réglementation européenne pour accueillir cette identité numérique forte, hautement sécurisée et accessible.

En ce sens, la Signature Électronique basée sur un Certificat Qualifié, émise après une vérification d'identité par vidéo en temps réel, se positionne comme le plus haut standard de sécurité existant au niveau européen pour la vérification de l'identité d'une personne. Cette homogénéisation des critères de vérification d'identité à distance permet non seulement de disposer d'une solution unique répondant aux plus hauts standards de sécurité, mais aussi aux plus hauts standards de protection des données personnelles (GDPR). Cette standardisation est en train de devenir à l'identité numérique européenne ce que l'euro a

été à la monnaie au début du siècle. Avant l'arrivée de l'euro, chaque pays avait sa propre monnaie. L'euro a servi à unifier le marché unique européen et à faciliter les échanges entre ses États membres. La Signature Électronique Qualifiée avec une vidéo d'identification a apporté avec elle un paradigme commun dans le sens où ce qui est valable dans un pays de l'UE l'est aussi dans un autre. Une entreprise pourra souscrire virtuellement ses clients ou vérifier la sécurité de chaque transaction avec le même système valable dans chaque pays des États membres.

Les entreprises qui souhaitent se développer en Europe pourront opérer à la fois sur un marché de 500 millions de citoyens et sur la deuxième plus grande économie du monde.

La prochaine étape consiste maintenant à coordonner les exigences et les systèmes d'identification des différentes

juridictions à l'échelle internationale. L'Europe, avec son système d'identité numérique souveraine par le biais d'eIDAS, s'est sans aucun doute positionnée comme la région leader et le modèle à suivre en matière d'identité numérique unique. Un modèle qui continue d'évoluer avec les plans pour le nouvel eIDAS2.

Les entreprises qui étaient visionnaires en 2016 et qui avaient déjà compris cette évolution sont les seules à offrir aujourd'hui une technologie et un service conformes aux normes européennes les plus élevées, avec une utilisation fluide, et des taux de conversion optimaux. Ces mêmes entreprises et leurs clients, qui travaillent en étroite collaboration avec les organismes de l'UE, conçoivent également les technologies qui permettront l'identité européenne, voire mondiale, de demain.

2022-8547

NOMINATIONS & ÉLECTIONS

Isabelle Dubois à la tête du barreau de Clermont-Ferrand pour la période 2023-2024

Le 13 juin, lors d'une assemblée générale de l'Ordre, Isabelle Dubois a été élue future bâtonnière des 352 avocats.

Durant les six prochains mois, la bâtonnière élue prendra

connaissance des affaires en cours aux côtés du bâtonnier en exercice, Laurent Rauzier, se préparant ainsi à son futur mandat.

Isabelle Dubois a prêté serment le 18 décembre 1990, et a

toujours exercé à Clermont-Ferrand.

Elle prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2023 pour un mandat de deux ans (2023-2024).

2022-8613

Vivatech retrouve des couleurs mais ne récupère pas son affluence d'avant-crise

Le salon VivaTech s'est tenu du 15 au 18 juin au Parc des expositions de la porte de Versailles. Malgré l'absence de contraintes sanitaires, l'événement n'a pas retrouvé l'affluence record de 2019. Parmi les exposants, plusieurs start-up spécialisées dans le droit ou l'économie ont pu présenter leurs produits à la petite centaine de milliers de visiteurs sur le salon.

La sixième édition du salon VivaTech a connu un beau succès. Bien que ne dépassant pas son record d'entrées physiques, ce sont tout de même 91 000 visiteurs qui se sont déplacés cette année (avec trois jours réservés aux professionnels, et un ouvert au grand public), contre 124 000 en 2019, avant la pandémie. 300 000 visites en ligne via une plateforme numérique dédiée ont aussi été comptabilisées et ont pu découvrir les innovations des 2 000 exposants présents, dont 1 800 start-up. Quant à la chaîne VivaTech News, elle a atteint 4,3 millions de consultations.

Emmanuel Macron encore une fois présent

Des conférences étaient également organisées tout au long de ces quatre jours, où des intervenants venus de 30 pays différents se sont succédé.

Au total, 350 intervenants ont participé à des conférences sur les thèmes de la croissance, la mobilité, la transition écologique ou encore l'espace. Le salon a notamment pu compter sur le cofondateur de l'application Snapchat Evan Spiegel, le créateur du protocole d'échanges décentralisés Ethereum Vitalik Buterin, et de l'ancien champion du monde d'échecs Gary Kasparov. Le président Emmanuel Macron était

présent, comme à chaque édition, et a participé à une conférence d'une heure. Il a annoncé à cette occasion vouloir atteindre au moins 100 licornes françaises d'ici 2030. Le pays n'en compte que 27 à l'heure actuelle. Le chef d'État ukrainien Volodymyr Zelensky a également fait une apparition depuis Kiev.

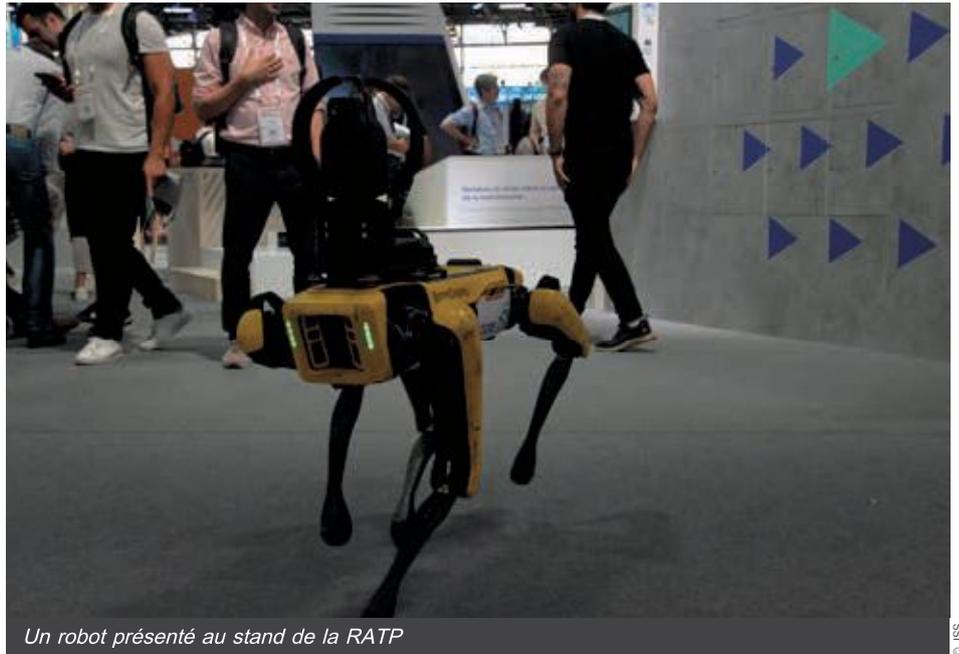
Plusieurs récompenses ont été attribuées selon divers critères. La première édition des « AfricaTech Awards » a distingué trois start-up africaines, pour leurs innovations respectives dans la technologie au service du climat, la santé et la finance. Elles ont remporté la possibilité de rencontrer des patrons et cadres supérieurs du secteur de la tech.



Le milieu juridique représenté

Parmi les entreprises possédant un stand dans le salon, certaines tentent d'apporter des nouveautés dans le domaine juridique. Call a lawyer permet par exemple de contacter directement un avocat par téléphone pour du conseil dans tous les domaines du droit, de la famille au fiscal, en passant par l'immobilier. Se présentant comme « *le Doctolib du droit* », la start-up a fait ses débuts en 2016. La mise à disposition auprès du grand public a eu lieu début 2019, après une première levée de fonds de 500 000 euros. Le service est pour le moment disponible uniquement en France. « *On discute avec les pays voisins, ainsi que ceux de l'autre côté de l'atlantique* », affirme Benjamin Leclercq, business developer chez Call a lawyer. « *Pour s'internationaliser, on a besoin d'équipes locales, car le droit est différent d'un pays à l'autre, même entre deux pays d'Europe.* » La start-up revendique plusieurs milliers de clients, dont certains récurrents.

Pour sa première participation au salon, le Conseil national des barreaux a de son côté organisé des consultations sur son stand. Durant 20 minutes, les dirigeants ont pu échanger avec un avocat sur les domaines de droit des sociétés, de propriété intellectuelle, de numérique ou encore de fiscalité. « *On est là pour accueillir les entreprises innovantes au droit, c'est fondamental pour nous d'être présents* », assure Marion Couffignal, présidente de la commission Droit et entreprises du Conseil national des barreaux. Les



Un robot présenté au stand de la RATP

gérants et futurs gérants se voient expliquer comment insérer leur société innovante dans l'écosystème entrepreneurial. Le CNB souhaite faire comprendre aux start-uppers que le besoin juridique n'arrive pas uniquement en cas de problème, mais dès la phase de création de l'entreprise. « *Penser aux questions du droit, c'est investir sur la croissance de sa société, c'est complémentaire des réflexions sur la recherche et le développement. Ça permet de générer de la confiance auprès de ses partenaires en ayant une entreprise qui est saine d'un point de vue juridique, avec les structures de la société, les contrats et la sécurisation de ses activités.* » Un rôle qui se veut plus préventif que curatif. « *On ne souhaite pas intervenir seulement en cas de difficulté, mais au contraire, accompagner les créateurs tout au long de leur projet* », ajoute Marion Couffignal.

Le groupement d'intérêt économique Infogreffe était également présent pour proposer aux entrepreneurs ses divers services, dont certains très récents. Le dernier-né

d'entre eux, nommé « *Mes aides publiques* » et lancé en 2021, donne la possibilité aux entreprises de connaître les aides financières auxquelles elles peuvent prétendre. Le site *MonJuridique* permet de dématérialiser ses registres légaux ainsi que ses gestions de titres et de tenir ses assemblées générales de manière numérique. Mis en place en 2020, le portail *KYC Infogreffe* est un outil dédié à la surveillance d'entreprises, à la gestion du risque et à la lutte contre la fraude. Comme les autres services plus anciens, ils sont présents sur des sites indépendants, mais appartenant à Infogreffe. « *Les visiteurs sont curieux de savoir pourquoi on est ici, et l'on en profite pour leur présenter l'ensemble de nos produits* », affirme Dounia Amirini, chargée de formation chez Infogreffe.

La septième édition du salon est déjà programmée. Elle aura lieu du 14 au 17 juin 2023, toujours au Parc des expositions de la porte de Versailles.

Alexis Duvauchelle

2022-8648

Entrepreneuriat responsable : qui sont les lauréats du Prix Etienne Marcel 2022 ?

Après deux années sans remise de prix, Covid oblige, les membres du think tank Etienne Marcel, présidé par Bernard Cohen-Hadad, les membres du jury et les lauréats étaient heureux de se retrouver au Sénat, le 28 juin dernier, pour cette 10^e édition du Prix Etienne Marcel qui valorise l'entrepreneuriat responsable et citoyen. À cette occasion, le jury a choisi de décerner son prix d'honneur au nouveau président de la CCI France, Alain Di Crescenzo, pour son soutien à la promotion de l'entrepreneuriat responsable.

On peut dire que cette 10^e édition du prix Etienne Marcel était attendue. Créé en 2011, cette distinction œuvre à la promotion de l'entrepreneuriat responsable et citoyen en France. « *L'entreprise ne saurait en effet être durablement prospère dans une société et dans un monde qui ne le seraient pas aussi. Elle doit par conséquent être utile pour le plus grand nombre* », considère son fondateur, Bernard Cohen-Hadad.

L'édition 2022 s'inscrit dans un contexte singulier, celui d'une forte évolution des attentes collectives et individuelles vis-à-vis du travail, évolution qui va au-delà des changements de production et de consommation accélérés par la crise sanitaire : l'aspiration à un modèle économique et social plus durable et inclusif avec un individu en quête de sens au travail et d'utilité sociale ou d'impact. « *C'est aujourd'hui que se prépare le travail de demain ! L'année 2022 est l'occasion de nous positionner collectivement sur ces transformations de long terme et sur les voies et les moyens d'accompagner chacun vers le travail de demain* », pointe Bernard Cohen-Hadad.

Pour cette nouvelle édition, 200 personnes étaient réunies au Sénat pour assister à la cérémonie de remise des prix décernés par le jury,



Les lauréats de la 10^e édition du Prix Etienne Marcel. De gauche à droite : Edouard Morhange et Aurélia Cettour Meunier pour Zeway, Alain Di Crescenzo pour la CCI France, Katia Tardy pour Handi-Gaspi, Amaury Korniloff et Stéphanie Gosset pour Zeway, Pascal Teurquetil pour Muller & Cie.

présidé par François Perret, délégué général de Pacte PME. « *Après deux ans de crise sanitaire sans Prix Etienne Marcel, les membres du jury ont voulu récompenser les entrepreneurs témoignant qu'il existe dans nos territoires de belles TPE-PME performantes et responsables* », a-t-il déclaré.

Quatre lauréats engagés et un prix d'honneur

Cette année, quatre entreprises ont été distinguées.

Muller & Cie (Feuquières-en-Vimeu, département de la Somme), spécialisée dans le confort et la

renovation thermique des bâtiments et représentée par Pascal Teurquetil, et Zeway (Paris), engagée dans la mobilité urbaine responsable via la location de scooters électriques avec batteries amovibles, représentée par Stéphanie Gosset et Amaury Korniloff, se partagent le Prix Etienne Marcel 2022.

Le Prix Coup de Cœur du Jury a été décerné à la biscuiterie Handi-Gaspi (Vigneux-de-Bretagne, département de la Loire-Atlantique) représentée par Katia Tardy. Fondée par trois ingénieures en agroalimentaire, l'entreprise fabrique des biscuits bio avec une trentaine de travailleurs en situation de handicap à partir des invendus de pains biologiques.

Edouard Morhange et Aurélia Cettour Meunier, de la PME Epicery (partout en France), ont de leur côté reçu le Prix Spécial du Jury. Cette foodtech numérise l'offre de qualité des artisans, commerçants et restaurateurs de proximité afin de faciliter la livraison de leurs produits frais et contribue ainsi à redynamiser les commerces de centres-villes.

Enfin, le nouveau président de la CCI France, Alain Di Crescenzo, a reçu le Prix d'Honneur du Jury pour « son soutien déterminé et durable à la promotion de l'entrepreneuriat responsable ».

« Les entreprises récompensées par le Prix Etienne Marcel assument ainsi pleinement leur rôle dans la vie sociale et ses évolutions, en

intégrant volontairement à leurs activités commerciales et à leurs relations avec leurs parties prenantes les enjeux du développement durable, de sorte de rester économiquement viable tout en ayant un impact positif sur la société et dans le monde », a conclu le président du jury François Perret.

2022-8645

VIE DU DROIT

COMPTE RENDU

Débat avec le président Sarkozy

Mi-mai, Jean Castelain, président du Cercle, et Danielle Monteaux, déléguée générale, ont accueilli Nicolas Sarkozy pour un déjeuner-débat au Cercle de l'Union interalliée. Direct et serein, l'invité a développé quelques-unes de ses réflexions sur la conjoncture nationale comme internationale. La centaine de convives participant à cet événement privé a pu apprécier l'acuité du

regard porté par le président sur la politique intérieure, la pandémie et la guerre en Ukraine.

2022-8639

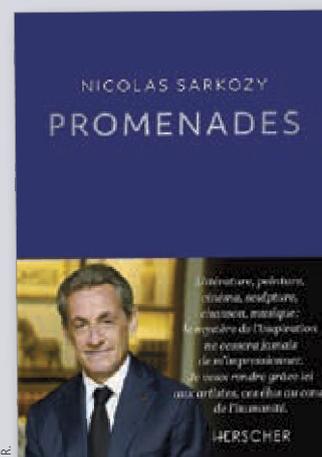
À venir :

- 5 octobre 2022 : Pr Philippe Juvin, député des Hauts-de-Seine
- 20 octobre 2022 : l'Ambassadeur de Hongrie, Georges Habsbourg-Lorraine
- 23 novembre 2022 : l'Ambassadeur de Chine, Shaye Lu

Promenades

« Pendant des décennies, je n'ai pas voulu évoquer ma passion pour l'art. Pour toutes les choses importantes, voire essentielles de ma vie, j'ai toujours éprouvé une certaine pudeur. Lorsque je participais aux joutes politiques, je craignais que mon propos puisse être reçu comme un artifice de communication et, qu'au final, ma démarche soit comprise comme insincère. À présent qu'il n'y a plus d'enjeux électoraux au quotidien, et que je suis sorti de la vie partisane, j'ai retrouvé la liberté de parler de ce qui est vraiment fondamental à mes yeux. L'art, la culture, les artistes composent cet essentiel ».

Promenades, Nicolas Sarkozy,
Éditions Herscher, 304 pages – 29 euros.



Salon Foch, Cercle de l'Union interalliée

Les réformes intervenues, en cours et à venir de la Cour de cassation¹



Renaud Salomon,
Avocat général à la Cour de cassation,
Professeur associé à l'université de Paris Dauphine-PSL,
Membre associé de l'Institut de criminologie de l'université Panthéon-Assas

Le 18 juillet, succédant à Chantal Arens, Christophe Soulard a été installé dans ses fonctions, devenant à ce titre le 38^e Premier président de la Cour de cassation. L'occasion de s'intéresser aux réformes en cours et à venir de la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire français.

Si la Cour de cassation est, pendant longtemps, restée inchangée dans son fonctionnement et ses méthodes de travail, elle a, depuis le début des années 2000, entamé une véritable métamorphose, afin de répondre aux défis du nouveau millénaire.

Ce vaste mouvement de réforme a été impulsé par Monsieur le Premier président Canivet : informatisation de la Cour et de ses procédures, création de la procédure de non-admission, rayonnement de notre Cour à l'étranger, avec l'AJUCAF et le Réseau européen des cours suprêmes... Il s'est poursuivi de manière très active par Madame la Première présidente Arens, qui a mis en place de très nombreux groupes de travail, associant magistrats de la Cour de cassation, fonctionnaires de la Cour, Ordre des avocats aux Conseils et intervenants extérieurs.

Le parquet général n'a pas été épargné par ce vent de réforme. Monsieur le procureur général Molins, à la suite de Monsieur le

procureur général Nadal, a souhaité faire rebondir énergiquement le parquet général de la Cour de cassation après des réformes internes à la Cour de cassation. Ces dernières ont été induites par l'arrêt Slimane Kaïd, rendu le 31 mars 1998 par la Cour européenne des droits de l'homme et ayant conduit à une éviction de l'avocat général à la conférence préparatoire à l'audience ainsi qu'au délibéré. Souhaitant ne pas « céder au soleil noir de la mélancolie », ces deux magistrats ont souhaité à l'unisson donner à leur parquet général un nouveau souffle. Mais une réforme consistant en un retour au *statu quo ante* pourrait résulter d'un assouplissement récent de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg. En effet, l'apport majeur de l'arrêt Manzano Diaz rendu le 18 mai 2021 par la Cour européenne, consiste en la restauration de la conventionnalité de la transmission du projet d'arrêt élaboré par le conseiller rapporteur à l'avocat général (Cour EDH,

18 mai 2021, n° 26402/17, Manzano Diaz c/ Belgique) En d'autres termes, pourrait être envisagé, à droit constant, le retour de l'avocat général à la conférence et la transmission à son profit du ou des projets d'arrêts avant l'audience (G. Leroy, *Le siège et le parquet à la Cour de cassation : perspectives pour un nouveau dialogue* : JCP G, 11 juillet 2022, 863).

L'article L. 432-1 alinéa 3 du Code de l'organisation judiciaire, issu de la loi du 18 novembre 2016, est venu conforter cette forte volonté de ces deux magistrats. Il a en effet consacré le rôle spécifique du parquet général de la Cour de cassation qui, malgré son appellation, n'est pas un parquet au sens propre du terme. Ce texte dispose que « l'avocat général rend des avis dans l'intérêt de la loi et du bien commun et éclaire la Cour sur la portée de la décision à intervenir ».

En total « état d'apesanteur hiérarchique », l'avocat général à la Cour de cassation n'est en effet doté

1) Thème présenté oralement lors de la journée annuelle des procureurs généraux à la Cour de cassation, le 11 octobre 2021
2) L'expression heureuse est de Monsieur le Premier avocat général Jéol.

d'aucun des attributs du ministère public devant les juridictions du fond, ce qui conduit Monsieur le procureur général Molins à en rappeler régulièrement le particularisme auprès des pouvoirs publics : devant la chambre criminelle, l'avocat général n'exerce pas l'action publique ; il n'a pas en charge la défense de l'ordre public au sens de l'article 423 du Code de procédure civile qui donne compétence au ministère public près les juridictions du fond d'agir pour la défense de l'ordre public à l'occasion des faits qui portent atteinte à celui-ci ; l'avocat général ne reçoit d'instruction de quiconque et ne n'est soumis à aucune forme de hiérarchie dans le cadre des avis qu'ils donnent sur un pourvoi. Il est, dans l'exercice de leur mission juridictionnelle, indépendant du procureur général qui n'a d'autres pouvoirs que de les affecter à une chambre.

Il en résulte que l'avocat général à la Cour de cassation n'est pas une partie. Il n'est pas « près » la Cour de cassation, mais « à » la Cour de cassation, et fait donc partie intégrante de sa composition³.

Les membres du parquet général de la Cour de cassation ne sont pas soumis à l'autorité du garde des Sceaux. Le parquet général n'exerce aucun pouvoir hiérarchique sur les parquets généraux des cours d'appel. Plus largement, depuis octobre 2019, les réformes transversales au siège et au parquet général se sont accélérées. Si plusieurs, mis en place par Madame la Première présidente, ont déjà achevé leurs travaux, d'autres poursuivent leur réflexion, ce qui me conduit à présenter les



Chantal Arens

réformes intervenues, en cours et à venir de la juridiction du Quai de l'Horloge.

Au-delà de leur grande diversité, on peut distinguer les réformes de la Cour de cassation dans ses relations internes (I) de celles dans ses relations externes (II).

I. Les réformes de la Cour de cassation dans ses relations internes

Ces réformes se situent, pour certaines, en amont de l'établissement de l'arrêt (A), pour d'autres, en aval de ce dernier (B).

A. Les réformes en amont de l'établissement de l'arrêt

Ces réformes sont, pour certaines, communes à l'ensemble des chambres de la Cour de cassation (1°), pour d'autres, propres à la chambre criminelle (2°) et aux chambres civiles (3°).

1° Les réformes communes à l'ensemble des chambres de la Cour de cassation

• Une nouvelle présentation formelle des arrêts

À l'instar du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État, la Cour de cassation a abandonné la rédaction de ses arrêts en style indirect, mettant fin aux traditionnels « *attendus* ». Par le recours au style direct, l'objectif poursuivi par la Cour de cassation a été d'accroître la lisibilité de ses décisions. C'est également le moyen de permettre une meilleure connaissance de sa jurisprudence hors des frontières hexagonales. En effet, les difficultés de traduction des décisions, rédigées sous la forme d'une phrase unique, ponctuées de plusieurs « *attendus* », ne facilitait pas la diffusion de la jurisprudence.

Pour autant, la jurisprudence, pour reprendre l'expression de Portalis à propos de la loi⁴, ne doit pas devenir pour autant exagérément bavarde, comme peut l'être parfois la jurisprudence de la *Common law*.

Par ailleurs, la Cour de cassation a décidé de numéroter les paragraphes de ses arrêts, comme le font de longue date les juridictions européennes et, plus récemment, dans l'ordre interne, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État. Ce découpage par paragraphes souligne mieux le raisonnement syllogistique et renforce la présentation du raisonnement retenu. Chaque arrêt donne ainsi lieu à un découpage systématique en trois parties, rappelant celui des juridictions de fond : 1° faits et procédure ; 2° examen du ou des moyens ; 3° par ces motifs.

3) COJ, art. R. 421-4.

4) Portalis, Discours préliminaire du Code civil, 1804

Dans ses arrêts les plus importants, apportant une réponse normative, la Cour de cassation, rompant avec la crainte des arrêts de règlement, prohibés à l'article 5 du Code civil, cite désormais ses précédents. Elle le faisait jusqu'ici pour les seuls arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne. La généralisation du chaînage de la jurisprudence, tant interne qu'européenne, apporte désormais plus de lisibilité aux arrêts de la Cour de cassation, dans la mesure où est explicitée la généalogie de la solution adoptée.

• **La réforme portant sur les nouveaux circuits différenciés de traitement des pourvois**

Traditionnellement, depuis une vingtaine d'années, il convenait de distinguer entre arrêts rendus en formation plénière de chambre, de ceux rendus en formation de section et en formation restreinte.

Viennent d'être créés trois circuits différenciés de traitement des pourvois, qui ne se substituent pas pour autant à cette *summa divisio*, dans l'objectif :

- d'une part, d'ajuster les moyens employés pour résoudre le litige en fonction du degré de complexité qu'il présente ;
- et, d'autre part, de réserver l'expression de la Cour de cassation, par des arrêts motivés de manière enrichie et en style direct, aux décisions présentant un apport normatif.

C'est la chambre criminelle qui, sous l'impulsion de Monsieur le président Soulard, a mis la première en place de tels circuits différenciés, avant que cette pratique ne soit

généralisée à l'ensemble des chambres de la Cour.

Désormais, au sein de chaque chambre, une cellule de pré-orientation des dossiers vers l'un des trois circuits, avant leur distribution aux conseillers rapporteurs, est déjà mise en place dans certaines chambres, notamment à la chambre criminelle.

Circuit de l'évidence, le circuit court permet de juger rapidement des pourvois qui ne nécessitent pas de recherches approfondies et dont la solution s'impose.

Le circuit approfondi accueille les affaires posant une question de droit nouvelle, une question d'actualité jurisprudentielle, une question se posant de façon récurrente, une question ayant un impact important pour les juridictions du fond ou une question susceptible d'entraîner un revirement de jurisprudence.

Enfin, seront orientées vers le circuit intermédiaire toutes les affaires résiduelles ne relevant ni du circuit court, ni du circuit approfondi.

Pour les dossiers enregistrés après le 1^{er} septembre 2020, les pourvois empruntent l'un de ces trois circuits. Une séance d'instruction collégiale est créée, qui interviendra toujours pour les affaires relevant du circuit approfondi et, le cas échéant, pour celles relevant du circuit intermédiaire.

Elle vise à permettre au conseiller rapporteur, avant d'entamer ses travaux, d'échanger avec ses collègues du siège et du parquet général pour déterminer, le cas échéant, l'opportunité de recourir à une consultation ou à un *amicus curiae* notamment. Il

incombera alors à l'avocat général, véritable « *fenêtre de la Cour vers l'extérieur* », de solliciter l'avis d'administrations extérieures ou de sachants. L'affaire pourra utilement être renvoyée à une audience ultérieure, afin que cette consultation puisse être obtenue dans des conditions satisfaisantes et que l'avocat général puisse compléter son avis écrit ou oral.

L'objectif louable est d'harmoniser les pratiques entre les chambres, de développer la collégialité en amont de l'audience jusqu'au délibéré, de s'adapter aux nouvelles orientations de rédaction des arrêts, et enfin, de rendre plus efficiente l'articulation des rôles des magistrats du parquet général et des magistrats du siège.

Les pourvois orientés en circuit approfondi donnent lieu à quelques particularismes supplémentaires :

- à la désignation immédiate et concomitante du conseiller rapporteur, de l'avocat général et, le cas échéant, de l'auditeur du Service de documentation, des études et du rapport (SDER) chargé de la chambre ;
- à l'appréciation de la nécessité de consultations extérieures auxquelles procédera l'avocat général ;
- au recours à la motivation enrichie de la décision ;
- à un examen en formation de section, voire en formation élargie, mixte de sections ou plénière de chambre ;
- à l'information des parties, représentées ou non, de l'orientation de l'affaire⁵.

Le décret du 13 octobre 2021 consacre cette nouvelle organisation procédurale car il précise les

5) Note commune relative au fonctionnement de la chambre criminelle de la Cour de cassation - siège et parquet général - en date du 23 octobre 2020, établie par M. le président Soulard et par Monsieur le Premier avocat général Desportes, et mise à jour, le 9 juin 2021.

conditions d'un examen approfondi du pourvoi : l'instauration d'une séance d'instruction et la désignation de deux rapporteurs. Le décret entérine par ailleurs les pratiques favorisant le traitement rapide des pourvois qui le justifient. La réforme renforce et organise davantage les échanges entre les chambres de la Cour de cassation, à l'occasion des demandes d'avis qu'elles s'adressent, par la possibilité offerte à un conseiller d'assister aux débats d'une autre chambre.

• **La réforme de la procédure lors des chambres mixtes et des assemblées plénières de la Cour**

La Cour s'est interrogée sur la nature des affaires ayant vocation à être évoquées en assemblée plénière ou en chambre mixte, hors les cas de rébellion des cours d'appel, et le moyen de les identifier ; sur les modes de désignation des membres de ces formations solennelles et la manière de les aviser du calendrier retenu, avec l'objectif de les impliquer plus en amont de l'audience ; sur les modalités d'élaboration des travaux préparatoires à l'audience, la pertinence de la désignation d'un co-rapporteur en considération de la nature de la question à traiter, les modalités de l'aide apportée au rapporteur par le service de documentation et d'études et du rapport (SDER) et la préparation du délibéré (modalités, moment de la conférence préparatoire) ; engager une réflexion pour déterminer un plan de communication des décisions prises en assemblée plénière ou chambre mixte.



2° Les réformes propres à la chambre criminelle

• **Des réformes internes à la chambre criminelle ont tout d'abord été le fait de Monsieur le président Soulard.**

1) En premier lieu, depuis plusieurs mois déjà à la chambre criminelle, après dépôt des mémoires personnels ou des mémoires des avocats aux Conseils, les dossiers parvenus à la chambre criminelle font l'objet d'une saisine dématérialisée des conseillers dits orientateurs (au nombre de deux par section), qui portent une première appréciation sur leurs caractéristiques, leur degré de complexité et la nature des questions soulevées, et proposent une pré-orientation dans l'un des trois circuits : court, intermédiaire, approfondi. À cette occasion, l'éventualité d'une non-admission, qui se rattache au circuit court, à l'instar d'une cassation simple et évidente, peut être évoquée. De même, peut être signalé l'intérêt d'une désignation concomitante d'un avocat général, prévue en

cas d'orientation vers un circuit approfondi, voire d'une formation de jugement élargie⁶.

2) En second lieu, a été mise en place à la chambre criminelle une procédure de cassation simple et évidente, constituant en quelque sorte le pendant de celle des arrêts de rejet non spécialement motivés (dit encore arrêts de non-admission). En effet, traditionnellement, hors le cas du recours à la procédure de rejet non spécialement motivé, le conseiller rapporteur est conduit à établir trois documents distincts :

- un rapport, présentant de manière objective les questions juridiques soulevées par le pourvoi, et diffusé au parquet général ainsi qu'à l'ensemble des parties ;
- un avis, dans lequel il prend partie en faveur du rejet du pourvoi ou de la cassation de l'arrêt attaqué, et qui est couvert par le secret du délibéré ;
- enfin, un ou plusieurs projets d'arrêt, également couvert(s) par un tel secret.

6) Note commune relative au fonctionnement de la chambre criminelle de la Cour de cassation – siège et parquet général, prec.

Par exception, en cas de recours à la procédure de cassation simple et évidente, rapport et avis de cassation sont réunis en un seul document, établi par le rapporteur, après que ce dernier ait recueilli l'avis consultatif de son doyen. Ce document, comprenant le rappel de la jurisprudence pertinente et l'avis de cassation suggéré par le conseiller rapporteur, est alors communiqué aux parties ou aux avocats aux Conseils qui les représentent ainsi qu'à l'avocat général.

Le rapporteur veille, avant l'audience, à prendre connaissance de l'avis de l'avocat général et des observations éventuelles formées par l'avocat aux Conseils (ou par la partie elle-même), afin de vérifier si ceux-ci sont de nature à infléchir sa proposition de cassation.

3) En troisième et dernier lieu, s'agissant des dossiers ordinaires donnant lieu à un examen en formation restreinte, de section ou de plénière de chambre, le conseiller rapporteur est conduit au début de son rapport, à renseigner une trame comprenant :

- l'identification des points de droit à juger, y compris celui d'un éventuel moyen relevé d'office par le rapporteur ;
- l'appréciation de la question posée : s'agit-il d'une question complexe, d'une question nouvelle importante, d'une question transversale à plusieurs sections ou encore d'une question sérielle ?
- le cas échéant, une proposition de non-admission partielle d'un moyen⁷ ;
- le nombre de projets d'arrêt préparés : un projet d'arrêt, le cas

échéant avec variantes, ou plusieurs projets d'arrêt, le cas échéant, là encore, avec variantes ;

- le cas échéant, l'éventualité d'une cassation sans renvoi ;
- l'orientation proposée s'agissant de la formation de jugement :
 - circuit intermédiaire : formation restreinte, formation restreinte ou ordinaire, formation ordinaire ;
 - circuit approfondi : (formation ordinaire, avec recours à la motivation enrichie) et, le cas échéant, l'intérêt d'une formation élargie (mixte ou plénière).

Ce travail préalable du conseiller rapporteur contient des indications très utiles pour la conférence, l'avocat général et les parties. Il permet de la manière la plus optimale à l'avocat général de rendre un avis éclairé et aux parties à présenter, le cas échéant, des observations complémentaires. Une telle pratique – à ce jour propre à la chambre criminelle – pourrait avec bonheur être transposée aux chambres civiles, sous réserve de son accueil par leurs présidents respectifs.

- **Ensuite, un groupe de travail sur la dématérialisation de la procédure devant la chambre criminelle a été constitué pour accélérer et faciliter la transmission des procédures.**

Ce groupe a conclu à la mise en place d'un protocole d'accord avec les cours d'appel pour une transmission dématérialisée des dossiers (liste des pièces nécessaires, accompagnée d'une convention de nommage des différents documents transmis), la création d'un groupe de travail

ad hoc et une expérimentation associée.

En effet, à ce jour, à la chambre criminelle, la dématérialisation de la procédure et donc des dossiers n'est que partielle, contrairement à la pratique en vigueur devant les chambres civiles, de sorte que ce sont des dossiers papier qui circulent au sein de la chambre. Un certain nombre de pièces sont toutefois déjà numérisées et versées sur le bureau virtuel de la Cour de cassation, pour permettre un travail à distance.

En vue de permettre la généralisation du processus de dématérialisation de la procédure devant la chambre criminelle, a été institué un groupe de travail opérationnel, intitulé « *dématérialisation des relations entre la chambre criminelle et les cours d'appel* » associant la Cour de cassation (chambre criminelle, parquet général, première présidence, service informatique) et des cours d'appel (magistrats et greffe) de Paris, Nîmes, Riom et Reims.

A été par ailleurs mis en place un groupe de travail opérationnel, intitulé « *communication électronique des avocats aux Conseils avec la chambre* » (proposition de textes réglementaires notamment). Il s'agit de rassembler uniquement la Cour et les représentants de l'Ordre des avocats aux Conseils, afin de préparer la mise en place des échanges dématérialisés (mémoires, constitutions, délais, demandes de dérogation et décisions du président, notifications entre avocats et productions).

7) CPP, art. 567-1-1 CPP.

8) Civ. 2^e, 16 juin 1993, n° 91-15.332.

3° Les réformes propres aux chambres civiles

Introduction de la médiation devant la Cour de cassation. La médiation est présentée par la jurisprudence comme étant « *une modalité d'application de l'article 21 du [nouveau] Code de procédure civile tendant au règlement amiable des litiges* ». Elle est soumise à un régime juridique qui, s'il ne prévoit pas expressément la possibilité de recourir à ce mode alternatif de résolution des litiges devant la Cour de cassation, ne l'interdit pas pour autant. Mieux encore, aucune disposition ne restreint le recours à la médiation devant les juridictions de fond, de sorte que le développement de la médiation au stade du pourvoi en cassation est envisageable à droit constant. Les membres du groupe de travail consacré à la médiation ont néanmoins estimé judicieux d'affirmer dans les textes la possibilité de recourir à la médiation afin de normaliser le recours à ce mode de règlement amiable devant la Cour de cassation.

Parmi les contentieux civils pour lesquels la médiation serait possible devant la Cour de cassation, on peut citer, tel un Inventaire à la Prévert :

- à la première chambre civile, les affaires relevant du champ du droit contractuel et du droit de la consommation ainsi que les contentieux patrimoniaux du droit de la famille ;
- à la deuxième chambre civile, les affaires relevant du droit des assurances, les contentieux en matière de responsabilité délictuelle, l'indemnisation des préjudices



corporels, y compris en cas de faute inexcusable de l'employeur, sous réserve que celle-ci ne soit pas contestée ; les pénalités et majorations de retard en matière de sécurité sociale ainsi que le contentieux de l'aide sociale. À l'inverse, les procédures de surendettement, la procédure civile et les procédures civiles d'exécution ne se prêtent pas à la médiation. S'agissant du contentieux de la Sécurité sociale, la nature impérative des dispositions qui régissent la matière laisse peu de place à la médiation ;

- à la troisième chambre civile, les dossiers portant sur les baux immobiliers (loyers, charges, indemnité de sortie...) ou sur les baux ruraux (contentieux afférents à la transmission des exploitations), en matière de droits réels : les affaires portant sur des conflits d'usage, des limites de propriété, des questions de bornages, dans lesquelles les éléments factuels peuvent être nombreux ;

- à la chambre commerciale, les contentieux relatifs à l'exécution des contrats commerciaux, les contentieux bancaires, notamment les contentieux en matière de responsabilité des prestataires de services d'investissement ; les contentieux des sociétés, y compris les sociétés familiales et les contentieux en matière de concurrence déloyale ;

- à la chambre sociale, un certain nombre de contentieux impliquant des salariés ainsi que les liquidations d'astreinte sont susceptibles de donner lieu à une médiation.

À l'inverse, toutes les matières civiles d'ordre public, dans lesquelles interviennent les parquets des juridictions de fond, en tant que partie principale ou en tant que partie jointe⁹, échappent par nature à toute médiation : procédure collective, état des personnes, état civil, procédures collectives, assistance éducative...

À l'instar de ce qui se pratique devant les juridictions de fond, c'est lorsque l'affaire est en l'état que la médiation

⁹ V. mes études précédentes, présentées lors de la journée d'études des procureurs généraux sur les attributions civiles du parquet général et le pourvoi en matière civile des procureurs généraux (diffusées par le secrétariat général du parquet général de la Cour de cassation aux procureurs généraux).

peut être le plus efficacement suggérée aux parties. Devant la Cour de cassation, il apparaît donc que c'est à la suite du dépôt des mémoires – ampliatif et en défense – qu'il semble le plus opportun de proposer aux parties de recourir à la médiation.

B. Les réformes en aval de l'établissement de l'arrêt

1° Les nouveaux modes de publication de l'arrêt

Dans le contexte de la dématérialisation en cours du Bulletin de la Cour de cassation, effective depuis automne 2021, et de la suppression du Bulletin d'information de la Cour de cassation (BICC) en juin 2021, il a été décidé de faire évoluer la classification et la hiérarchisation des arrêts de la Cour de cassation.

Jusqu'à présent, les arrêts signalés de la Cour de cassation étaient siglés « P.B.R.I. ». Pour mémoire, le « P » visait les arrêts publiés au Bulletin de la Cour ayant une portée doctrinale, soit par la nouveauté de la solution, soit par une évolution de l'interprétation d'un texte au regard de la jurisprudence antérieure, soit enfin parce que la Cour n'a pas publié cette solution depuis longtemps et qu'elle entend manifester la constance de sa position. Les sommaires de ces arrêts sont également publiés, ainsi que leur titrage. Le siglage « B » faisait référence à la publication au BICC. Les arrêts classés « R » étaient les arrêts, d'une portée doctrinale plus forte, qui étaient analysés au *Rapport annuel de la Cour de cassation*. Enfin, Le siglage « I » permettait une mise en ligne de

l'arrêt le jour même sur le site Internet de la Cour.

Dans un double but de clarification et de simplification, il a été décidé depuis cette année de faire évoluer le siglage des arrêts en « B » et « R » au regard de leur portée jurisprudentielle et en « L » et en « C », pour préciser qu'il s'agira d'arrêts pour lesquels la Cour de cassation souhaite communiquer plus largement.

Le « B » vise les arrêts qui sont publiés au Bulletin des arrêts de la Cour de cassation, qui est en cours de dématérialisation. Il correspond à l'ancien siglage « P ». Le « R » continue à viser les arrêts qui sont publiés et commentés dans le Rapport annuel d'activité de la Cour de cassation.

Le « L » pour « *Lettres de chambre* » et le « C » pour « *communiqué* », à usage interne de la Cour de cassation, sigles de la communication, englobent, en étant plus large, l'ancien « B » et l'ancien « I ». Les arrêts classés « B », outre leur diffusion au Bulletin, sont accessibles depuis le 3 mai 2021 sur le site Internet de la Cour de cassation, jour de leur mise à disposition à 14 heures.

Ainsi depuis le 15 juin 2021, seules, les classifications « B » ou « B / R » ont vocation à hiérarchiser les arrêts de la Cour de cassation.

2° La réforme du rapport annuel de la Cour de cassation

Les diverses propositions du groupe de travail en charge de la question sont entrées en application depuis cette année.

Certaines propositions émises ont immédiatement fait consensus et ont donc été reprises : réformer le rapport annuel afin de le rendre plus intelligible et l'accompagner d'un nouvel outil de communication d'une trentaine de pages appelé « *Activité* » ; améliorer la présentation des statistiques existantes figurant au rapport annuel ; distinguer entre les suggestions et modifications qui sont de simples améliorations ou ajustements de celles qui touchent, en raison de leur inadaptation, au fond de la règle de droit et impliquent ainsi une réflexion plus étendue ; ne plus reproduire systématiquement, d'une année sur l'autre, au rapport annuel les suggestions et modifications non suivies d'effet ; développer ou mutualiser, à l'instar du parquet général, les « *points de contacts* » au sein des administrations centrales, notamment sur les questions extrêmement techniques (sécurité sociale, direction du travail...), afin de s'assurer d'un meilleur suivi des suggestions de modifications ; décliner l'étude en des études plus ponctuelles courtes et ciblées émanant des chambres¹⁰ ; intégrer aux études un état des lieux accompagné d'un volet prospectif de la jurisprudence de la Cour de cassation afin d'en accroître l'efficacité et les retombées pratiques ; conclure les études par des suggestions de modifications législatives et réglementaires en lien avec le thème abordé, cet exercice serait facilité par le choix de sujets d'études pointus (et non sur un thème général) permettant une analyse critique.

10) L'étude pour le rapport annuel porte notamment sur les incidences de l'arrêt de la chambre criminelle du 25 novembre 2020 ayant admis, sous certaines conditions, la responsabilité pénale de la personne absorbante du fait de la société absorbée: Crim., 25 nov. 2020, n° 18-86.955: P+B+I: *Dr. sociétés* 2021, comm. 13, obs. R. Salomon ; *JCP G* 2021, doctr. 27, note J.-C. Saint-Pau ; *ibid.* 2021, 17, note D. Rebut ; *JCP E* 2021, 1006, note F. Stasiak ; *JCP S* 2021, 1022, note F. Duquesne ; *D.* 2021, note G. Beaussonie ; *D. act.* 10 décembre 2020, note J. Gallois ; *RTD com.* 2020, p. 961, note L. Saenko ; *AJ pén.* 2020, p. 576, note D. Apelbaum et A. Battaglia ; *Bull. Joly sociétés* 2021, p. 1, note W. Le Nabasque ; *Gaz. Pal.* 2020, n° 44, p. 39, note C. Berlaud ; *Gaz. Pal.* 2021, n° 4, p. 21, note M. Brenaut et A. Touzain ; *ibid.* 2021, n° 4, p. 24, note C. Dubois ; *RJS* 2/21, n° 128.

II. Les réformes de la Cour de cassation dans ses relations externes

A. Les réformes en direction des juridictions

1° Les réformes en direction des juridictions de fond de droit interne

Il existait traditionnellement, au sein de la Cour de cassation, un comité de liaison pour la qualité de la jurisprudence, regroupant un magistrat par chambre, qui recensait, par cour d'appel, les divers types de cassation prononcées. Une synthèse était ensuite établie, puis diffusée aux cours d'appel. Un dialogue des juges s'instaurait alors et parfois conduisait la Cour régulatrice à modifier sa jurisprudence, en prenant en compte la réaction des juges du fond. C'est ainsi par exemple que la chambre sociale a été conduite à abandonner tout contrôle en matière de harcèlement moral, après un tel dialogue avec les cours d'appel.

Mais un groupe de travail a été créé, afin d'approfondir encore les relations de la Cour de cassation avec les cours d'appel, et, plus globalement, avec les juridictions du fond. Les premiers travaux validés ont abouti à :

- la création, en lien avec l'ENM, d'une session de formation à destination des présidents de chambre des cours d'appel qui consiste en un stage d'immersion, divisé en trois sessions de deux jours, l'une, théorique, sur la technique de cassation, le contrôle de proportionnalité, l'intensité du contrôle, et les deux autres, pratiques, prévoyant qu'ils assistent à des audiences préalablement



préparées en lien avec un conseiller référent. Dans le même temps, le parquet général de la Cour de cassation a, depuis juin 2021, créé une session de formation sur la technique du pourvoi en matière civile et pénale à l'intention des procureurs généraux des cours d'appel, afin d'améliorer encore le taux de cassation des arrêts, rendus sur pourvois de ces chefs de Cour ;

- la rédaction d'une note explicative sur la lecture de l'arrêt de cassation et sur la technique de cassation à destination des juges du fond ;
- la mise à disposition, sur le site intranet de la Cour, de fiches méthodologiques et d'autres outils d'aide à la décision, en tenant compte des attentes des magistrats de la Cour de cassation comme des juridictions du fond. Ont ainsi été revues les fiches sur la rédaction des jugements, l'instruction devant la cour d'appel, la motivation des peines, ou encore l'exécution provisoire. La présentation de ces fiches bénéficie de la refonte du site intranet de la Cour, intervenu récemment.

2° Les réformes en direction des Cours européennes

Dans le cadre de la stratégie pour l'action internationale de la Cour de cassation, Madame la Première présidente a souhaité renforcer la visibilité de la Cour à l'international, mettre en place les actions permettant d'assurer une meilleure défense de la jurisprudence de la Cour dans le cadre des contentieux européens (CEDH et CJUE) et approfondir les liens de la Cour de cassation avec les Cours européennes.

Si les relations de la Cour de cassation avec la Cour européenne des droits de l'homme sont très étroites, le dialogue avec la Cour de justice de l'Union européenne paraît moins nourri à ce jour.

Aussi, Madame la Première présidente et Monsieur le procureur général ont souhaité que soit mis en place un groupe de travail, afin de dresser un état des lieux de la relation de la Cour de cassation avec la Cour de justice de l'Union européenne, s'agissant

notamment du traitement des questions préjudicielles, d'identifier les éventuelles difficultés et de proposer des solutions.

Les travaux de ce groupe de travail ont notamment mis en évidence que si la part des décisions de renvoi préjudiciel des juridictions françaises, et de la Cour de cassation en particulier, peut paraître relativement faible en comparaison d'autres États membres¹¹, le bilan global de la pratique des questions préjudicielles posées par la Cour apparaît positif. Les auditions auxquelles a procédé le groupe de travail ont en particulier permis de souligner que l'adoption du nouveau mode de rédaction des arrêts de la Cour a contribué à améliorer la compréhension des questions préjudicielles et à faciliter leur traduction par les services de la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne).

Il a été par ailleurs constaté que, dans ses décisions de renvoi préjudiciel, la Cour de cassation s'abstenait généralement de faire part des avis des parties, de celui de l'avocat général, ou de sa propre proposition de réponse à la question préjudicielle adressée, pour préférer un exposé objectif de la question. Or, il est ressorti des auditions que certaines juridictions étrangères, notamment allemandes ou néerlandaises, suivent des pratiques différentes en proposant à la CJUE une interprétation sur les questions transmises ou en exposant les différentes interprétations envisageables.

En outre, le groupe de travail a émis les suggestions suivantes :

- développer les outils d'aide à la rédaction des décisions de renvoi préjudiciel, en diffusant le projet de

« *Guide pour la rédaction d'un renvoi préjudiciel à la Cour de justice de l'Union européenne* », élaboré par le groupe de travail (annexe 1), et en regroupant les différents outils existants sur le site intranet de la Cour ; annexer la trame de rédaction au formulaire civil et pénal à destination des magistrats ;

- élaborer un tableau de suivi des questions préjudicielles posées à la CJUE par les juridictions judiciaires françaises des premier et second degrés, qui serait actualisé par le SDER (Service de documentation, des études et du rapport) en lien avec le Service des procédures, sur la base des informations transmises par le Secrétariat général des affaires européennes ;

- mettre en place une formation aux outils de recherche de la jurisprudence de la CJUE pour les nouveaux arrivants à la Cour de cassation en partenariat avec la direction de la recherche et de la documentation de la CJUE, et dont le SRI (Service des relations internationales) sera chargé de l'organisation en lien avec le SDER ;

- encourager les chambres de la Cour, à titre de bonne pratique, à recueillir l'avis des parties avant de soulever d'office une question préjudicielle et à informer le parquet général dans les meilleurs délais ;

- encourager les chambres de la Cour, à titre de bonne pratique, à établir un calendrier de procédure une fois l'arrêt préjudiciel rendu par la CJUE ;

- mettre en place un circuit d'information des questions préjudicielles posées par la Cour de cassation au Secrétariat général des affaires européennes et de la direction des affaires juridiques du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

- maintenir le circuit de traitement des questions préjudicielles posées par les juridictions étrangères et les autres juridictions françaises à la CJUE, en veillant à y réintégrer le parquet général ;

- renforcer le suivi des procédures préjudicielles dans le cadre desquelles la Cour aurait transmis des observations en vue de la préparation de l'intervention du gouvernement français ;

- maintenir l'investissement de la Cour en favorisant les candidatures de conseillers référendaires pour des stages au sein de la CJUE et organiser une rencontre avec la CJUE pour en discuter des modalités ;

- proposer à la CJUE l'organisation d'une rencontre annuelle à la Cour ou à Luxembourg ;

- organiser une réunion annuelle des référents des chambres « *questions préjudicielles* » et « *coopération internationale* », ainsi que des membres du groupe de travail « *Relations avec la CJUE* », du SDER, du SRI et du Service des procédures, pour assurer un suivi des travaux du groupe de travail.

B. Les réformes en direction du public

L'article 21 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016, portant création de l'article L. 111-13 du Code de l'organisation judiciaire, a posé le principe de la mise à la disposition du public des décisions de l'ordre judiciaire à titre gratuit sous forme électronique, soit l'open data des décisions judiciaires.

Les modalités de cette mise à disposition ont été précisées par

11) Voir les statistiques judiciaires publiées par la CJUE dans son rapport annuel : https://curia.europa.eu/fjcmscms/Jo2_7000/fd.

l'article 33 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice modifiant l'article L. 111-13 du COJ qui a notamment prévu que « les noms et prénoms des personnes physiques mentionnées dans la décision, lorsqu'elles sont parties ou tiers, sont occultés préalablement à la mise à la disposition du public ».

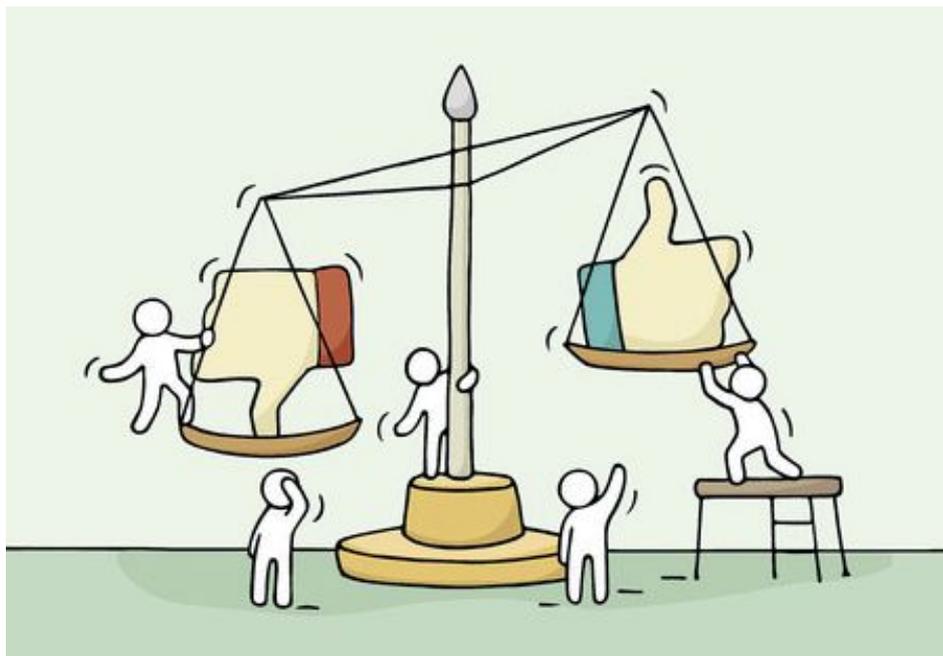
Ce faisant, le législateur a prévu un premier niveau d'occultation, une occultation dite socle, obligatoire et dépourvue d'appréciation, des noms et prénoms des personnes physiques, parties ou tiers, mentionnées dans la décision. Il a en outre prévu un second niveau d'occultation, facultatif, dit « occultations complémentaires » en prévoyant que « lorsque sa divulgation est de nature à porter atteinte à la sécurité ou au respect de la vie privée de ces personnes ou de leur entourage, est également occulté tout élément permettant d'identifier les parties, les tiers, les magistrats et les membres du greffe ».

En application de l'article 9 du décret n° 2020-797 du 29 juin 2020, l'arrêté du 28 avril 2021 a fixé le calendrier de mise à disposition des décisions des juridictions judiciaires et administratives.

Une première échéance (au 30 septembre 2021) a été atteinte, avec la mise en place de l'open data pour les décisions des plus hautes juridictions, à savoir le Conseil d'État et la Cour de cassation.

Puis, pour les contentieux civils, commerciaux et sociaux relevant de la compétence de l'ordre judiciaire le :

- par rapport à la version antérieure, tiret et première phrase supprimés ici ;



- 30 septembre 2021 s'agissant des décisions rendues par la Cour de cassation ;

- 30 avril 2022 s'agissant des décisions rendues par les cours d'appel ;

- 30 juin 2023 s'agissant des décisions rendues par les conseils de prud'hommes ;

- 31 décembre 2024 s'agissant des décisions rendues par les tribunaux de commerce ;

- 30 septembre 2025 s'agissant des décisions rendues par les tribunaux judiciaires.

Pour les contentieux pénaux relevant de la compétence de l'ordre judiciaire, au :

- 30 septembre 2021 s'agissant des décisions rendues par la Cour de cassation ;

- 31 décembre 2024 s'agissant des décisions rendues par les juridictions de premier degré en matière contraventionnelle et délictuelle ;

- 31 décembre 2025 s'agissant des décisions rendues par les cours d'appel en matière contraventionnelle et délictuelle ;

- 31 décembre 2025 s'agissant des décisions rendues en matière criminelle.

Un groupe de travail a été créé pour accompagner l'entrée en vigueur de l'open data des décisions civiles, sociales et commerciales des cours d'appel qui doit donc intervenir au plus tard le 30 avril 2022, en application de l'arrêté précité du 28 avril 2021.

Le rapport préconise :

- un traitement différencié des occultations complémentaires selon la nature des affaires ;

- des nouveaux termes de remplacement des entités occultées pour favoriser la lisibilité des décisions diffusées ;

- des circuits adaptés de traitement des occultations complémentaires ;

- des réflexions autour du traitement des demandes d'occultations complémentaires des parties ;

- des réflexions autour des occultations des éléments d'identification des magistrats et membres du greffe ;

- la prise en compte de l'open data dans les évolutions des modes de rédaction des décisions et la formation des magistrats.

2022-8651

Le prix Henrik Enderlein de la recherche en sciences sociales récompense ses deux premiers lauréats

📍 Paris (75)

Lancé cette année, le prix Henrik Enderlein pour l'excellence de la recherche en sciences sociales a récompensé non pas un mais deux lauréats, qui ont été primés le 15 juin dernier, au cours d'une cérémonie organisée au Quai d'Orsay, à Paris.

Stefanie Stantcheva, professeure d'économie politique à l'université Harvard et co-fondatrice du Social Economics Lab, s'est vue distinguée pour ses travaux sur les conséquences à long terme des politiques fiscales sur l'innovation, l'éducation et la richesse. Plus récemment, la professeure a étudié la manière dont les politiques de recherche et développement peuvent être améliorées pour favoriser l'innovation, les mécanismes par lesquels les impôts sur le revenu et sur les sociétés ont façonné l'innovation au cours du XX^e siècle et la façon dont les prêts étudiants peuvent être structurés pour améliorer l'accès à l'éducation.

De son côté, Tarik Abou-Chadi, professeur associé de politique européenne comparée au Nuffield College de l'université d'Oxford, a été félicité pour ses recherches portant sur les



Stefanie Stantcheva et Tarik Abou-Chadi, lauréats du prix Henrik Enderlein

réactions des partis politiques et des électeurs face aux transformations des sociétés post-industrielles, en particulier l'adaptation des politiques publiques aux évolutions de la demande des électeurs, et les conséquences sur l'opinion publique et le vote des effets des politiques publiques et du comportement des élites.

Décerné conjointement par le ministère fédéral des Affaires étrangères, le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, la Hertie School de Berlin et Sciences Po, le prix Henrik Enderlein est intitulé ainsi en hommage à l'économiste et politologue allemand, ancien président de la Hertie School, très engagé pour l'Europe et décédé l'an dernier.

Cette récompense, dotée de 10 000 euros, s'adresse aux jeunes chercheurs en sciences sociales de moins de 40 ans dont les travaux témoignent d'une excellence scientifique et d'une contribution concrète au débat public pour l'avenir de l'Europe. Les chercheurs européens et ceux travaillant dans l'Union européenne avaient été invités à soumettre leurs projets de recherche en sciences sociales avant le 20 avril 2022, avant que ces derniers ne soient examinés par un jury international de haut vol présidé par Jean Pisani-Ferry, économiste et professeur à Sciences Po Paris et à l'Institut Universitaire Européen.

2022-8625

La Défense passe au vert

📍 Hauts-de-Seine (92)

Suite à la mise en place de plusieurs séquences expérimentales entre 2017 et 2021, l'établissement public Paris La Défense vient de dévoiler son projet urbain global de transformation de l'esplanade.

S'inscrivant dans la volonté de renforcer la place de la nature au sein du quartier d'affaires, le groupement Michel Desvigne Paysagiste (MDP), en charge de cet aménagement, a conçu un projet de végétalisation qui fera de la nouvelle esplanade l'un des plus grands parcs sur dalle de France, avec 600 mètres de parc urbain, entre les bassins Agam et Takis sur un total de 5 hectares.

Dans l'élaboration de son projet, le groupement MDP a dû répondre à deux objectifs principaux : répandre le végétal (de 60 % des surfaces de l'esplanade végétalisées et perméables) et la biodiversité au cœur du quartier d'affaires, via l'utilisation de solutions durables et peu coûteuses (en privilégiant notamment la conservation de la végétation existante



Vue du futur parc de Paris La Défense

© Paris La Défense & Michel Desvigne Paysagiste

ou en favorisant la réutilisation des eaux pluviales), et améliorer les liaisons entre Puteaux et Courbevoie.

MDP a également dû faire face à quelques contraintes. Le projet proposé devait en effet respecter le patrimoine existant, hérité de Kiley, paysagiste-concepteur de l'esplanade en 1972, et s'adapter à l'architecture existante ; la dalle étant située à plusieurs mètres au-dessus du sol naturel, « ce qui implique

le choix d'essences d'arbres adaptées au climat particulier du quartier, mais aussi en fonction de la capacité de la dalle à supporter leur poids », précise Paris La Défense.

Enfin, « En plus de sa dimension environnementale, le projet du Parc entend bien répondre à l'évolution des différents usages pour plus de convivialité, de partage, de nature, de sport et de loisirs », est-il expliqué. Aux espaces végétalisés prévus pour la détente et les activités sportives seront ainsi associés des espaces en stabilisé (type jardins parisiens) accompagnés de différents mobiliers urbains (tables, transats, banquettes, terrasses, etc.) pour la pétanque, les loisirs, la détente, le travail à l'ombre des platanes et les food trucks, de massifs de fleurs et des bassins d'eau (en cours d'études) réservés pour la promenade et la contemplation.

La phase d'étude se poursuit actuellement, assure l'établissement public Paris La Défense.



Vue vers l'Arche de l'esplanade, demain

© Paris La Défense & Michel Desvigne Paysagiste

2022-8666

Le pavillon du Verger ouvre ses portes au public à Rambouillet

 Yvelines (78)

Après deux ans de travaux, le pavillon du Verger, bâtiment du XVIII^e siècle, inauguré par la maire de Rambouillet Véronique Matillon, est ouvert à la visite depuis le samedi 2 juillet. Situé dans le jardin du roi de Rome, il a été érigé dans sa première version en 1718 avant de subir plusieurs transformations jusqu'à sa reconstruction en 1776 à la demande du duc de Penthièvre, petit-fils de Louis XIV.

La commune avait racheté l'édifice en 1989, en même temps que le Palais du roi de Rome situé à proximité. Classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 2016, le pavillon du Verger a d'abord été utilisé comme des bureaux pour le service culturel de la Ville et était ouvert au public uniquement lors des journées du patrimoine. Il y a huit ans, il a été décidé de le restaurer afin de le rendre accessible à

tous, mais les travaux n'ont pu démarrer qu'en 2020. 80 % de la décoration d'époque a pu être conservée lors de cette phase de restauration. Dans la salle des médaillons, un travail minutieux a permis de récupérer le décor originel de la pièce, caché par plusieurs couches de peinture appliquées au fil des siècles. L'ancienne garde-robe accolée à la salle des médaillons servira désormais pour la médiation culturelle. Le montant total des rénovations s'élève à 600 000 euros, subventionnés à 60 % par la Direction régionale des affaires culturelles, le Conseil régional et le Conseil départemental. Des visites guidées sont organisées tous les samedis de juillet et août entre 15 h 30 et 16 h 30. Des visites libres sont également possibles les mercredis, jeudis et vendredis des mêmes mois, ainsi que du mercredi au dimanche du 1^{er} au 16 septembre.

2022-8665



Pavillon du Verger - Rambouillet

91 – ESSONNE

Le nouveau sous-préfet d'Étampes a pris ses fonctions

Le 18 juillet, devant le Monument aux Morts d'Étampes, s'est tenue la cérémonie de prise de fonction du nouveau sous-préfet. Ancien secrétaire général de la préfecture de l'Indre depuis mai 2020, Stéphane Sinagoga a également été directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres et chef du bureau du recrutement et de la promotion professionnelle au sein du ministère de l'Intérieur. Le haut-fonctionnaire avait été nommé par décret du président de la République, sous-préfet d'Étampes, le 4 juillet 2022. Il succède à Christophe Deschamps.

92 – HAUTS-DE-SEINE

Plus de 1 200 lycéens non affectés en lycée

Au 1^{er} juillet, la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) des Hauts-de-Seine signalait dans un communiqué que plus de 1 200 élèves n'avaient toujours pas trouvé d'affectation dans un lycée. Une situation complexe, malgré les alertes répétées de la FCPE 92 sur la baisse des crédits et dotations, alors que les effectifs continuent d'augmenter. En réponse, la Fédération « réclame des moyens adaptés à la réalité locale et conjoncturelle pour l'école publique ».

**200
MILLIONS**

C'EST, EN EUROS, LE MONTANT DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADOPTÉ PAR LA RÉGION IDF LE 6 JUILLET DERNIER POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET LA FORMATION.

95 – VAL-D'OISE

Le 300^e emploi franc signé à Sarcelles

Voilà une signature de contrat d'embauche hors du commun. Le 7 juillet, à Sarcelles, Jean Nassa a signé en grande pompe son contrat en CDI chez Bati Santé, une entreprise basée à Villiers-le-Bel. Il est en effet la 300^e personne à bénéficier de l'emploi franc. Ce dispositif, mis en place par le gouvernement depuis 2020, propose une aide financière adressée à tout employeur privé qui recrute un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale résidant dans un QPV. Pour un CDI, l'aide s'élève à 5 000 euros par an pendant trois ans, contre 2 500 euros par an sur deux ans maximum pour une embauche en CDD d'au moins six mois.

L'École de la 2^e chance fête ses 20 ans

 Seine-Saint-Denis (93)

L'École de la 2^e chance (E2C) fêtait son vingtième anniversaire, vendredi 8 juillet, à Saint-Denis. À cette occasion, était présente sa créatrice Édith Cresson, ancienne Première ministre, et Stéphane Troussel, président de la Seine-Saint-Denis. L'E2C compte quatre sites dans le département de la Seine-Saint-Denis, où elle forme chaque année 624 jeunes sans diplôme ayant décroché du système scolaire, entre 16 et 25 ans, sans emploi ni formation. Le concept d'École de la 2^e chance est issu des principes du Livre Blanc *Enseigner et Apprendre – Vers la société cognitive*, présenté en 1995 par Édith Cresson, alors Commissaire européenne de l'Éducation. Depuis, 46 écoles ont vu le jour.

Au sein de l'E2C, les jeunes travaillent en groupe, avec des niveaux hétérogènes ; toutefois, les parcours sont individualisés. Dans cette école, il n'y a pas de notes, et la priorité est mise sur l'acquisition de savoirs directement utilisables en situation professionnelle. En tout, neuf domaines sont étudiés, de la culture à l'anglais, en passant par le développement durable. De plus, les jeunes s'auto-évaluent et décident eux-mêmes quand ils passent au niveau supérieur.

Le travail au sein de l'E2C repose

sur trois piliers. Premier pilier : les ateliers de remise à niveau des savoirs fondamentaux : communication orale et écrite, mathématiques, numérique et bureautique... Le programme est adapté aux besoins de chaque stagiaire, mais aussi au besoin de son projet. En Seine-Saint-Denis, les élèves abordent également la philosophie, la connaissance du monde contemporain, de l'EPS et du théâtre. Deuxième pilier : l'élaboration du projet professionnel. Hervé Coué, directeur de l'E2C de La Courneuve, explique : « *Notre rôle est de leur démontrer que même en ayant été en échec avant, ils ont du potentiel. On va les aider à construire un projet plus élaboré.* » Le troisième et dernier pilier repose sur le parcours citoyenneté. « *C'est un point essentiel que nous avons voulu offrir aux jeunes du 93, car on ne peut pas intégrer le monde de l'entreprise sans avoir des bases d'un comportement citoyen* », affirme le directeur. Pendant sa formation, chaque jeune effectue plusieurs stages en alternance. Un an après le parcours, l'E2C compte 68 % de sorties positives, vers un emploi ou une formation qualifiante.

2022-8686

AGENDA



■ QUE RESTE-T-IL DE LA LIBERTÉ DE LA PREUVE EN MATIÈRE COMMERCIALE ?

Barreau de Paris

12 septembre 2022

Grande salle d'audience du tribunal de commerce de Paris

1, quai de la Corse, 75004 Paris

2022-4512

■ PERSONNE, DROIT ET JUSTICE : LA CONTRIBUTION DU DROIT CANONIQUE DANS L'EXPÉRIENCE JURIDIQUE CONTEMPORAINE

Institut catholique de Paris

13/16 septembre 2022

Institut Catholique de Paris – ICP

21, rue d'Assas 75006 Paris

2022-4513

■ L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LA FONCTION LÉGISLATIVE

Cour de cassation

15 septembre 2022

Grand'chambre de la Cour de cassation et en live stream

5, quai de l'Horloge 75001 Paris

2022-4510

■ LES GRANDES NOTIONS DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE À L'AUNE DES MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne,

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, IRJS, CRJP8, Cour de cassation

19 septembre / 14 novembre 2022

100 % en ligne

2022-4498

■ 77^e CONGRÈS DES EXPERTS-COMPTABLES : L'EXPERT-COMPTABLE AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ

Conseil national de l'Ordre des experts-comptables

28/30 septembre 2022

Parc des expositions de la Porte de Versailles

Paris Convention Centre, hall

7, place de la Porte de Versailles, 75015 Paris

2022-4461

La nouvelle forêt dans la plaine de Pierrelaye-Bessancourt baptisée « Forêt de Maubuisson »

📍 Val-d'Oise (95)

Ca y est ! Les quelque 1 340 hectares de la forêt en formation dans le Val-d'Oise ont désormais un nom ! Le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP), dans sa séance du 1^{er} juillet, a décidé que la forêt prendrait le nom de Maubuisson en raison des liens historiques de cinq des sept communes d'implantation de la Forêt avec le domaine de Maubuisson, fondé en 1236 par Blanche de Castille, reine de France et femme de Louis VIII. La forêt bordera l'abbaye de Maubuisson datant du XIII^e siècle, aujourd'hui site d'art contemporain du Département, et le domaine sur les communes Bessancourt, Frépillon, Méry-sur-Oise (Vaux et Sognolles) et Saint-Ouen l'Aumône, où des activités culturelles et de viticulture sont développées depuis des siècles. Elle devrait être mature d'ici 50 ans. Pour la présidente du département Marie-Christine Cavecchi, c'est le « *signe*

que notre action d'aujourd'hui est la promesse pour nos enfants et petits-enfants d'un département protégé encore plus verdoyant ». 300 000 arbres d'une trentaine d'essences différentes ont déjà été plantés sous la maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêts (ONF). Un million devraient être plantés au total, le premier ayant été mis en terre en 2019. Le SMAPP porte depuis 2014 le projet de créer dans le département cette nouvelle forêt sur 7 communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône et Taverny. Avec l'aide de l'État, ce projet labellisé « Grand Paris » en 2012 est devenu réalité.

La nouvelle forêt doit répondre aux exigences du site, anticiper les variations climatiques, offrir des habitats naturels diversifiés, et contribuera au développement de la biodiversité, à la lutte contre la pollution atmosphérique et contre le réchauffement climatique.

2022-8660



Une nouvelle forêt naît en Val-d'Oise

Un marathon qui mêle sciences du numérique, art et design sur le campus de Paris-Saclay

📍 Essonne (91)

Jeudi 7 juillet, une trentaine d'étudiants en intelligence artificielle, en art et en design se sont rejoins sur le plateau de Saclay pour démarrer la 2^e édition du CreARTathon.

Co-organisé par le centre Inria de Saclay, l'université Paris-Saclay et l'association Societies, cet événement est un hackathon – comprendre : un marathon durant lequel des équipes se réunissent afin de travailler ensemble sur des projets de programmation informatique – créatif pluridisciplinaire.

Le défi de cette année : concevoir un artefact créatif, intelligent et interactif qui crée un véritable partenariat homme-ordinateur.

Jusqu'au 13 juillet, 33 étudiants répartis en 7 groupes ont ainsi enchaîné masterclasses, brainstormings et production d'artefacts créatifs au FabLab Digiscope et à La Fabrique de CentraleSupélec, sous la houlette de quatre artistes confirmés et de scientifiques qui ont accompagné le développement des projets, offrant un soutien à la fois conceptuel et technique aux étudiants.

Dernière étape et non des moindres, ces derniers ont ensuite exposé leurs œuvres du 15 au 16 juillet à l'espace Le Bis de l'ENSCI, à Paris. Une façon de clore en beauté cette édition !

2022-8668

Une antenne parabolique pour la réception des nanosatellites au campus spatial de l'UPEC

📍 Val-de-Marne (94)

Le Campus Spatial de l'université Paris-Est Créteil (UPEC) vient d'être doté d'une antenne parabolique en capacité de capter le haut débit des nanosatellites. Cet équipement impressionnant de 3 mètres de diamètre est entièrement motorisé pour son positionnement. L'emprise nécessaire à son implantation a été réservée sur la terrasse du bâtiment L3 de l'IUT de Créteil-Vitry. Cet appareil permet de travailler avec la bande passante S, c'est-à-dire celle des fréquences allant de 2200-2290 MHz. Il ouvre de nouvelles possibilités et enrichit considérablement les installations antérieures. La station au sol du Campus Spatial de l'UPEC comportait jusque-là deux antennes « YAGI » à grand gain fonctionnant dans les bandes VHF (144-146MHz) et UHF (430-440MHz), facilement repérable de loin en raison de leur aspect de râtelier similaire aux anciennes antennes de réception de la télévision.

La nouvelle génération de mini satellites, les nanosatellites, encore appelés CubeSats, sont effectivement caractérisés par leur forme de cube (10cmx10cmx10cm), ou basés sur l'empilement de plusieurs unités (2, 6, 9, 12). Réduits et particulièrement légers (quelques kg), leur alimentation ne réclame que peu d'énergie (quelques Watts). Constructibles à partir de briques d'éléments



Antenne S3 de l'UPEC

standardisés, ils peuvent être conçus par des étudiants dans les universités ou les écoles d'ingénieurs. Ils leur offrent les moyens de se familiariser avec quantité de techniques d'ingénierie spatiales. Les étudiants du Campus Spatial de l'UPEC sont justement en train de mettre au point deux nanosatellites baptisés OGMS-SA et IR-COASTER-6U. L'échéancier arrêté prévoit le lancement du premier, OGMS-SA, courant 2023. L'intérêt de la nouvelle antenne, qui capte la bande S, sera donc de recevoir des données de la charge utile (expériences scientifiques) des CubeSat de l'UPEC avec un meilleur débit que celui généralement obtenu dans les bandes VHF/UHF.

Pour ses prochains nanosatellites, l'UPEC compte utiliser les bandes de fréquences de la façon suivante :

- VHF : liaison montante (émission) à bas débit pour l'envoi de télécommandes au satellite ;
- UHF : liaison descendante (réception) à débit moyen, pour la réception des données de télémétrie (état de santé du satellite, tensions, courants, températures, etc.) et données de la charge utile ;
- Bande S : liaison descendante (réception) à haut débit pour la collecte d'un gros volume de données scientifiques de la charge utile.

2022-8674

ANNONCES LÉGALES

PARIS

75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DEPAN'FERMETURE

Nom commercial : DEPAN'FERMETURE
Forme : S.A.S.U.
Capital social : 100,00 € divisé en 100 actions de 1 euro chacune.

Siège social : 15, villa du Bel Air – 75012 PARIS.

Objet : Pose de fenêtre en PVC et ALU, décoration, travaux et rénovation d'intérieur, plomberie, électricité peinture, pose de carrelage, parquet et travaux connexes.

Durée : 99 ans.
Présidence : Monsieur Rajko SLAVNIC demeurant au 75, avenue des Pervenches – 91600 SAVIGNY SUR ORGE.

Immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de PARIS.
211749

Aux termes d'un acte authentique reçu le 06/07/2022 par Maître Thomas SALLIER, Notaire à PARIS (75008) – 104, rue du Faubourg Saint Honoré, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI MCIS

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 143, rue de la Pompe, 75016 PARIS.

Capital initial : 100 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PARIS.

Gérance : SCHWARTZ Isabelle, demeurant 143, rue de la Pompe, 75016 PARIS France.
211700

Aux termes d'un ASSP en date du 19/04/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CITY SANTE

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : L'acquisition, la détention, la gestion de la propriété, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ou droits immobiliers, bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition.

Siège social : 150, bd du Montparnasse, 75014 PARIS.

Capital : 3 200 €.
Présidence : TEISSEDDRE Claude demeurant 150, bd du Montparnasse 75014 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
211757

Aux termes d'un ASSP en date du 29/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAM MGP Le Felikhorn

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : Souscription, acquisition, détention, gestion et vente de tous titres, valeurs mobilières et droits mobiliers, et la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, créées ou à créer, en particulier dans toutes sociétés civiles de construction vente.

Siège social : 26, rue Cambacérès, 75008 PARIS.

Capital : 30 000 €.
Présidence : SEUX Olivier demeurant 8 bis, avenue de Brimont 78400 CHATOU.

Directeur général : RONGVAUX Laurence demeurant 189, route de Kayl L3514 DUDELANGE Luxembourg.

Cession d'actions : libre.
Admission et vote : Chaque action donne droit à une voix ; représentation possible par un conjoint ou par un autre associé ou par la personne de son choix ou par un salarié s'agissant d'une personne morale associée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
211773

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 juillet 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

MAISON BAILLEUX

Siège social : 153, rue de la Roquette – 75011 PARIS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital social : 5 000 Euros.

Objet : exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie – pâtisserie, confiserie, chocolatier, restauration rapide, traiteur, sandwichs, plats du jour, boissons, le tout à consommer sur place et/ou à emporter, et toutes activités s'y rapportant.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Président : Madame Gaëlle MILLAUD, demeurant 9, rue du Bois – 78320 LA VERRIERE.

Cession des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la Société.

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les conditions fixées dans les statuts.

Immatriculation : RCS PARIS.
211710

Aux termes d'un ASSP en date du 13/07/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Richer RMK

Forme : Société civile.
Objet social : Acquisition, vente, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, en ce compris la mise à disposition gratuite des biens dont elle est propriétaire au profit de tout ou partie de ses associés.

Siège social : 43, rue Richer, 75009 PARIS.

Capital : 197 402 €.
Gérance : KADJJEVIC Robert demeurant 11, impasse Lahontine 64200 BIARRITZ.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
211814

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 8 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : HUA Holding

Siège : 19, rue Cernuschi, 75017 PARIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10 000 euros.

Objet : - la prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité ; - l'animation de toutes sociétés y compris les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directement ou indirectement et de sociétés filiales ou sous filiales ; - l'assistance administrative, commerciale, technique, informatique, financière, juridique et l'assistance à l'animation marketing et commerciale et la fourniture de prestations administratives, comptables, informatiques, financières, commerciales, techniques, marketing et juridiques, dans toutes sociétés y compris les sociétés, dans lesquelles elle détient une participation directement ou indirectement et de sociétés filiales ou sous filiales ; - l'emprunt, l'octroi de garantie sous quelque forme que ce soit au bénéfice de toutes sociétés y compris les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directement ou indirectement et de sociétés filiales ou sous filiales ; - la réalisation de toutes opérations de trésorerie et la gestion de trésorerie de sociétés filiales ou sous filiales ; - la gestion de titres et de valeurs mobilières ; - l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion ; - la gestion financière d'entreprises ; - la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Shaoyan LIN, demeurant 19, rue Cernuschi, 75017 PARIS.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.
211706

Aux termes d'un ASSP en date du 12/07/2022, il a été constituée une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SAMBATY SERVICES

Objet social : Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.

Siège social : 59, rue de Ponthieu, Bureau 326, 75008 PARIS.

Capital initial : 2 500 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PARIS.

Gérance : SIBY Ibrahim, demeurant 23, avenue Victor Hugo, 1er ÉTAGE PORTE DE GAUCHE, 94600 CHOISY LE ROI France.
IBRAHIMA SIBY.
211729

Par acte SSP en date du 23/05/2022, à Paris, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

OKTOMAREN PRODUCTION

Capital social : 100 €, divisé en 100 actions de 1 € de valeur nominale entièrement libérées.

Siège social : 14, avenue de la République 75011 Paris.

Objet : Production, réalisation et promotion d'œuvres musicales, de contenu multimédia, de clips artistiques, de spectacles vivants, édition et distribution d'œuvres manuscrites liées à la pédagogie musicale.

Durée : 99 ans.
Président : Monsieur Jonathan Joubert demeurant 14, avenue de la République 75011 Paris.

Conditions d'admission aux assemblées : Tous les associés sont admis en assemblée.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
Conditions de transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

La société sera immatriculée au RCS de Paris.
Le Président.

211768

Aux termes d'un acte SSP en date du 7 juillet 2022 il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : VIA FORMAT

Siège social : 6, rue d'Armaillé 75017 PARIS.

Capital social : 100 Euros.

Objet : la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports, à destination de tout public y compris les membres des CSE, des SSCT et des Syndicats, l'enseignement, l'organisation de salons et de conférences, l'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques, le conseil et la gestion de la formation et de l'information à distance et la mise en place d'outils de e-learning, ainsi que toutes prestations de consultants, de conseils et de services auprès de toutes entreprises quel que soit leur domaine d'action, des particuliers et de tout organisme public ou para-public, quelle qu'en soit la structure juridique. Toutes prestations dans le domaine du marketing digital.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.

Président : Oury CHOUCHANA domicilié 4, rue Piccini 75116 Paris
211798

Aux termes d'un ASSP en date du 12/07/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ELEM DESTINATION

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : l'acquisition, la cession, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers.

Siège social : 14, rue Favart, 75002 PARIS.

Capital : 1 000 €.
Gérance : ELEM, société civile au capital de 578 036,00 euros, 21-25, rue Jean Jacques ROUSSEAU 75001 PARIS immatriculée sous le n° 828 814 335 RCS Paris.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
211691

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/05/2022, avis de constitution de :

Dénomination sociale :

MLD NARA CONSEIL

Forme : SASU.

Capital : 1 000 Euros.

Siège Social : 145, rue de la Pompe – 75116 PARIS.

Objet :

- Le conseil auprès d'entreprises, organisations, associations, structure ou personnalité requérant un appui conseil notamment en matière de développement d'affaires, de communication, relations publiques, ou tout objet de mise en relations dans le cadre de développements économiques ;

- L'organisation d'événements et de relations publiques dédiés à la promotion, commercialisation d'un produit, d'un service ou à la notoriété d'une personnalité ;

- L'accompagnement et le conseil de dirigeants, personnalités, d'États et de Gouvernements, négociations pour le compte de tiers ;

- La rédaction d'éléments de langage, discours, notes d'orientations stratégiques, rapports, plans stratégiques ou projets d'édition ;

- La promotion et la valorisation culturelle et interculturelle de produits ou de représentations culturelles d'État ;

- Le commerce de marchandises culturelles ;

Présidence : Laurence DICKO, demeurant 145, rue de la Pompe 75116 PARIS.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS de PARIS.

211855

Aux termes d'un ASSP en date du 13/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : KEYS MATABIAU

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : Acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; édification sur ces biens de toutes constructions, reconstruction, rénovation ; aménagement, gestion, entretien, mise en valeur, administration, exploitation de ces biens par voie de location sous toutes ses formes ; souscription de tous emprunts avec ou sans garantie hypothécaire ayant pour but de permettre la réalisation de l'objet social.

Siège social : 24, rue des Capucines, 75002 PARIS.

Capital : 1 500 €.

Gérance : KEYS SELECTION, SAS, 24, rue des Capucines 75002 PARIS immatriculée sous le n° 828 106 724 RCS Paris représentée par M. Pierre MATTEI demeurant 6, place de Valois 75001 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

211859

Aux termes d'un ASSP en date du 05/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ACIT INVESTISSEMENTS

Forme : SAS.

Objet social : L'acquisition et la détention sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, apport en numéraire ou en nature, fusion souscription ou autrement, directement ou indirectement, de participations, parts ou actions, droits, intérêts, obligations ou engagement de toutes sociétés, tous groupements ou toutes entités juridiques, quelle que soit leur forme, établies en France ou à l'étranger.

Siège social : 55, av Marceau, 75116 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Présidence : BOURGOIS François-Xavier demeurant 14, rue Mayet 75006 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

211738

Aux termes d'un ASSP en date du 05/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MAM MGP Le Nadelhorn

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : Souscription, acquisition, détention, gestion et vente de tous titres, valeurs mobilières et droits mobiliers, et la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, créées ou à créer, en particulier dans toutes sociétés civiles de construction vente.

Siège social : 26, rue Cambacérès, 75008 PARIS.

Capital : 30 000 €.

Présidence : SEUX Olivier demeurant 8 bis, avenue de Brimont 78400 CHATOU.

Directeur général : RONGVAUX Laurence demeurant 189, route de Kayl L3514 DUDELANGE Luxembourg.

Cession d'actions : libre.

Admission et vote : Chaque action donne droit à une voix ; représentation possible par un conjoint ou par un autre associé ou par la personne de son choix ou par un salarié s'agissant d'une personne morale associée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

211776

Aux termes d'un acte authentique reçu en date du 12/07/2022 par Maître ANTOINE HUREL, notaire associé sis 15, rue des Saints Pères 75006 PARIS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BB22

Forme : SCI.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 15, rue du Cherche-Midi, 75006 PARIS.

Capital : 100 €.

Gérance : PONS Jean demeurant Pasaje Sa Font Den Lluna 07840 SANTA EULARIA DES RIU.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

211731

Aux termes d'un ASSP en date du 13/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI NovaRési1

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : Acquisition de tous biens immobiliers construits ou non de tous droits immobiliers, en pleine propriété ou en démembrement, de tout droit réel tel que mentionné à l'article R.214-155-1 du Code Monétaire et Financier ; Quel qu'en soit l'usage, par tout moyen y compris par voie d'échange ou d'apport, directement ou indirectement.

Siège social : 153, bd Haussmann, 75008 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : PAREF GESTION, SA, 153, boulevard Haussmann 75008 PARIS immatriculée sous le n° 380 373 753 RCS Paris.

Cession de parts : Agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

211843

Additif à l'annonce N° 210913 parue dans le présent journal du 06/07/2022, il convenait de lire également : Gérance : Geoffroy EHLINGER, demeurant 13/15, rue Pierre Poli, 92040 Issy-les-Moulineaux.

211892

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître CASAGRANDE JEAN-ALAIN, notaire au 35, rue de Bassano 75008 PARIS, le 08/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI DUMAS THOREUX

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la gestion, la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés, de leur ascendants et descendants, et la vente -exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et plus particulièrement l'acquisition d'un bien immobilier sis à PLOUER-SUR-RANCE 22490, Le Moulin du Marais.

Siège social : 74, rue du Cherche Midi, 75006 PARIS.

Capital : 1 200 €.

Gérance : DUMAS Jean-Luc et THOREUX Patricia demeurant ensemble 74, rue du Cherche Midi 75006 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

211990

Aux termes d'un ASSP en date du 13/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Keys GRAND'PLACE

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : Acquisition, détention de tous biens immobiliers ; édification sur ces biens de toutes constructions, reconstruction, rénovation ; Aménagement, gestion, entretien, mise en valeur, & administration, exploitation de ces biens par voie de location sous toutes ses formes ; souscription de tous emprunts avec ou sans garantie hypothécaire ayant pour but de permettre la réalisation de l'objet social.

Siège social : 24, rue des Capucines, 75002 PARIS.

Capital : 1 500 €.

Gérance : KEYS SELECTION, SAS, 24, rue des Capucines 75002 PARIS immatriculée sous le n° 828 106 724 RCS Paris représentée par M. Pierre MATTEI demeurant 6, place de Valois 75001 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

211845

Aux termes d'un ASSP en date du 11/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AMF GARMENT

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée à unipersonnelle.

Objet social : La création, la conception, la commercialisation, la distribution tant par la voie du commerce traditionnel que celle du e-commerce de tous produits notamment prêt-à-porter notamment en privilégiant les matières et fibres naturelles, ainsi que tous articles de maroquinerie, bijoux accessoires de mode et produits dérivés. Le développement de marques dans ces gammes de produits, principalement dans les domaines de (sport wear, street et urban wear).

Siège social : 11, rue Marguerite de Rochechouart, 75009 PARIS.

Capital : 3 000 €.

Présidence : BOULONNAIS Arthur demeurant BAT B 11, rue de Rochechouart 75009 PARIS.

Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

211977

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS.

Dénomination :

GUESTS AND PROPERTIES

Capital : 1 000 Euros.

Siège social : 16, rue Pétrarque – 75116 PARIS.

Objet : La société a pour objet en France et dans tout pays :

La construction ou l'acquisition, le suivi, de la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'équipement, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers meublés ou non, lui appartenant ou non, en location saisonnière ou courte ou moyenne ou longue durée, et la vente de biens mobiliers et immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

La présidente Madame Pascale TANNOUS demeurant au 16, rue Pétrarque – 75116 PARIS.

Immatriculation : au R.C.S de PARIS.

211797

Aux termes d'un ASSP en date du 04/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BCNOF

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement, sous-location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nue-propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement telle que notamment la construction.

Siège social : 7, rue Guichard, 75116 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : LEFORT Patrice demeurant 7, rue Guichard 75116 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

211941

Par acte SSP du 30 juin 2022, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : Tosca

Forme : SARL.

Capital social : 5 000 Euros.

Objet : - Epicerie fine, traiteur, service à domicile, organisation d'événements, conception, assemblage, livraison de paniers-repas pour des professionnels et particuliers.

Siège social : 26, rue Voltaire – 75011 Paris.

Gérance : Monsieur Mohammed Yazid FARES, demeurant 10, avenue du Capitaine Louys à Villemomble (93250).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Immatriculation au RCS de PARIS.

211869

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître KNOPFER-BENHAIM CÉLINE, notaire au 3 rue Anatole de la Forge 75017 PARIS, le 11/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DEESS MALKA
Forme : Société civile immobilière.
Objet social : Acquisition, construction, transformation, aménagement, détention, mise en valeur, administration et exploitation de tous biens ou droit immobilier, bâti ou non et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question détenu directement ou indirectement en pleine propriété, usufruit ou en nue-propriété ou par voie de bail.
Siège social : 57 bis, bd Exelmans, 75016 PARIS.
Capital : 1 000 €.
Gérance : MALKA David demeurant 57 bis, bd Exelmans 75016 PARIS
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 211760

Aux termes d'un ASSP en date du 01/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
SCI RUE DES COLONNES CALVET
Forme : Société civile immobilière.
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, de tous meubles, biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de ces biens.
Siège social : 28, av de Suffren, 75015 PARIS.
Capital : 1 000 €.
Gérance : CALVET Emmanuel demeurant 48, quai Louis Bleriot 75016 PARIS.
Cession des parts : Agrément préalable à l'unanimité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 211989

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU.
Dénomination :
AMELIE ROCHE CONSEIL
Siège : 11 PASSAGE DU BUISSON SAINT LOUIS, 75010 PARIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
Capital : 1 200 euros.
Objet : Conseil en gestion de projets en entreprise, ainsi que toute activité de conseil, de formation et de coaching, notamment dans les domaines du bien-être, du développement personnel et professionnel, de la gestion du stress, du management et de la communication ;
 Organisation de stages ou conférences.
Président : Mme Amélie ROCHE, demeurant 11 PASSAGE DU BUISSON SAINT LOUIS, 75010 PARIS.
 211767

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU.
Dénomination :
AMELIE ROCHE CONSEIL
Siège : 11 PASSAGE DU BUISSON SAINT LOUIS, 75010 PARIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
Capital : 1 200 euros.
Objet : Conseil en gestion de projets en entreprise, ainsi que toute activité de conseil, de formation et de coaching, notamment dans les domaines du bien-être, du développement personnel et professionnel, de la gestion du stress, du management et de la communication ;
 Organisation de stages ou conférences.
Président : Mme Amélie ROCHE, demeurant 11 PASSAGE DU BUISSON SAINT LOUIS, 75010 PARIS.
 211767

Aux termes d'un ASSP en date du 12/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAZELAN
Forme : SARL.
Objet social : Acquisition immobilière et location immobilière.
Siège social : 44, rue des Dames, 75017 PARIS.
Capital : 1 000 €.
Gérance : OUSSEDRAT Mustapha demeurant 44, rue des Dames 75017 PARIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 211987

Aux termes d'un ASSP en date du 06/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 5m Invest
Forme : SICAV à conseil d'administration.
Objet social : la constitution et la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts.
Siège social : 29, av de Messine, 75008 PARIS.
Capital minimum : 300 000 €.
Administrateurs :
 - M. VENOT Patrick demeurant 22, route du Tignot - 69270 COUZON AU MONT D'OR ;
 - M. ESCOFFIER Rémy demeurant Lieudit FLEURY 42660 ST REGIS DU COIN ;
 - M. CHALANDON Pierre-Albin demeurant 75, rue Cuvier 69006 LYON 06 ;
 - ROTHSCCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE, SCS, 29, av de Messine 75008 PARIS immatriculée sous le n° 824 540 173 RCS Paris représentée par M. BOUVIGNIES Didier demeurant 38, rue des Forges-50340 ST LEU D'ESSERENT.
Commissaire aux Comptes : SFPB-A&C, 31, rue Henri Rochefort 75017 PARIS immatriculée sous le n° 801 016 015 RCS Paris.
 Aux termes du Conseil d'Administration du 06/07/22, il a été décidé de nommer M. Patrick VENOT en qualité de **Président Directeur Général** et M. Rémy ESCOFFIER en qualité de **Directeur Général Délégué**.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 212011

Aux termes d'un ASSP en date du 12/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
Aspire Cobalt Holdings
Forme : Société civile immobilière.
Objet social : Le financement en fonds propres ou par emprunts, l'acquisition, la détention, la propriété, l'administration, la location - saisonnière ou non -, la gestion directe ou indirecte de tous droits ou biens immobiliers.
Siège social : 183, rue de Courcelles, 75017 PARIS.
Capital : 1 000 €.
Gérance : SINN Adam demeurant 200 Dorado Beach Drive N3232 DORADO PR 00646 - PORTO RICO - (Etats-Unis) ; HAMMOND JR Barrington demeurant 27954 Arden Trail SPRING TX 77386 (Etats-Unis).
Cession de parts : libre entre associés et entre conjoints, ascendants et descendants. Cession à des tiers : consentement des associés représentant plus des trois-quarts du capital.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 211942

Aux termes d'un ASSP en date du 12/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
FONCIERE DE LA POMPE
Forme : Société civile immobilière.
Objet social : Acquisition à titre patrimonial par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, gestion en bon père de famille, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : 149, rue de la Pompe, 75016 PARIS.
Capital : 1 000 €.
Gérance : CHATIN Pauline demeurant 12, av Emile Crollas 75007 PARIS.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 212002



Aux termes d'un ASSP en date du 19/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
Felicitas small and mid cap advisory
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : Toutes opérations, pour son propre compte, achat, vente, échange et gestion de parts sociales ou de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises.
Siège social : 9, rue Scribe, 75009 PARIS.
Capital : 100 €.
Présidence : FALEXIME, SAS, 30, bd Saint-Germain 75005 PARIS immatriculée sous le n° 844 516 393 RCS Paris.
Directeur général : BAPTICLEM, SAS, 9, rue Scribe 75009 PARIS immatriculée sous le n° 847 758 257 RCS Paris.
Cession d'actions : Prémption.
 Chaque action donne droit de vote et à la représentation dans les décisions collectives des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 212031

SELARL AFFIDAVIT NOTAIRES
 Notaires à PARIS (8^{ème} arrondissement), 6 rue de Miromesnil.

Suivant acte reçu par Me Yann MOREAU-COTTEN, Notaire au sein de la SELARL « AFFIDAVIT NOTAIRES », le 18 juillet 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
de LESQUEN-JONAS
Le capital : 2 700 EUR divisé en 2 700 parts de 1 € chacune.
Apports : apports en numéraire de 2 700,00 EUR.
Objet : L'acquisition, la détention, la construction, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens immobiliers et mobiliers.
Siège : 22, rue Octave Feuillet (75016) PARIS.
Durée : 99 années.
Gérance : Mme Clélie Alix Eugénie DE LESQUEN du PLESSIS-CASSO, demeurant à PARIS (75016) 22, rue Octave Feuillet.
Agrément : cession libre entre associés et descendants, agrément du gérant dans les autres cas.
Immatriculation : au RCS de PARIS.
 211969

TRANSFORMATIONS

AXE IMMOBILIER DÉVELOPPEMENT
 SARL au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
 5 bis, rue de Rochechouart
 505 193 276 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/06/2022, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Il a été mis fin aux mandats des gérants M. Alain BEYNET, M. Alain DELAPORTE et M. Cédric DE LESTRANGE, il a été décidé de nommer en qualité de **président** de sas AXE IMMOBILIER, SAS, 5 bis, rue de Rochechouart 75009 PARIS immatriculée sous le n° 504 661 638 RCS Paris.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 212009

AGENCE TRAVAUX

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 100,00 €
Siège social : 75002 PARIS
 20 rue des Petits Champs
 894 236 694 R.C.S. PARIS

Par AGE et à compter du 30 juin 2022, il a été décidé : La transformation de la société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau du fait de la transformation. Il a été mis fin aux fonctions de gérant de Monsieur Sébastien BERNARD demeurant 31 rue du Château d'Eau - 28300 SAINT-AUBIN-DES-BOIS qui a été nommé en qualité de **Président** pour une durée illimitée.

Mentions complémentaires :
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions même entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président de la Société.
 Le Président dispose d'un délai de trois mois pour faire connaître la décision de la collectivité des associés. A défaut de réponse dans le délai ci-dessus, l'agrément sera réputé acquis.
 En cas de refus d'agrément, la Société est tenue d'acquiescer ou de faire acquiescer les actions de l'associé cédant.
 211823

TRAJECTOIRES MISSIONEON
 SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
 18, rue de la Ville l'évêque
 799 069 653 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30/06/2022, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Il a été mis fin aux fonctions de gérant de M. Patrick LEVY-WAITZ, il a été décidé de nommer en qualité de **président** de sas MISSIONEON GROUP, SAS, 18, rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS immatriculée sous le n° 830 605 440 RCS Paris.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 211856

AXE IMMOBILIER INGÉNIERIE
 SARL au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
 5B, rue de Rochechouart
 398 664 516 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Il a été mis fin aux mandats des co gérants M. Alain DELAPORTE, M. Alain BEYNET et M. Cédric DE LESTRANGE.

Il a été décidé de nommer en qualité de **président** de sas AXE IMMOBILIER, SAS, 5 bis, rue de Rochechouart 75009 PARIS immatriculée sous le n° 504 661 638 RCS Paris.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 211997

OHR

SARL transformée en SAS
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
251, rue Saint Denis
397 425 398 R.C.S. PARIS

AVIS DE TRANSFORMATION

Le 01/07/2022, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions libre.
Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Snézana MILHAVET.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par sa Présidente Snézana MILHAVET demeurant 18, rue Victor Daix 92200 NEUILLY SUR SEINE.

211973

**AXE IMMOBILIER
MANAGEMENT**

SARL au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
5 bis, rue de Rochechouart
393 188 677 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Il a été mis fin aux mandats de gérants de M. Alain BEYNET, M. Alain DELAPORTE et de M. Cédric DE LESTRANGE.

Il a été décidé de nommer en qualité de président de sas AXE IMMOBILIER, SAS, 5 bis, rue de Rochechouart 75009 PARIS immatriculée sous le n° 504 661 638 RCS Paris.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

212026

SARL LENNIE CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 4 000,00 €
Siège social : 75002 PARIS
20 rue des Petits Champs
792 511 982 R.C.S. PARIS

Par AGE et à compter du 30 juin 2022, il a été décidé : La transformation de la société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau du fait de la transformation. Il a été mis fin aux fonctions de gérante de Madame LANCAR Isabelle demeurant 2 rue de Joinville - 75019 PARIS qui a été nommée en qualité de Présidente pour une durée illimitée.

La dénomination sociale est également modifiée et devient LENNIE CONCEPT.

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant

de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions même entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président de la Société.

Le Président dispose d'un délai de trois mois pour faire connaître la décision de la collectivité des associés. A défaut de réponse dans le délai ci-dessus, l'agrément sera réputé acquis.

En cas de refus d'agrément, la Société est tenue d'acquiescer ou de faire acquiescer les actions de l'associé cédant.

211824

MODIFICATIONS**JJMM**

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
28, passage du Génie
530 808 641 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision unanime en date du 01/07/22, les associés de la SAS JJMM ont décidé de transférer le siège social du 28, passage du Génie, 75012 Paris au 71, rue de Vesle, 51100, Reims à compter du 01/07/22 et de modifier en conséquence les statuts. La Société, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 530 808 641 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Reims.

212014

STEER SERVICES

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
19, avenue George V
912 847 126 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique le 08/07/2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : UPWISOR

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

212001

INDIGO UNLIMITED

SAS au capital de 25 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
2, square Trudaine
438 908 154 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 30/06/2022, le siège social a été transféré au 16, rue Ballu - 75009 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211991

BIEN MEDIA

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue du Colisée
828 692 707 R.C.S. PARIS

Par décision du président le 01/07/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 5 454 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

212012

770 Holding

SAS au capital de 3 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
94, rue de Miromesnil
880 025 838 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 03/06/2022, le siège social a été transféré au 97, rue de Courcelles - 75017 PARIS.

Il a également été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- L'étude, le conseil, l'achat, la vente, le négoce, l'import-export de tous produits liés au photovoltaïque, au système de climatisation et de chauffage et d'une manière générale tous produits liés aux énergies renouvelables et à l'amélioration de l'habitat.

- La fourniture aux entreprises et aux particuliers de prestations de services liées à toutes les activités du domaine du bâtiment, en direct ou en sous-traitance.

- Le négoce d'objets d'art, d'horlogerie, de joaillerie.

Le reste de l'article est inchangé.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211762

ITHEMBA

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 Euros
porté à 11 433,67 Euros
Siège social : 75012 PARIS 1
67, avenue Damesnil
391 118 056 R.C.S. PARIS

Modification du capital

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 25 mai 2022.

Du procès-verbal des décisions du Gérant du 7 juillet 2022.

Il résulte que le capital social a été augmenté de 3 811,22 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux virgule quarante-cinq euros (7 622,45 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à onze mille quatre cent trente-trois virgule soixante-sept euros (11 433,67 euros).

211719

HOTEL DE MONTESQUIEU

Société par actions simplifiée
au capital social de 50 000 €
Siège : 75008 PARIS
8, rue Frédéric Bastiat
562 124 453 R.C.S. PARIS
(la « Société »)

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 8 juillet 2022, il a été décidé de nommer Monsieur Pierre BONTEMPS demeurant 22, rue Barbet de Jouy - 75007 Paris, en qualité de nouveau Président en remplacement de Monsieur Antoine BORDALIS, démissionnaire.

211743

EUROPCAR HOLDING

SAS au capital de 10 200 080 €
Siège social : 75017 PARIS
13T, bd Berthier
428 713 937 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Philip de KLERK demeurant 13 ter, bd Berthier 75017 PARIS en remplacement Mme Marie-Hélène KORVIN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211696

"HOTELIERE ROCHAMBEAU"

S.A.S. au capital de 500 000,00 Euros
Siège social : PARIS (8^{ème} Arrt.)
Square du Roule, n° 3
819 306 515 R.C.S. PARIS

Par décisions du 30 Mars 2022, les associés de la société ont :

- pris acte du décès de M. Guy CROUIN, Président, survenu le 1^{er} janvier 2022,

- décidé de nommer la S.A.S. « RENOIR PARIS », dont le siège social est à PARIS (16^{ème} Arrt.) Rue Michel Ange, n° 88, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 818 242 539, représentée par son Président M. Romain RENOIR, aux fonctions de Présidente, à compter du 30 Mars 2022, pour une durée non limitée,

- constaté que la nomination d'un nouveau Président, entraîne ipso facto, la fin des fonctions de Directeur Général de M. Romain RENOIR, à compter dudit jour et qu'il n'y a pas lieu de statuer sur la nomination d'un nouveau Directeur Général,

- décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes de M. Marc TENAILLON, titulaire et de la Société « NORQUET, DE CARCARADEC, JOMBART », suppléant.

La Présidente.

211791

Michel MAGNIEN**Avocat à la Cour**

22, boulevard Saint Michel 75006 PARIS

AM PARTICIPATIONS

SAS au capital de 251 232 Euros
Siège social : 75002 PARIS
8, rue Etienne Marcel
342 973 930 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2022, l'Associé unique a nommé :

- En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la Société RSM PARIS représentée par Monsieur Etienne DE BRYAS, dont le siège social est à Paris 75008, 26, rue Cambacérès, RCS PARIS N° B 792 111 783, en remplacement de la Société MBV et Associés,

- En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur François AUPIC, demeurant à Paris, 75008, 26, rue Cambacérès.

Ces mandats expireront à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

LE PRESIDENT.

211793

Labyrinth HoldCo

SAS au capital de 98 603 082 euros
Siège social : 75002 PARIS
3, rue d'Uzès
900 604 927 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations de l'AGE du 13/06/2022, il a été décidé et constaté les augmentations de capital de 24 786 470 euros, de 1 026 925 euros, de 312 502, de 1 936 562 euros et de 658 696 euros pour le porter à 127 324 237 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

211831

PAREF GESTION

SA au capital de 1 658 400 €
Siège social : 75008 PARIS
153, bd Haussmann
380 373 753 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM en date du 27/06/2022, il a été pris acte du départ de M. Nicolas YVES de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211825

MEDIASIDE COMMUNICATION

Société par actions simplifiée
au capital de 85 000 Euros
Siège Social : 75002 PARIS
3, rue Notre Dame de Bonne Nouvelle
877 633 818 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée générale en date du 20 juin 2022,

- Il a été décidé qu'il n'y a pas lieu de procéder à la dissolution anticipée de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social du fait des pertes.

- Qu'en application des stipulations de l'article 4 des statuts de la société, il a été décidé de transférer le siège social du 3, rue Notre Dame de Bonne Nouvelle 75002 Paris au 10, rue de Louvois 75002 Paris, à compter du 1^{er} mai 2022, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts portant les dispositions relatives au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.
Pour avis,

211784

MEDIASIDE GROUPE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège Social : 75009 PARIS
17, rue de Provence
877 638 932 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée générale en date du 20 juin 2022, il a été décidé qu'il n'y a pas lieu de procéder à la dissolution anticipée de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social du fait des pertes.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.
Pour avis.

211785

ZIPPO

SAS au capital de 80 000 Euros
Siège social : 75018 PARIS
5, bd Ney
394 502 355 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique en date du 30/06/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211770

DENTSU MB FRANCE

SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 75017 PARIS
67, av de Wagram
490 746 344 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'actionnaire unique en date du 30/06/2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : DENTSU CREATIVE FRANCE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211766

EC 4

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 75017 PARIS
13 ter, boulevard Berthier
824 542 211 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 30/06/2022, il a été pris acte du départ de M. Jean-Christophe GEORGHIOU de ses fonctions de commissaire aux comptes Suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211801

"HOTEL ROCHAMBEAU"

SAS au capital de 181 245,00 Euros
Siège social : PARIS (8^{ème} Arrt.)
Rue La Boétie, n° 4
432 538 866 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 7 Juillet 2022, l'associée unique, a :

- pris acte de la démission de M. Romain RENOIR de ses fonctions de Président à compter du 7 Juillet 2022,

- nommé aux fonctions de présidente la S.A.S. «HOTELIERE ROCHAMBEAU», dont le siège social est à PARIS (8^{ème} Arrt.) Square du Roule, n° 3, immatriculée au RCS de PARIS, sous le n° 819 306 515, représentée par sa Présidente, la S.A.S. «RENOIR PARIS», dont le siège social est à PARIS (16^{ème} Arrt.) Rue Michel Ange, n° 88, immatriculée au RCS de PARIS, sous le n° 808 242 539, elle-même représentée par M. Romain RENOIR, son Président, à compter dudit jour, pour une durée non limitée.

La Présidente.

211796

LES SOURCES

SC au capital de 394 700 Euros
Siège social : 75007 PARIS
80, rue de l'Université
439 635 764 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Claire LENART TURPIN demeurant 8, rue Scipion 75005 PARIS, en remplacement de Mme Solange LENART NUYTEN.

Il a également été décidé d'étendre l'objet social à la « propriété, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, la mise à disposition gratuite, permanente ou ponctuelle ou totale de ses locaux. »

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211758

CLEALEX FRANCE

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
148, bd Haussmann c/o Cabinet Roubly
911 649 762 R.C.S. PARIS

Par décision des associés le 06/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au C/O Frédéric de Brem, 26, rue Brunel - 75017 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211799

EF PARIS

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
9, rue Ambroise Thomas
809 941 776 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 21/06/2022, il résulte que les mandats de la société MF & ASSOCIES (anciennement TUDEL & ASSOCIES), CAC titulaire, et de M. Michel TUDEL, CAC suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211745

Erratum à l'annonce n°210965 parue dans le Journal Spécial des Sociétés du 06/07/2022 concernant la société GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE. Il s'agissait de lire : il a été pris acte de l'expiration et du non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société BEAS.

211816

SCPI VENDOME REGIONS

Société Civile de Placement Immobilier
à Capital Variable
Siège social : 75008 PARIS
105, boulevard Haussmann
811 849 231 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale des associés, en date du 23 juin 2022 a décidé de nommer en qualité de membres du Conseil de surveillance, pour une durée de 3 ans :

- La société PRIMONIAL CAPIMMO, société civile dont le siège social est 36, rue de Naples 75008 Paris, RCS Paris 499 341 469, représentée par Madame Mathilde Vivier,

- La société ALLEGROW, SARL à capital variable dont le siège social est 8, rue du Docteur Osman Duquesnay - Bat A01 97290 Le Marin, RCS Fort-de-France 533 165 817, représentée par Monsieur David Diano,

- La société BG VALEURS, SARL dont le siège social est 1 rue Sebastien Brandt 67204 Achenheim, RCS Strasbourg 519 298 509, représentée par Monsieur Bernard Werle.

En remplacement de la société OXYMORE et de Messieurs Bernard Werle et Roger LAMBERT dont les mandats n'ont pas été renouvelés.

Par décisions du conseil de surveillance en date du 13 juillet 2022, la société ZELHAN, dont le siège social est 10, rue de la Croix de Pierre 78660 Saint Martin de Brethencourt, a été nommée Vice-Président du Conseil de surveillance en remplacement de la société J VAN DYK.

Par décision de la société de gestion en sa qualité de gérant en date du 1^{er} juillet 2022, le siège social a été transféré au 18/20, place de la Madeleine - 75008 Paris, à compter du 1^{er} juillet 2022.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

211804

SCI GAILLON

SCI au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
15, rue Gaillon
449 266 097 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 07/07/2022, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Donner sa garantie hypothécaire pour toute opération contractée par la principale associée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211846

A CAPELLA CONSULTING

SAS au capital de 60 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1, rue de Saint Pétersbourg
807 664 693 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte en date du 10/02/2022, il a été pris acte de la fin du mandat de Directeur Général de la société SARL GH CONSEIL, et ce, à compter du 14/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211837

ADVIQO FRANCE SARL

SARL au capital de 7 500 Euros
Siège social : 75008 PARIS
153, bd Haussmann
531 997 815 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 17/05/2022, il a été pris acte de la démission de M. Tarek KESSLER de ses fonctions de cogérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211834

SCI CANAL SM

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95130 FRANCONVILLE
Chemin du Ru d'Avril
482 651 809 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE en date du 06/07/2022, il a été décidé :

- de nommer en qualité de gérants M. Alexis BRAITMAN demeurant 12, rue Piccini 75016 PARIS et Mme Katy BRAITMAN demeurant 161, quai de Valmy 75010 PARIS, en remplacement de M. Gérard BRAITMAN, dont le mandat a pris fin le 19/02/2022.

- de transférer le siège social au 161, quai de Valmy - 75010 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Objet : La propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous les biens dont elle pourra devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes ses formes, y compris l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales et plus généralement toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, directement ou indirectement, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Durée : 99 ans.

La société sera radiée du RCS de PONTOISE et immatriculée au RCS de PARIS.

211812

MANGELEX FRANCE

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
c/o Cabinet Roubly
148, boulevard Haussmann
912 342 268 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 06/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au C/O M. Frédéric de Brem, 26, rue Brunel - 75017 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211827

BLACKFIN BACALAN

GROUPE HOLDING

SAS au capital de 13 949 330,60 Euros
Siège social : 75008 PARIS
2, pl de Rio de Janeiro
910 615 749 R.C.S. PARIS

Par décision des associés le 29/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL, SA, 21, av Ariane 33700 MERIGNAC immatriculée sous le n° 458 201 738 RCS Bordeaux.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211832

MARGO ANALYTICS

SAS au capital de 3 030 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1, rue de Saint Pétersbourg
889 566 618 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 29/10/2020, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, sise 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE immatriculée sous le n° 672 006 483 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211833

SCI JPA TERANGA

Société civile au capital de 2 000 Euros
Siège Social : 75008 PARIS
22, rue Murillo
808 292 296 R.C.S. PARIS

Modification statutaire

Aux termes d'un acte reçu par Maître Magali DELAUNAY-BRUNEL, notaire à PARIS le 8 juillet 2022, l'assemblée des associés a décidé les modifications statutaires de la société SCI JPA TERANGA suivantes :

- Nomination de M. Fabio CARBOCCI, né à DAKAR (SENEGAL) le 9 juin 1993, demeurant à PARIS (75016) 144, boulevard Exelmans, en qualité de nouveau gérant de la société pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Aminata LAGANE, née à KEDOUYOU (SENEGAL) le 16 juin 1963, demeurant à PARIS (75008) 12, rue Beaujon, démissionnaire,
- Transfert du siège social actuel de la société de PARIS (75008), 22, rue Murillo à PARIS (75016) 144, boulevard Exelmans,
- Changement de la dénomination sociale actuelle de la société, laquelle sera désormais dénommée « SCI CASASTART ». Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention de ces changements sera faite au RCS de PARIS.

Pour avis,
Le gérant.

211884

BLABLA INSURANCE

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
84, av de la République
823 976 337 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 23/06/2022, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de commissaire aux comptes titulaire de ERNST & YOUNG AUDIT, et de commissaire aux comptes suppléant d'AUDITEX.

D'autre part il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire DELOITTE & ASSOCIÉS, SAS, 6, pl de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX immatriculée sous le n° 572 028 041 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211839

MONTBRUN INVEST

SAS au capital de 2 116 811,52 Euros
Siège social : 75009 PARIS
57, rue de Châteaudun
501 388 086 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/06/2022, il a été pris acte de l'expiration des mandats de commissaire aux comptes titulaire de M. Arnaud ROUGAGNOU et de commissaire aux comptes suppléant M. Daniel PERNOT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211835

CLIPPER

SAS au Capital : 107 750 Euros
Siège social : 75116 Paris
6, place des Etats-Unis
894 689 074 R.C.S. PARIS

Par décision du 30 juin 2022, le Président a constaté l'attribution définitive de 7 750 actions de préférence, puis l'augmentation de capital corrélatrice de 7 750 euros, par création de 7 750 actions de préférence au nominal de 1 euro, pour le porter de 100 000 euros à 107 750 euros.

Pour avis et mention.

211802

AQUABOULEVARD DE PARIS

SA au capital de 7 489 080 €
Siège social : 75015 PARIS
4-6, rue Louis Armand
340 311 620 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGOA en date du 27/06/2019, il a été pris acte de la fin du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de FIDEAC, SA et de la fin du mandat de Commissaire aux comptes Suppléant de M. Jean-Yves LEHUEUR.

Aux termes de l'AGM en date du 24/08/2021, il a été pris acte de la fin du mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de M. Grégory PROUVOST.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211836

ONA SERVICE DOM

SAS SCOP à Capital Variable
Siège social : 75017 PARIS
27, rue saint Ferdinand
891 801 714 R.C.S. PARIS

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 avril 2022 à Paris, a été nommée Madame ARLEINE Julie Régine, domiciliée à PARIS – 75018 – 8, rue Maurice Genevois, Présidente de la société à compter du 16/04/2022, pour une durée de quatre ans, en remplacement de Monsieur Jean-François Lacombe-Allard démissionnaire pour raisons personnelles. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

211847

CODE BUSTERS

SAS au capital de 3 030 Euros
Siège Social : 75008 PARIS
1, rue de Saint Pétersbourg
894 786 896 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 13/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, sise 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE immatriculée sous le n° 672 006 483 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211840

CABINET OGIM

S.A.S. au capital de 72 500 €
Siège social : 75007 PARIS
98, rue de Sèvres
378 241 491 R.C.S. PARIS

Suivant P.V. des décisions ordinaires de l'Actionnaire unique du 28 juin 2021, les mandats de la SA « VEAMA » et de Monsieur Franck de BONI, respectivement Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, n'ont pas été renouvelés.

LE PRESIDENT.

211895

LDA

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 75003 PARIS
33, rue Réaumur
884 172 222 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 08/07/2022, il a été décidé de nommer à compter du même jour, pour une durée illimitée, en qualité de Président Monsieur Lazare MEDJADBAH, demeurant 265, rue Faubourg Saint-Antoine - 75011 PARIS, en remplacement de Monsieur Dong LIU, démissionnaire de ses fonctions à compter du même jour.

Dépôt légal au RCS de PARIS.

211844

SCI BRAGARD SAGELOLI

SCI au capital de 100 €
Siège social : 75018 PARIS
6, rue Ramey
850 958 547 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale extraordinaire du 15/07/2022 a décidé le transfert du siège social à compter du 20/07/2022 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- **Ancienne mention** : le siège social de la société est fixé au 6, rue Ramey, 75018 PARIS.

- **Nouvelle mention** : le siège social de la société est fixé au 13, rue Etex, 75018 PARIS.

L'inscription modificative sera portée au RCS de PARIS tenue par le greffe du tribunal.

Roxane SAGELOLI.

211849

PROVISIA - PORTAGE SALARIAL SERVICES

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
24, rue de Prony
880 090 964 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire AUDIT CONSEIL HOLDING, SAS, 58B, rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS immatriculée sous le n° 413 175 209 RCS Paris.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211882

RM BAT

SARL au capital de 5 000 €
Siège social :
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE
22, rue Alfred de Musset
909 193 328 R.C.S. MELUN

L'AGE du 24/05/2022 a décidé de transférer le siège social 78, avenue des Champs-Élysées, Bureau 326 75008 Paris.

- **Gérant** : M. ALI Beyhan, demeurant 15, rue Fleur Begne 77130 Montereau-Fault-Yonne.

Radiation au RCS de Melun et réimmatriculation au RCS de PARIS.

211858

AYALA & Co

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
14, rue du Colonel Moll
889 280 574 R.C.S. PARIS

Suivant procès-verbal de l'AGE du 4 juillet 2022 il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 90 000 Euros pour le porter à 100 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211890

ADAPTATION (HOLDING MA BICHE)

SARL au capital de 201 000 €
Siège social : 75017 PARIS
114, rue La Condamine
824 240 956 R.C.S. PARIS

Suivant l'AGOE du 10/09/2021, il a été pris acte, à compter du 25/03/2021, de la démission de Monsieur Pascal PULZE de son poste de Co-gérant de la société.

Dépôt légal au RCS de PARIS.

211894

SOPARCIF

Société par actions simplifiée
au capital de 6 610 240 Euros
Siège social : 75116 PARIS
1, rue de la Faisanderie
317 495 026 R.C.S. PARIS

Par délibération en date du 12 mai 2022, l'assemblée générale extraordinaire, a décidé de réduire le montant du capital social de 6 610 240 euros à 6 514 240 euros par réduction du nombre d'actions ordinaires de 313 140 à 307 140.

La décision du Président du 9 juin 2022 a constaté la réalisation définitive de la réduction de capital. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mai 2022, il a été décidé d'étendre l'objet social de la société, à compter du 13 mai 2022 par adjonction de l'activité suivante :

- l'achat, la rénovation et la vente de véhicules de collection.

L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis et mention.

211885

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MEUNERIE FRANÇAISE**"S.I.M.F"**

S.A. au capital de 54 900 Euros
Siège social : 75008 PARIS
66, rue La Boétie
582 068 474 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un PV de l'AGO de la société en date du 22.06.2022, les actionnaires ont pris acte de la désignation par la société MOULINS SOUFFLET SA, administrateur, de Monsieur Bertrand GUILLOTEAU, demeurant 14, rue François Menez 35700 RENNES en qualité de représentant permanent en remplacement de Monsieur Erik ROOS.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

211875

ACTEMA CONSULTING

SAS au capital de 15 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
24, rue de Prony
487 890 345 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire AUDIT CONSEIL HOLDING, SAS, 58B rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS immatriculée sous le n° 413 175 209 RCS Paris, en remplacement de M. Jean-Pierre RODET et il a été pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Philippe WOLPIN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211887

LINKS ECO GREEN

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
24, rue de Prony
890 655 004 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire AUDIT CONSEIL HOLDING, SAS, 58B, rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS immatriculée sous le n° 413 175 209 RCS Paris.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211893

RESIDINVEST94 BIS

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
57, rue de Châteaudun
881 678 932 R.C.S. PARIS

Par décisions unanimes des associés le 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société UBUNTU, SAS, sise 57, rue de Châteaudun 75009 PARIS immatriculée sous le n° 533 327 565 RCS Paris, en remplacement de M. Stéphane MOREAU.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211900

"MALNAR"

Société par Actions Simplifiée à associée unique au capital de 8 000 Euros
Siège Social : 75015 PARIS
106, rue Lecourbe
487 931 198 R.C.S. PARIS
(la Société)

Suivant décisions de l'associée unique du 01.06.2022, il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : I.S.M à compter du même jour.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS PARIS.

211899

TDLs

SAS au capital de 3 125,69 Euros
Siège social : 75001 PARIS
9, bd de la Madeleine
821 583 713 R.C.S. PARIS

Par décision du président le 29/04/2022, le capital social a été augmenté pour être porté à 3 486,99 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211886

CABINET HABRIAL

S.A.S. au capital de 40 000 €
Siège social : 75008 PARIS
103, rue de Miromesnil
692 009 236 R.C.S. PARIS

Suivant P.V. des décisions ordinaires de l'Actionnaire unique du 27 juin 2022, les mandats de la SA « VEAMA » et de Monsieur Franck de BONI, respectivement Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, n'ont pas été renouvelés.

LE PRESIDENT

211898

SCI TANIOS

SCI au capital de 1 500 Euros
Siège social : 75015 PARIS
182, rue de Vaugirard
495 395 501 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 182, rue de Vaugirard - 75015 PARIS au 41/45, boulevard Romain Rolland - 75014 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211906

Erratum aux annonces 211601 et 211632 parues dans le présent journal du 13/07/2022, il convenait de lire que les sociétés ont pour dénomination INFRAGREEN III CI et INFRAGREEN IV CI.

211877

PARIS REALTY FUND

Sigle : PAREF
SA au capital de 36 120 950 Euros
Siège social : 75008 PARIS
153, bd Haussmann
412 793 002 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM en date du 20.05.2021, il a été pris acte de la fin du mandat d'administrateur de Mme You ZHOU, et ce à compter du 27.04.2021.

Aux termes du Conseil d'administration en date du 28.04.2022, il a été constaté que le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 37 754 875 €, et ce à compter du 02.06.2020

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211897

WAHAB

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 75015 PARIS
35, rue Sébastien Mercier
Société en cours de constitution

Aux termes des décisions unanimes en date du 5 avril 2022, les associés ont décidé de nommer en qualité de nouveau président, à compter de l'immatriculation de la Société, aux lieu et place de Monsieur Brahim AMAR nommé aux termes des statuts constitutifs datés du 4 avril 2022, pour une durée non limitée, Monsieur Abdelaziz ABDELJALIL, demeurant à PARAY-VIEILLE-POSTE (91550), 18, rue des Pivoines. RCS de PARIS.

211929

PROVISIA SAS

SAS au capital de 23 723 262 Euros
Siège social : 75017 PARIS
24, rue de Prony
839 009 750 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire GLC AUDIT ET CONSEIL, SAS, 92 crs Saint Louis 33300 BORDEAUX immatriculée sous le n° 414 659 623 RCS Bordeaux, en remplacement de DFM EXPERTISE ET CONSEIL, SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211943

GGO

SCI au capital de 1 600 Euros
Siège social : 75003 PARIS
7, rue Béranger
841 765 001 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Gérante, Mme Gaëlle PIETRI-HERISSON, demeurant 7, rue Béranger, 75003 PARIS, et ce, à compter du 19/01/2022, en remplacement de M. Gaspard ULLIEL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211927

BLANCA

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 75011 PARIS
34, rue Keller
En cours d'immatriculation au RCS PARIS

Suivant l'AGOE du 01/07/2022, il a été pris acte, à compter du 14 juin 2022, de la démission, de Madame Violetta HERNANDEZ BURGUEÑO, demeurant : 7, rue Crussol - 75011 PARIS, de son poste de Directrice Générale, sans remplacement.

Dépôt légal au RCS de PARIS.

211933

SOLIUM SHAREWORKS

EUROPE

SAS au capital de 2 575 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
61, rue de Monceau
805 204 450 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 23/06/2022 :

- le mandat de Commissaire aux comptes Titulaire de DELOITTE & ASSOCIES et de Commissaire aux comptes Suppléant de BEAS n'ont pas été renouvelés.

- le capital social a été réduit à la somme de 1 308 777 Euros puis à la somme de 1 Euro.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211937

HOLD-AM

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 75015 PARIS
35, rue Sébastien Mercier
Société en cours de constitution

Aux termes des décisions unanimes en date du 5 avril 2022, les associés ont décidé de nommer en qualité de nouveau président, à compter de l'immatriculation de la Société, aux lieu et place de Monsieur Belkassam AMAR nommé aux termes des statuts constitutifs datés du 4 avril 2022, pour une durée non limitée, Monsieur El Hachemi BALI, demeurant 11, rue d'Ormesson 931800 EPINAY SUR SEINE.

RCS de PARIS.

211976

GOMUSIC

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
128, rue de la Boétie
488 457 813 R.C.S. PARIS

L'AGO du 13/07/22 a décidé de nommer gérant M. Frédéric BERRAK, demeurant 3, route de Roquetaille 32550 PESSAN en remplacement de Mme Alexandra SCHVENT, démissionnaire. Mention sera faite au RCS de PARIS.

211930

TODDAY

SAS au capital de 8 800 Euros
Siège social : 75007 PARIS
137, rue de l'Université
501 018 089 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions en date du 20/06/2022, l'associé unique constate la démission de Mme Cécile COLONNA D'ISTRIA de ses fonctions de Directeur Général, à effet au 31/03/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211945

SAI GLOBAL COMPLIANCE SAS

SAS au capital de 1 Euro
Siège social : 92400 COURBEVOIE
First 1-2, place des Saisons La Défense
850 658 493 R.C.S. NANTERRE

Par décision du Président le 01/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 29/31, rue de Courcelles - 75008 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211956

Prorogation de la durée

PGA DOMAINES

Société civile d'exploitation agricole au capital de 10 000 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
39, avenue d'Iéna
782 762 355 R.C.S. PARIS

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de proroger de 31 années la durée de la Société, soit jusqu'au 30 décembre 2052, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS.

Pour avis, La Gérance.

211979

ARGUMENT THEORY

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
320, rue Saint-Honoré
850 961 608 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions collectives des associés en date du 30/06/2022, M. Pavlos MORAITIS demeurant 31, boulevard Suchet - 75016 PARIS a été nommé en qualité de Président, en remplacement de la société ERGANEO.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211978

CUBETIS FINANCES

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 75004 PARIS
14, rue Charles V
881 766 620 R.C.S. PARIS

Suivant décisions de l'AGE du 10/06/2022 :

Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS.

Pour avis, le président.

211958

SCI SEINE

Société civile immobilière au capital de 14 800 Euros
Siège social : 75008 PARIS
105, boulevard Haussmann
815 004 247 R.C.S. PARIS
(la « Société »)

Par décision unanime des Associés en date du 1^{er} juillet 2022, il résulte que le siège social a été transféré au 18/20, place de la Madeleine - 75008 Paris, à compter du 1^{er} juillet 2022.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

211968

REXIMMO PATRIMOINE 3

SCPI au capital de 58 958 125 €
Siège social : 75015 PARIS 15
91-93, bd Pasteur
750 884 751 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 08/07/2022, il a été décidé de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance Mme Bernadette CUSAN demeurant 17, rue Pierre Semard 94460 VALENTON en remplacement de M. Jean-Marie DETERRE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211962

SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE TOIT ET JOIE

SA au capital de 12 040 000 €
Siège social : 75015 PARIS
82, rue Blomet
572 150 175 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 15/06/2022, il a été décidé de coopter en qualité d'administrateur et de nommer en qualité de président du conseil d'administration Mme Agnès GRANGÉ demeurant 285, rue de Vaugirard 75015 PARIS, en remplacement de Mme Sylvie FRANCOIS. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211981

COMMISSAIRE AUX COMPTES

OFF-WHITE OPERATING PARIS

SARL au capital social de 350 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
34, boulevard des italiens
838 018 729 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2022, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, à compter du 30 juin 2022, Auditeurs & Associés, SARL, dont le siège social est sis 250, boulevard Victor Baltard, 13791 Aix-en-Provence Cedex, immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 502 301 195.
Mention sera portée au RCS de PARIS.
211925

WOODY TECHNOLOGIES

SAS au capital social de 150 000 Euros
Siège social : 75019 PARIS
Immeuble Le Cargo,
157, boulevard McDonald
794 216 606 R.C.S. PARIS

Aux termes du PV du 18/07/2022, les Associés ont décidé de modifier la dénomination sociale actuelle et d'adopter la dénomination « L'Atelier Aski-da ». L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de PARIS.
211971

ALIXIO EXECUTIVE MANAGEMENT

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
137, rue de l'Université
791 497 241 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 23/06/2022, il a été pris acte de la démission de M. Philippe KIENAST de ses fonctions de Directeur Général à effet au 13/12/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211982

REP&CO

SAS au capital de 30 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
2, square Trudaine
515 232 247 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 30/06/2022, le siège social a été transféré au 16, rue Ballu - 75009 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211994

SOCIETE AUXILIAIRE DE FINANCEMENT DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SAU-ENVIRONNEMENT
SA au capital de 40 000 Euros
Siège social : 75013 PARIS
72, av Pierre Mendès France
319 051 017 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte en date du 10/05/2022, il a été décidé de désigner en qualité de représentant permanent de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, Administrateur, M. NOGUERA Sébastien demeurant 42, rue Victor Hugo 91260 JUVISY SUR ORGE, en remplacement de Mme PERRENIN Magali.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
212003

SCCV VILLA DES VALLEES

SCCV au capital de 1 000 Euros
Siège social : 33320 EYSINES
53, av de la Foret
907 638 696 R.C.S. BORDEAUX

Aux termes de l'AGE en date du 09/06/2022, il a été :

- pris acte de la fin du mandat de co-gérant de M. Damien DUCOULOMBIER.
- décidé de transférer le siège social au 12, rue Cimarosa - 75016 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Objet : l'acquisition d'un terrain à bâtir sis à CLAMART (92140) 21, rue du Pont d'Amour. Durée : 99 ans.

La société sera radiée au RCS de BORDEAUX et immatriculée au RCS de PARIS.
211993

SAGEO SERVICES

SAS au capital de 2 695 787 Euros
Siège social : 75008 PARIS
36, avenue Hoche
843 488 149 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211992

KEYS

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
2, square Trudaine
402 693 816 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 30/06/2022, le siège social a été transféré au 16, rue Ballu - 75009 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211998

Transfert du siège social

HOMA GAMES

SAS au capital de 17 355,30 Euros
Siège social : 75010 PARIS
76, rue du Faubourg Saint Denis
853 547 644 R.C.S. PARIS

L'AGE du 20/06/2022 a décidé de transférer le siège social au 7, rue de Madrid 75008 PARIS à compter du 27/02/2022 et de modifier en conséquence les statuts.
211967

WAPITI PRODUCTIONS

SARL au capital de 13 340 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS PERRET
28, rue Jacques Ibert Carré Champperret
482 021 052 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 30/06/2022 et du 11/07/2022, le siège social a été transféré au 78, avenue Raymond Poincaré - 75116 PARIS.

L'objet et la durée restent inchangés.
M. Xavier FREQUANT demeurant 33, avenue de la Gare - 60580 COYE LA FORET, a été nommé en qualité de Gérant en remplacement de M. Renaud LE BIDAN THOMAS DE SAINT MARS. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.
212008

AVERTIM CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 187 500 €
Siège social : 75008 PARIS
36, avenue Hoche
889 846 663 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2022, la collectivité des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS, Le Président.
212006

Coallia

Association loi 1901 à but non lucratif
Siège social : 75012 PARIS
16-18 Cour Saint Eloi
775 680 309 R.C.S. PARIS

Le Conseil d'Administration de Coallia du 11 juillet 2022, a pris acte de la désignation de Monsieur Jean-Marc CHARDON, domicilié au 122, quai de Jemmapes 75010 Paris, en qualité de Président de Coallia en remplacement de Monsieur Jean-François CARENCO.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
212019

SCI COLAS 2013

Société Civile au capital de 550 €
Siège social : 75014 PARIS
14/36, avenue Reille
794 515 296 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 01/12/2021, il a été décidé :

- de nommer en qualité de Co-gérant M. Nicolas BONNAULT demeurant 17, rue du Cherche Midi 75006 PARIS en remplacement de M. François DAVID ;
- de transférer le siège social au 17, rue du Cherche Midi 75006 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
212027

CARAT CAPITAL

SAS au capital de 36 180 Euros
Siège social : 75008 PARIS
85, bd Haussmann
492 563 523 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/07/2022, la société BATT AUDIT, SAS, dont le siège social est situé 58, boulevard d'Austrasie - 54000 NANCY immatriculée sous le n°414 570 622 RCS Nancy, a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
212032

RÉALISATIONS DE FUSION

SITEL FRANCE

SAS au capital de 28 714 800 Euros
Siège social : 75009 PARIS
50-52, boulevard Haussmann
795 209 832 R.C.S. PARIS
(société absorbante)

Et

INNSO

SASU au capital de 105 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
50-52, boulevard Haussmann
795 209 832 R.C.S. PARIS
(société absorbée)

Et

LEARNING TRIBES

SASU au capital de 41 560 Euros
Siège social : 75009 PARIS
50-52, boulevard Haussmann
453 668 733 R.C.S. PARIS
(société absorbée)

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 30/06/2022, l'associé unique après avoir pris connaissance du projet de fusion absorption des sociétés INNSO et LEARNING TRIBES en date du 23/05/2022 :

- approuve ce projet de fusion. Il ne sera procédé à aucun échange de droits sociaux et en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante, puisque celle-ci détient à ce jour la totalité des titres composant le capital des sociétés absorbées et s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation de la fusion ;

- constate la réalisation définitive de la fusion et en conséquence la dissolution sans liquidation des sociétés absorbées à compter du 30/06/2022.

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de PARIS.
211852

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

WellBe France

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000,00 Euros
Siège social : 75006 PARIS
140 bis, rue de Rennes
823 367 685 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 23/06/2022, la Société WellBe Holdings Limited, société de droit Hongkongais, dont le siège social est Room 1803-5, 8 Observatory Road, Tsim Sha Tsui, Kowloon, Hong Kong immatriculée sous le n° 1972727, a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de la société WellBe France.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.
212030

Le Journal Spécial des Sociétés
publie le **mercredi**
dans le **75, 78, 91, 92, 93, 94** et **95**

LES PRODUCTIONS CELESTES

SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
17, rue Bergère
882 858 814 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une déclaration de dissolution sans liquidation du 7/07/2022, La Société CELLA, SAS au capital de 27 500 euros, dont le siège social est 23, rue des Moines-75017 PARIS, immatriculée sous le n° 852 398 056 RCS PARIS a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société LES PRODUCTIONS CELESTES.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.
211777

SOCIETE INDUSTRIELLE ET MARITIME

SAS au capital de 800 000 €
Siège social : 75008 PARIS
29, rue Cambacérés
499 469 138 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 24 juin 2022 de la société COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION, SAS au capital de 10 895 000 € dont le siège social est à PARIS (75008) 29, rue Cambacérés, immatriculée sous le n° 450 771 118 RCS PARIS, a, en sa qualité d'associé unique, décidé de prononcer la dissolution, sans liquidation, de la Société Industrielle et Maritime, dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil.

Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal de commerce de PARIS, dans les trente jours de la présente publication.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
211853

DISSOLUTIONS

ACI

SARL en liquidation
au capital de 9 528,06 €
Siège social : 75017 PARIS
19 rue Brunel
387 850 944 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale mixte en date du 27 juin 2022, il a été décidé la modification de la date de clôture de l'exercice au 30 juin 2022, la dissolution anticipée de la Société à cette date et sa mise en liquidation amiable. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. Un liquidateur a été nommé en la personne de Mr Denis BRETEAU demeurant 5 rue Victor Hugo 92300 Levallois-Perret. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris. Pour avis le Gérant Bernard Petraman.
211848

SCI LIVING 4

SC au capital de 1 000 €
Siège social : 75016 PARIS
9 bis, rue Chernoviz
478 774 615 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/06/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Benoit MIGNARD demeurant 9 bis, rue Chernoviz 75016 PARIS, a été nommé

en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211754

TAVACOIF

S.A.S.U. en liquidation
au capital de 10 000 €
Siège social : 75011 PARIS
14, Bld Beaumarchais
502 015 704 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération de l'associé unique en date du 01/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/07/2022. LIQUIDATEUR : M. TAFFET Dimitri demeurant Bois Rouge - 15 B, Sentier Pavé - 97460 SAINT PAUL ; SIEGE DE LIQUIDATION : Siège social ; ADRESSE DE CORRESPONDANCE : domicile du liquidateur ; DEPOT LEGAL : Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.
212015

SIB FRANCE SYSTEME INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75013 PARIS
5/7, rue Péan
351 093 976 R.C.S. PARIS

L'A.G.E. du 30 juin 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2022 et sa mise en liquidation.

Elle a nommé liquidateur Monsieur Boun My CHITAVONG, demeurant 135, rue d'Alésia (75014) PARIS.

Le siège de la liquidation est fixé 135 rue d'Alésia (75014) PARIS.

Mention en sera faite au T.C. de PARIS. Le Liquidateur.
211794

SARL LA FAMILLE

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 75010 PARIS
28, rue de Chabrol
510 281 157 R.C.S. PARIS

Suivant l'AGE du 17/06/2022, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 17/06/2022 et sa mise en liquidation.

Monsieur Medjid KELOUA, demeurant 31, boulevard de Magenta - 75010 PARIS a été nommé en qualité de liquidateur de la société, le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur : 31, boulevard de Magenta - 75010 PARIS.

Formalité au RCS de PARIS.
211985

ALNAGHM 2

SCI au capital de 1 571 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS 16
5, rue Lauriston
792 661 738 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/07/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Mohammed AL KUWARI demeurant 5, rue Lauriston 75016 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211988

G.A.J. BEAUTE

SAS en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75018 PARIS
48, avenue de Saint-Ouen
et 1 villa Saint-Michel
839 289 584 R.C.S. PARIS

Aux termes du PV du 30/05/2022 à 18 heures, l'actionnaire unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Mme Gnamke Amenan N'GBOCOUN demeurant 5, place de l'Abbaye 94000 Créteil a été nommée en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au 48, avenue de Saint-Ouen et 1 villa Saint-Michel 75018 Paris. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211905

CLÔTURES DE LIQUIDATION

C G PREMIUM SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75019 PARIS
5, avenue Ingres
Siège de liquidation : 68220 LEYMEN
4, rue des Aulnes
809 525 439 R.C.S. PARIS

Clôture de liquidation

Par décision du 30.06.2022, M. Christophe GUICHOT, associé unique et liquidateur demeurant 4, rue des Aulnes 68220 LEYMEN, a approuvé le compte définitif de liquidation, et a prononcé la clôture de la liquidation au 30.04.2022. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de PARIS en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

211703

HEURISTIK COMMUNICATION

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 500 Euros
Siège social : 75017 PARIS
186, boulevard Malesherbes
791 430 168 R.C.S. PARIS

En date du 30/11/2021, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Olivier CIMELEIERE, demeurant 186, boulevard Malesherbes, 75017 PARIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
211879

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes



FUSION
ACQUISITION



LOCATION
VENTE

SCI LES MARCHADOUR

SCI en liquidation
au capital de 457,35 Euros
Siège social : 75020 PARIS
102, rue de Ménilmontant
393 878 418 R.C.S. PARIS

Par décisions de la collectivité des associés le 30/06/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.
211744

SCI LIVING 4

SC en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 75016 PARIS
9 bis, rue Chernoviz
478 774 615 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 13/06/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
211759

LOCATIONS-GÉRANCES

Par acte S.S.P du 18.07.2022, le contrat de location-gérance consenti par la SARL « LE RELAIS MADELEINE », au capital de 45 734,71 €, dont le siège social est à PARIS (75008) - 9, rue du Chevalier de Saint George (397 920 604 RCS PARIS), à la SARL « BERLET » au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75008) - 9, rue du Chevalier de Saint George (879 733 699 RCS PARIS) pour un fonds de commerce de CAFE BAR PLATS DU JOUR BRASSERIE connu sous l'enseigne « LE RELAIS MADELEINE », situé à PARIS (75008) - 9, rue du Chevalier de Saint George, a pris fin le 30.06.2022.
POUR INSERTION
211896

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/07/2022,

La société dénommée « BOURGEOIS FRERES », SAS au capital de 330 000 Euros, dont le siège social est au 19, avenue du Bel Air 75012 PARIS, immatriculée sous le n° 746 050 087 RCS PARIS,

A confié en location gérance à La société dénommée « MAISON BAILLEUX », SAS au capital de 5 000 Euros, immatriculée sous le numéro 917 503 971 RCS PARIS, dont le siège social est au 153, rue de la Roquette 75011 PARIS,

Un fonds de commerce de Boulangerie-pâtisserie - confiserie - petite restauration à emporter - sandwiches - plat du jour, sis et exploité 153, rue de la Roquette 75011 PARIS, commençant à courir le 22 août 2022 pour se terminer le 21 août 2024.
212010

La location-gérance consentie par la société RC DIDEROT, capital 5 000 €, siège social 36, boulevard Diderot - 75012 PARIS, RCS PARIS 483 237 277, à la société AMV, capital 1 000 €, siège social 36, boulevard Diderot - 75012 PARIS, RCS PARIS 908 541 618, suivant acte SSP du 30/12/2021 du fonds de commerce de CAFE BAR BRASSERIE, situé 36, boulevard Diderot - 75012 PARIS, a pris fin le 30/06/2022.
212023

ABONNEZ-VOUS
A NOTRE JOURNAL

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

CESSION DE BRANCHE COMPLETE D'ACTIVITE

Suivant acte sous seing privé en date à Paris du 10/06/2022, enregistré au Service de l'enregistrement de Paris St-Lazare le 21/06/2022 dossier 2022 00021498 référence 7564P61 2022 A 05961,

La société **VIU & GOURON**, SAS au capital de 100 000 €, sise Boulevard Haussmann - 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 533 248 670, représentée par M. Mathieu PUICHAULT, a cédé à la société **CABINET BONTEMPS**, SAS au capital de 10 000 €, sise 72, boulevard Haussmann - 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 913 251 195, une branche complète d'activité d'intermédiation dans la négociation de fonds libéraux de cabinet d'avocats et offices notariaux, sise et exploitée 72, boulevard Haussmann - 75008 PARIS, moyennant le prix de 100.000 € se décomposant comme suit :

- Eléments incorporels : 99 500 € - Eléments corporels : 500 €.

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 01/07/2022.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, auprès de la société d'avocats MINERAL sise 12, place de la Bourse - 33000 BORDEAUX.

Pour avis.

211789

CESSIONS DE DROITS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 juillet 2022, enregistré le 12 juillet 2022 au service départemental de l'enregistrement PARIS ST-HYACINTHE, Dossier 2022 00026455 référence 7544P61 2022 A 08459, la société **FOODCO**, SAS au capital de 11 429 euros, 48-50, rue du Chemin Vert, 75011 Paris, RCS Paris 888 406 840, a cédé à la société **CORDONNERIE DEUSO**, SARL au capital de 7 622,45 euros, 3, boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris, RCS Paris 341 331 163, le droit au bail sur les locaux sis 48-50, rue du Chemin Vert, 75011 Paris. Propriété et jouissance : 4 juillet 2022. Prix : 85 000 euros. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse des locaux loués : 48-50, rue du Chemin Vert, 75011 Paris pour la validité et la correspondance.

211695

Le Journal Spécial des Sociétés paraît le mercredi

dans les départements suivants :

75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 octobre 2012,

Monsieur Pierre Julien Louis DUPUY, en son vivant retraité, veuf de Madame Marie Rose VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, demeurant à PARIS 16^{ème} ARR. (75016) 54, rue Pergolèse.

Né à SAINT-GAUDENS (31800), le 5 octobre 1930.

Décédé à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) (FRANCE), le 11 juin 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nadège LECOMTE-HANOTEAUX, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Hervé CLERC, Emmanuel JUBAULT, Hélène CHAUSSE et Jean-Philippe DELAPLACE », titulaire d'un Office Notarial à NEUILLY-SUR-SEINE, 9, rue Boutard, le 19 juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nadège LECOMTE-HANOTEAUX, notaire à 92200 NEUILLY SUR SEINE, référence CRPCEN : 92015, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

212024

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Aux termes d'un testament olographe en date du 21 novembre 2020,

Madame Hélène Léone Françoise BAUDIN veuve FROUARD, née à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), le 14 janvier 1928, demeurant à PARIS 15^{ème} (75015), 31, rue Violet, a consenti un legs universel.

A la suite de son décès, à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) en date du 28 avril 2022, ces dispositions testamentaires ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Xaviera FAVRIE, notaire à PARIS (75002), 5, rue de la Bourse, le 12 juillet 2022, duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du Code civil, pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Xaviera FAVRIE, notaire à PARIS (75002), 5, rue de la Bourse, référence CRPCEN 75069, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS d'une expédition du procès-verbal de l'ouverture et de l'état du testament et d'une copie figurée dudit testament.

En cas d'opposition, les légataires universels se feront envoyer judiciairement en possession.

211761

formalites@jss.fr

SCP P.F. DUMOULIN
R. DUMOULIN
Notaires Associés
Place Louis Fontanges
12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 novembre 2007,

Monsieur Didier MARIE, en son vivant retraité, demeurant à PARIS 19^{ème} arrondissement (75019) 8, rue Mélingue. Né à PARIS 12^{ème} arrondissement (75012), le 13 septembre 1951. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à PARIS 19^{ème} arrondissement (75019), le 6 avril 2022.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Rémi DUMOULIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pierre-François DUMOULIN et Rémi DUMOULIN, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial ayant son siège social à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (Aveyron), Place Louis Fontanges, le 23 mai 2022, suivi d'un acte complémentaire reçu par ledit notaire le 11 juillet 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valentine BROGI, notaire à PARIS (75020), 8, avenue du Père Lachaise, référence CRPCEN : 75217, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition de l'acte complémentaire contenant contrôle de la saisine du légataire universel, et de la copie figurée du testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

211769

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

SCP Alice AVEZOU et Delphine PANAYE 121, rue des Moussaillons - BP 105 30240 LE GRAU DU ROI

Suivant testament olographe en date du 4 août 2016, Monsieur Georges KOSTOV, né à RADNEVO (BULGARIE) le 5 septembre 1932, décédé à BAGNOLET (93170) le 3 décembre 2021 a consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Alice AVEZOU, suivant procès-verbal en date du 7 février 2022.

Il résulte de ce procès-verbal et de l'acte de notoriété dressé le 5 mai 2022 par Maître Marie CAZENAVE-LAVIE, notaire à PARIS que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

La copie authentique du dépôt de testament et la copie figurée ont été reçues par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS le 9 février 2022.

La copie authentique de la saisine a été reçue par le même greffe le 8 juillet 2022.

Les oppositions pourront être formées, dans le mois suivant la réception par le greffe auprès de Maître Gaëlle LE SAOUT notaire à PARIS (18^{ème}), 96, rue Lamarck, en charge de la succession.

Pour avis,
Le notaire.

211953

Erratum à l'insertion 204644 parue dans le présent journal du 16/03/2022 pour Mireille CHAGNOUX, il fallait lire : testament olographe du 8 juillet 2017.

211908

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 mars 2020,

Madame Claude Dominique Antoinette GILBERT, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jean Claude BRIEF, demeurant à PARIS 4^{ème} arrondissement (75004) 34, rue des Archives. Née à PARIS 12^{ème} arrondissement (75012), le 5 août 1938. Décédée à PARIS 4^{ème} arrondissement (75004) (FRANCE), le 18 mars 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe ROBINEAU, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Christophe ROBINEAU, Delphine EXARE, Patrice SCHOUMACKER, Emmanuelle REY-MEYER, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à la Résidence d'OZOIR LA FERRIERE (Seine et Marne), 49, avenue du Général de Gaulle, le 8 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe ROBINEAU, notaire à OZOIR LA FERRIERE (77330) 49, avenue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 77018, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament conformément à l'article 1007 du Code civil. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

211926

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament du 30 juin 1984 Madame Suzanne Marcelle Madeleine ROBIN, demeurant à PARIS 7^{ème} arrondissement (75007) 42, rue Clerc, Née à LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE (23360), le 3 mars 1923, Célibataire, placée sous tutelle suivant jugement rendu par le juge des tutelles de PARIS 7, en date du 21 septembre 2017,

Décédée à PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) (FRANCE), le 21 mai 2020, a institué une légataire universelle : L'Association dénommée INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, déclarée à la Préfecture de PARIS, sous le numéro SIREN 180 036 048, dont le siège est à PARIS 13^{ème} arrondissement (75013), 101, rue de Tolbiac.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Camille LAUBIE, notaire exerçant dans la SAS NÉNERT NOTAIRES ayant son siège à PARIS 8, 38, avenue Hoche, suivant procès-verbal reçu le 12 juillet 2022, duquel il résulte que la légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : SAS « NÉNERT NOTAIRES », notaire à PARIS, référence CRPCEN : 75064, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

211805

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe fait à PARIS en date du 1^{er} juillet 2014, Monsieur Bruno Aubert THOMAS-DEGOUY, demeurant à PARIS (75016) 14 rue Weber, né à PARIS (75014) le 6 décembre 1949, décédé à PARIS (75016) le 24 mars 2022. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un acte reçu par Maître CHAPUIS, notaire à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), le 22 juin 2022.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : l'Etude de Maître Eric PERINELLI notaire à SAVIGNY-SUR-ORGE (Essonne), référence CRPCEN : 91017, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'acte susvisé.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
211751

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Christine BERNARD, notaire à PARIS, le 29 juin 2022, Michel Alexandre Ghislain SAUCIN et Catherine Louise Suzanne GAUDIN, demeurant à PARIS (75013) 57, rue Cantagrel, nés M. à MONCEAU-SUR-SAMBRE (BELGIQUE) le 5 août 1943 et Mme à PARIS (75015) le 17 mars 1944, mariés à la mairie de PARIS (75006) le 20 janvier 2007 sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts suivant contrat reçu par Maître Bernard LEVESQUE, notaire à PARIS (75001), le 1^{er} décembre 2006, conviennent d'adopter le régime de la séparation de biens pure et simple. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à la SAS NENERT NOTAIRES sise à PARIS (8^{ème}), 38, avenue Hoche. CRPCEN 75064. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
211750

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie GAILLARD-SEROUÛNE, Notaire à PARIS (75009), 92, rue d'Amsterdam, CRPCEN 75391, le 30 juin 2022, Monsieur Philippe COUVRECELLE et Madame Julia Rebecca GUEZ, demeurant à PARIS (75008), 32 rue de Penthièvre, mariés à PARIS (75008), le 1^{er} décembre 2016, sous la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Olivier JAMET, notaire à PARIS, le 29 novembre 2016, ont aménagé leur régime matrimonial en y adjoignant une société d'acquêts, avec clause d'attribution intégrale de la société d'acquêts en pleine propriété au survivant.

Les oppositions des créanciers à cette modification, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de la modification du régime matrimonial au Tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion. Le notaire.

211861

Commandez vos Kbis...
par e-mail : formalites@jss.fr

Par acte authentique reçu le 11/07/2022, par Maître Samuel PEZARD, notaire à PARIS (75008) 15, rue Roquépine, n° CRPCEN (75025) Monsieur David Robert MIKAELOFF demeurant fiscalement à DUBAI (EMIRATS ARABES UNIS) 312X05 Bldg England Cluster, International City, Al Warsan First, PO Box 212442, et Madame Irène Erica Lucie SCHWARTZ, épouse MIKAELOFF, demeurant fiscalement à PARIS (75016) 35, boulevard Beauséjour mariés par devant l'officier d'état civil de STRASBOURG (67000) le 04/07/1964 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Henri HAUMESSER, Notaire à STRASBOURG (67) le 25 mai 1964, préalablement à leur union, puis ayant opté pour le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Henry POMMERY, Notaire à PARIS, le 28 juillet 2005, lequel a été homologué suivant jugement rendu le 21 février 2006 par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, et actuellement soumis au régime de la séparation de biens avec société d'acquêts aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Georges DINTRAS, Notaires à PARIS, le 21 juillet 2017, devenu définitif en l'absence d'opposition, ont déclaré aménager leur régime matrimonial en supprimant leur société d'acquêts pour adopter le régime de la séparation de biens pure et simple tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître Samuel PEZARD susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal Judiciaire du domicile des époux.
211862

Suivant acte reçu par Maître Mathilde de LEGGE de KERLEAN, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Benoît DELESALLE, Isabelle ARSEQUELMEUNIER, Lionel GALLIEZ, Delphine FONTAINE et Thierry DELESALLE, notaires associés » titulaire d'un office notarial à PARIS (1^{er}) 26 avenue de l'Opéra, (CRPCEN 75022), le 13 juillet 2022,

Monsieur Georges, André, Marie CABON, retraité, né à CONSTANTINE (ALGERIE) le 30 janvier 1944, et Madame Françoise, Madeleine, Suzanne SAINTIER, cadre éducatif, née à TOULOUSE (31000) le 12 mars 1954, demeurant ensemble à PARIS (75016) 7, rue Duban, mariés à la mairie de PARIS (75016) le 15 avril 2000 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial de la communauté réduite aux acquêts en organisant les règles de dissolution, liquidation et partage de leur communauté notamment avec stipulation d'une clause de préciput et en apportant à la communauté les biens immobiliers propres de Monsieur à PARIS 16^{ème}, 7 rue Duban et à BURES SUR YVETTE (91440), 154-156 rue Charles de Gaulle, lieudit « la Pature Maurin », Chemin départemental n°95, ainsi que les 18 000 parts de la Société à Responsabilité Limitée dénommée SARL CARPE DIEM 2974 immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 830 030 623 appartenant en propre à Monsieur et en apportant les biens immobiliers propres de Madame à PARIS 16^{ème} ARRONDISSEMENT 12, 14 et 16 rue Singer.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, domicile est élu en l'Etude de Maître Benoît DELESALLE, notaire susnommé.

POUR AVIS ET MENTION.
Maître Mathilde de LEGGE de KERLEAN
211752

Monsieur François Pascal Hugues BONGIBAUT, retraité et Madame Marysa Elisabeth LINGUANOTTO, retraitée, demeurant ensemble à PARIS (75017) 195, boulevard Pereire. Mariés en uniques noces à la mairie de COLOMBES (92700) le 2 juillet 1983 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Yves DOBROWOLSKI, Notaire à COLOMBES (92700), le 16 mai 1983.

Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en y adjoignant une société d'acquêts faisant l'objet d'un préciput en faveur du survivant des époux à laquelle ils ont apporté le bien constituant actuellement leur résidence principale et en réglant le sort des récompenses pouvant naître de ladite société. Ces conventions nouvelles ont été entérinées aux termes d'un acte reçu, par Maître Séverine BIENNE THORAVAL, Notaire associé à COLOMBES (Hauts-de-Seine), 22, avenue Henri Barbusse, le 23 juin 2022.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Maître Séverine BIENNE THORAVAL, Notaire susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux. Code CRPCEN de l'Office : 92006.
211921

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Anna-Lia CASSIN, Notaire au sein de la Société dénommée « Thierry CASSIN - Didier RABOULIN - Christine BELLETOILE - David KIRSZENBAUM, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », titulaire d'un Office Notarial à CHARENTON LE PONT (94220) 4, place Arthur Dussault, CRPCEN 94001, le 13 juillet 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Guy André Joseph GOUÉZEL, retraité, et Madame Marie Christine Marguerite MESTRES, retraitée, demeurant ensemble à PARIS 20^{ème} arrondissement (75020) 132, avenue Gambetta.

Monsieur est né à DROUE (41270) le 9 mars 1948,
Madame est née à PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) le 22 février 1948.

Mariés à la mairie de PARIS 17^{ème} arrondissement (75017) le 11 juin 1970 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Yves AUBRON, notaire à PARIS 16^{ème} arrondissement (75016), le 1^{er} juin 1970.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

211912

Suivant acte reçu par Maître Marie-Laure DELREZ, Notaire Associé de la SELARL « DELREZ GRAUX JACQUES KARNIK Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75015), 30, rue Cambonne, CRPCEN 75246, le 18 juillet 2022, a été reçu un acte portant aménagement de régime matrimonial (aménagement conventionnel de la société d'acquêts) entre :

Monsieur Nicolas Emmanuel Roland JAEGER, Directeur général délégué, et Madame Anne Brigitte Marie DUBLY,

Pharmacienne, demeurant ensemble à PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) 113, rue de la Tour.

Monsieur est né à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 20 avril 1978,
Madame est née à OYONNAX (01100) le 6 mai 1981.

Mariés à la mairie de PORTO VECCHIO (20137) le 23 juin 2007 sous le régime de la séparation de biens défini par les articles 1536 et suivants du Code civil contenant société d'acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Bertrand GUILBERT, notaire à RUEIL-MALMAISON (92500), le 14 mai 2007.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
211904

Il résulte d'un acte reçu par Me Thomas PRUD'HOMOZ, notaire à PARIS, le 05/07/2022, que M. Bertrand François Maurice Marie DUCREUX né à LYON (69006) le 5 mars 1952, et Mme. Françoise Anne Dominique PICHON, née à CASABLANCA (MAROC) le 5 avril 1955 demeurant ensemble à PARIS (75005), 13, place du Panthéon. Mariés à la mairie de ANTIBES (06600), le 23 juin 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts sans contrat, tous deux de nationalité française, ont adopté pour base de leur union le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE, tel qu'il est établi par les articles 1526 et suivants du Code civil, avec clauses de dispense de récompenses, et d'attribution intégrale de la communauté en faveur du survivant des époux, en cas de dissolution de la communauté par décès. Les oppositions seront reçues dans les 3 mois de la présente publication en l'Etude de Me Thomas PRUD'HOMOZ, notaire à PARIS (75002), 5, rue de la Bourse.
211742

YVELINES
78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 13/07/2022 par Maître Hugo VITALI, Notaire à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100) – 1, rue d'Alsace, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SEMMA**

Objet social : Acquisition de tous biens et droits immobiliers, la vente exceptionnelle de ces biens et droits immobiliers.

Siège social : 7, rue Albert Joly, 78360 MONTESSON.

Capital initial : 15 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VERSAILLES.

Gérance : MEHRI Daouia, demeurant 7, rue Albert Joly, 78360 MONTESSON France.

211795

Vos devis en ligne
(constitution de sociétés, droits de vote, etc.)

SCP «Fabrice ROUGIER et Stéphanie LARCHÉ, Notaires associés»
Centre Agora
13 Avenue des Etats-Unis
52000 CHAUMONT

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie LARCHÉ, notaire à CHAUMONT, le 18 juillet 2022, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes.

Dénomination sociale :

"MAMAGARA"

Forme : SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE.

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : SAINT-NOM-LA-BRETECHE (78860), 20, allée de la Forêt de Marly.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital social : DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR) divisé en 100 parts, de CENT EUROS (100,00 EUR).

Apports en numéraire : dix mille euros (10 000 euros).

Cession de parts sociales : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : M. Alexandre TCHESNAKOFF, demeurant à Paris (75008) 29, boulevard Maiesherbes.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES (78000).

Pour avis, M. LARCHÉ.
211935

Suivant acte SSP en date du 09/07/2022, il a été constitué pour une durée de 99 années, une société par actions simplifiée au capital de 9 990 euros, qui sera immatriculée au RCS de

VERSAILLES, dénommée : **CERGY95** dont le siège social est à TRAPPES (78190), 28, rue Roger Hennequin, ayant pour objet :

- L'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation par tous moyens directs ou indirects notamment par bail ou location de tous immeubles ou biens et droits immobiliers, et éventuellement ou exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société.

- L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de ces objets et l'octroi de toutes sûretés en garantie.

- Et plus généralement, toutes opérations civiles mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer le caractère civil de la Société.

Une action donne droit à une voix. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de la décision collective.

Les cessions ou transmissions d'actions, libres entre associés, ne peuvent être effectuées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant aux conditions de majorité ordinaire, soit à la majorité simple des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

Président : M. Alain CAPILLON, demeurant à BAILLY (78870), 6 bis, rue du Plan de l'Aître

Pour avis.

211756

Aux termes d'un acte SSP du 24/06/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

FINANCIERE DU TREGOR

Objet social :

(i) Le portage des titres de participation dans la Société de Gestion Agréée par l'AMF : ATLANTE GESTION enregistrée sous le RCS de Paris 417 685 344 et Numéro d'agrément GP-10000012;

(ii) Toute prise de participation dans des sociétés commerciales, financières, civiles et immobilières ;

(iii) La gestion desdites participations et l'administration des sociétés ;

(iv) Le portage et le financement d'actifs immobiliers, d'actifs financiers de placements ;

(v) Les prestations de conseils financiers, et la facturation de services de conseils ;

(vi) Le recours à l'endettement pour accompagner une opportunité d'investissement ;

(vii) Les activités de financement de groupe à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ;

(viii) plus généralement toutes opérations juridiques, industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tout autre objet connexe ou complémentaire, la société pourra recourir à l'endettement pour financer toute opportunité d'investissement.

Siège social : 92, rue Royale – 78000 Versailles.

Capital : 100 € divisé en 100 actions de 1 euro chacune.

Durée : 99 ans.

Président : Christian van Appelghem, 92, rue Royale – 78000 Versailles.

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des Actions qu'il possède.

Clause d'agrément : Cession libre. La société sera immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES.
211772

TRANSFORMATIONS

NIJKERK COMPUTER SOLUTIONS

Société à responsabilité limitée au capital de 625 000 Euros
Siège social : 78990 ELANCOURT
ZAC de la Clé Saint Pierre
3, rue du Groupe Manoukian
394 623 235 R.C.S. VERSAILLES

L'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2022 a décidé :
la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Il n'a été apporté aucune modification au capital, à la dénomination, au siège, à la durée, à la date de clôture de l'exercice social et le commissaire aux comptes titulaire a été maintenu dans ses fonctions.

Néanmoins, cette décision entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société à responsabilité limitée,

Nouvelle mention : société par actions simplifiée.

Administration :

Ancienne mention : GERANT : Richard NIJKERK demeurant à SINGAPOUR (SINGAPOUR), 147 Killiney Road 10-01, Résidence Killiney,

Nouvelle mention : PRESIDENT : Richard NIJKERK demeurant à toujours à l'adresse indiquée ci-dessus.
211915

MODIFICATIONS

SCI AYME CARRIERES

Société Civile au capital de 5 600 €
Siège social : 78500 SARTROUVILLE
1, rue de la Féculerie
851 606 145 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE en date du 17/05/2022 et de l'AGM en date du 25/04/2022, il a été :

- décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 6 000 € ;

- pris acte de la fin de mandat de gérant de M. Antoine BONNIN.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
212007

SIVANA

S.A.S. au capital de 10 000 €
Siège social :
93330 NEUILLY SUR MARNE
79-93, rue des Frères Lumière
ZI des Chanoux
852 539 246 R.C.S. BOBIGNY

L'AG mixte du 30/06/2022 de la SAS SIVANA, dont le Président est la société 360 ID - INVESTISSEMENT ET DEVELOPPEMENT, dont le siège social est sis 79-93, rue des Frères Lumière - ZI des Chanoux - 93330 NEUILLY SUR MARNE, a transféré son siège social au 13, chemin du Bois Lambert - 78770 GOUPILLIERES à compter du 01/07/2022. Elle sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.
211783

EVOLUTIS INFORMATIQUE

SAS au capital de 200 000 €
Siège social : 78000 VERSAILLES
26 bis, rue de Montreuil
817 882 103 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Albert ALEXANDRE demeurant 103, rue de Condé 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE en remplacement de M. Clément ROUAULT. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
211980

LABORATOIRES LEO

SAS au capital de 9 000 000 Euros
Siège social :
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
2, rue René Caudron
572 208 122 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Yves NICOLAS. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
211954

THALES DMS FRANCE SAS

SAS au capital de 122 205 920 Euros
Siège social : 78990 ELANCOURT
2, avenue Gay Lussac
383 475 092 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 08/06/2022, il a été pris acte du non renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes Suppléant de ERNST & YOUNG et Autres. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
211949

AXEO PRO SERVICES MLR

SAS au capital de 25 000 Euros
Siège social : 78600 LE MESNIL LE ROI
45, av Maurice Berteaux
527 726 038 R.C.S. VERSAILLES

Par décisions de l'associé unique le 15/06/2022, il a été décidé de :

- nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société KPMG S.A., SA, TOUR EQHO 2, AVENUE GAMBETTA 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, 775 726 417 RCS Nanterre, en remplacement de la société DUO SOLUTIONS AUDIT, SARL.

- ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. François-Xavier ANDRAULT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
211764

THALES DEVELOPPEMENT ET COOPERATION SAS

SAS au capital de 520 000 Euros
Siège social :
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
20-22, rue Grange Dame Rose
488 658 022 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2022, le siège social a été transféré au 19-21, avenue Morane Saulnier - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
211963

M.I.N.N INVEST

SARL au capital social de 1 000 €
Siège social :
78470 SAINT RÉMY LES CHEVREUSE
23, rue des Chênes
882 650 427 R.C.S. VERSAILLES

AVIS

Aux termes d'un PV d'AGE du 30/06/2022, les associés ont décidé, à compter du 30/06/2022 :

- d'adopter comme nouvelle dénomination sociale : 5F IMMO, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

- de nommer en qualité de co-gérant de la société Monsieur Olivier PRIOLLAUD-SAVEY, né le 21 juillet 1988 à Paris 15ème, de nationalité française, demeurant 5B, rue du Fer à Cheval 78120 RAMBOUILLET.

Pour avis, La Gérance.

211809

Spa Malak

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 78120 RAMBOUILLET
6, rue Clémenceau
814 639 654 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 01/10/21 statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
211903

WHY NOTE

SARL au capital de 8 800 €
Siège social :
78100 ST GERMAIN EN LAYE
35, rue Wauthier
443 900 139 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE en date du 10/07/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 9 600 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
211974

HELI-UNION

Société Anonyme
au capital de 59 875 200,00 Euros
Siège social : 78117 CHATEAUFORT
Aérodrome de Toussus le Noble
Zone Ouest
378 331 144 R.C.S. VERSAILLES

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16/06/2022 a nommé à compter du même jour en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire : GRANT THORNTON, SAS au capital de 2 297 184 Euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 632 013 843, domiciliée 29, rue du Pont 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, pour une durée de 6 ans en remplacement du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES.
211920

DISSOLUTIONS

LE CHESNAY ROTROU

SCI en liquidation
au capital de 1 600 Euros
Siège social : 78150 LE CHESNAY
7, rue de la Pérouse
453 908 675 R.C.S. VERSAILLES

Suivant décision collective des associés en date du 31 mai 2022, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mai 2022 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Fabrice PLOIX DE ROTROU, domicilié 63, rue Jean Jaurès 72310 BESSE-SUR-BRAYE, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au Cabinet de Me Eric AGAMI, 24, rue Dauphine 75006 PARIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES.

Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

Pour avis.

211870

LA FERME ROTROU

SCI en liquidation
au capital de 1 600 Euros
Siège social : 78150 LE CHESNAY
5, rue de la Ferme
477 765 143 R.C.S. VERSAILLES

Suivant décision collective des associés en date du 31 mai 2022, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mai 2022 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Fabrice PLOIX DE ROTROU, domicilié 63, rue Jean Jaurès 72310 BESSE-SUR-BRAYE, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au Cabinet de Me Eric AGAMI, 24, rue Dauphine 75006 PARIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES.

Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

Pour avis.

211871

CLÔTURES DE LIQUIDATION

CORETEX

SARL en liquidation
au capital de 5 000 Euros
Siège social et de liquidation :
78430 LOUVECIENNES
4, rue du Président Paul Doumer
839 355 237 R.C.S. VERSAILLES

L'Assemblée Générale du 31/03/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le Liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de VERSAILLES et la société sera radiée dudit Registre.

Pour avis,
Le Liquidateur

211939

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Patrice BRUERA, Notaire à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960), 17, rue des Tilleuls, CRPCEN 78149, le 8 juillet 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Michel Joseph Georges MUGUET, ingénieur, né à PARIS 12^{ème} arrondissement (75012) le 6 décembre 1956 et Madame Danièle Régine BARANTIN, retraitée, née à POITIERS (86000) le 13 février 1956, demeurant ensemble à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78180) 42 rue des Tamaris.

Mariés à la mairie de INGERSHEIM (68040) le 29 août 1980 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre SIFFERMANN, notaire à COLMAR (68000), le 20 août 1980, régime non modifié depuis.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

211917

Monsieur Daniel CHESNEAU, retraité, né à PARIS 12^{ème} arr.(75012), le 14 octobre 1943 et Madame Nelly Solange LAGIER, retraitée, née à PARIS 12^{ème} arr.(75012), le 20 mai 1945, demeurant ensemble à ROCHEFORT EN YVELINES (78730), 34, chemin sous la ville, mariés à la Mairie de ROCHEFORT EN YVELINES (78730), le 02 juillet 1966, initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts,aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me CHASSAGNE, notaire à NEUILLY SUR SEINE, le 17 juin 1966, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle.

L'acte a été reçu par Me Mélanie QUÉRÉ, notaire à ROCHEFORT EN YVELINES, le 13 Juillet 2022.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Mélanie QUÉRÉ, notaire à ROCHEFORT EN YVELINES, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai

de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Mélanie QUÉRÉ.

212004

ESSONNE

91

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 01/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DU NIEL

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles de toute nature et biens immobiliers, la propriété, l'administration la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux même la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange apport ou autrement

Siège social : 6, rue de la Mare à TISSY, 91280 ST PIERRE DU PERRAY.

Capital : 1 300 €.

Gérance : BOSSELET Romuald demeurant 81, avenue Simone 91800 BRUNOY ; ARPINO Emmanuel demeurant 31, avenue de la Gare 94370 SUCY EN BRIE.

Cession des parts : Clauses d'agrément

Durée : 99 ans.

La société sera immatriculée au RCS de EVRY.

211983

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juillet 2022, il a été constitué une SASU aux caractéristiques suivantes :

Désignation : HAEJ

Capital de 600 000 Euros.

Siège social : 21, rue du Camp Romain (91490) MILLY LA FORET.

- Objet : En France et dans tous pays :

- l'acquisition et la gestion de participations de tous placements financiers, immobiliers ou autres,

- les prestations de services administratifs, comptables, financiers et/ou commerciaux, aux filiales,

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Président : LOPEZ Johan demeurant 25, route de Malesherbes (91720) BUNO BONNEVAUX.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

LE PRÉSIDENT.

211851

Aux termes d'un ASSP en date du 06/07/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RNK LOCATION

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet social : la location de véhicules, de sociétés et particulier, réparation et entretien. Le conseil aux entreprises et aux particuliers.

Siège social : 125, bd Henri Barbusse, 91210 DRAVEIL.

Capital : 1 000 €.

Gérance : VIZIER David demeurant 20, chemin des Poutils 91310 MONTLHERY.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

211811

TRANSFORMATIONS

LDA 91

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 Euros

Siège social :

91600 SAVIGNY SUR ORGE
98-100, rue Pierre Curie
490 523 313 R.C.S. EVRY

AVIS DE TRANSFORMATION

1°) Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 13 juillet 2022, les associés statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 40 000 euros.

Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions trois jours ouvrés au moins avant celle-ci.

Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession des actions : Clause d'agrément.

La fonction de gérant exercée par Monsieur Giuseppe LONDINO cesse du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président : Monsieur Giuseppe LONDINO demeurant 113, avenue de la République - 91230 MONTGERON

Pour avis. Le Président.

211947

MODIFICATIONS

ALBATRANS

SA au capital de 120 000 Euros

Siège social :

91140 VILLEBON SUR YVETTE
ZA de Courtaboeuf

3, avenue du Québec - Immeuble Ontario
383 263 464 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 27/06/2022, il a été pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de BEAS, SARL et de transférer le siège social au 15, rue Marin Angiboust - 91460 MARCOUSSIS, à compter du 01/07/2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'EVRY.

211951

TERIDEAL FPB SIMEONI

SAS au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 93300 AUBERVILLIERS
32, rue du Landy
422 507 392 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été pris acte de la démission de la société APAGE de ses fonctions de CAC titulaire à effet au 18/03/2021.

Il a été décidé de transférer le siège social du 32, rue du Landy - 93300 AUBERVILLIERS au 4, boulevard Arago - 91320 WISSOUS à effet au 01/07/2022.

Le président demeure M. Benoît HEITZ demeurant 63, rue Pierre Poli 92130 ISSY LES MOULINEAUX et le directeur général demeure la société TERIDEAL SEGEX sis 4, boulevard Arago 91320 WISSOUS immatriculée 323 077 867 RCS EVRY.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de BOBIGNY et immatriculée au RCS d'EVRY.

211697

GEOLITH

SAS au capital de 403 325 Euros
Siège social : 91400 ORSAY
1, rue Jean Rostand
818 024 234 R.C.S. EVRY

Par décisions du président le 06/07/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 454 325 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

211986

STAR'S JARDIN

SAS au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 91320 WISSOUS
4, boulevard Arago
382 228 476 R.C.S. EVRY

Par décisions de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : TERIDEAL STAR'S JARDIN

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

211909

L'UNION DES FORGERONS

Société Coopérative Ouvrière
De Production à forme Anonyme
au capital de 6 097,96 Euros
Siège social : 91660 LE MEREVILLE
rue Pierre Follège ZI Méréville
572 165 199 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2022, il a été pris acte de la fin de mandat d'administrateur de M. DISCOUR Michel.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY.

211966



Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises



GIFCOIF

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 630.00 €
Siège social : 91190 GIF SUR YVETTE
Centre commercial Val Courcelle
444 732 770 RCS EVRY

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juillet 2022, il résulte que :
- l'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.
Dépôt légal au GTC de EVRY.

Pour avis,

Le représentant légal.

212016

CLÔTURES DE LIQUIDATION

Société HODLING

Société par actions simplifiée
en liquidation dont le liquidateur est M. DASSONVILLE Thierry
au capital de 100 Euros
Siège social : 91330 YERRES
28, avenue du Général Leclerc
835 052 002 R.C.S. EVRY

Suivant délibération en date du 30 juin 2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur M. DASSONVILLE Thierry a approuvé les comptes de liquidation, a décidé de la répartition du produit net de la liquidation, et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de EVRY.

Pour avis,
Le liquidateur.

211938

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à PARIS du 04/07/2022, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement ETAMPES, le 11/07/2022, Dossier 2022 00015229, référence 9104P61 2022 A 02594, la Société GOV GOURMET, SAS au capital de 100 000 €, RCS EVRY 813 121 720, dont le siège social est à MASSY (91300) 21, avenue du Président John Fitzgerald Kennedy a cédé à la Société CHI GOURMET SASU au capital de 8 000 €, RCS EVRY 908 945 306, dont le siège social est à MASSY (91300) 21, avenue du Président John Fitzgerald Kennedy le fonds de commerce de « PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE PLATS PREPARES », sis et exploité à MASSY (91300) 21, avenue du Président John Fitzgerald Kennedy moyennant le prix de 385 000 €.

Entrée en jouissance : 05/07/2022.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité au fonds de commerce cédé sis à MASSY (91300) 21, avenue du Président John Fitzgerald Kennedy et pour la correspondance au Cabinet de Maître Thierry DAVID, avocat à la Cour, 7, rue Jean Mermoz 75008 PARIS.

211739

Vos devis en ligne sur le site :
www.jss.fr

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

« Mme Gilberte Blanche BISSON, demeurant à GRIGNY (91350) 1 rue du Regard, Née à BOISSY-LE-CHATEL (77169), le 24 mai 1925, Veuve MESSER, Décédée à GRIGNY (91350), le 31 août 2021.

A consenti un legs universel suivant testament olographe du 8 septembre 2003 et codicile du 9 septembre 2003.

Opposition à l'exercice des droits des légataires : en l'étude de Me Aurélie NOUYRIGAT, notaire à PARIS (75116), 91 av. Kléber.

Récépissé du PV de dépôt du testament par le Tribunal Judiciaire d'EVRY COURCOURONNES le 22 juin 2022 ».

211782

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sébastien RODDE, Notaire associé de la société à responsabilité limitée dénommée « LEVEL, RODDE, COLTEY, SIMON, LEVEL, NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à EVRY-COURCOURONNES (Essonne), Immeuble Le Mazière, Rue des Mazières, CRPCEN 91005, le 14 avril 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Ernesto Antonino Giovanni INFANTELLINO, responsable relation client en grande distribution, et Madame Diane Artémis MOUTSIOS, assistante de direction, demeurant ensemble à BONDOUFLE (91070) 6, place du Petit Paradis.

Monsieur est né à ETTERBEEK (BELGIQUE) le 11 août 1964,
Madame est née à BERCHEM SAINTE AGATHE (BELGIQUE) le 12 septembre 1967.

Mariés aux termes de leur union célébrée à IXELLES (BELGIQUE), le 24 août 1993, sans contrat de mariage préalable, ayant fixé le lieu de leur première résidence habituelle en Belgique, et par conséquent, soumis au régime légal belge dénommé « régime à patrimoine commun », s'apparentant au régime légal français de la « communauté d'acquêts ».

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

211865



Retrouvez dès maintenant votre Journal en ligne sur

www.jss.fr

INSERTION - AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre LAURENT, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (Essonne) 12, rue de la Mairie, CRPCEN 91061, le 27 juin 2022, a été conclu l'aménagement du régime matrimonial par l'abandon de la clause d'attribution de la communauté au profit du conjoint survivant, entre :

Monsieur Jean-Marc PIRODDI, Commandant de Bord, et Madame Christine Jacqueline Marie DAVIN, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (91250) 50, rue des Chevreux.

Monsieur est né à PARIS 15ème arrondissement (75015) le 9 août 1958,
Madame est née à VALREAS (84600) le 25 juillet 1959.

Mariés à la mairie de VALREAS (84600) le 17 septembre 1983 sans contrat préalable.

Initialement soumis au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à l'union célébrée à la Mairie de VALREAS (84600), le 17 septembre 1983.

Actuellement soumis au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts avec clause d'attribution de ladite communauté au profit du conjoint survivant aux termes de l'acte contenant aménagement du régime matrimonial reçu par Maître Dominique BUSSON, notaire à PARIS 7ème arrondissement (75007) le 11 février 2011, suivi d'un acte de dépôt de constatation de non opposition dressé par ledit notaire le 5 octobre 2011. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

211854

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

ANNONCES LÉGALES annonces@jss.fr

FORMALITÉS LÉGALES formalites@jss.fr

FORMATIONS JURIDIQUES formations@jss.fr

ACTUALITÉS JURIDIQUES

DOMICILIATION

HAUTS-DE-SEINE



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte sous seing privé en date du 12/07/2022, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCCV DUNKERQUE MOLE 2

Forme : Société civile de construction-vente.

Capital : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €.

Siège social : 123, rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Objet : L'acquisition de terrains bâtis ou à bâtir situés à Dunkerque, Route du Pertuis du Mole 2 (Nord), ainsi que l'acquisition de tous biens et droits pouvant en constituer la dépendance ou l'accessoire ;

- la construction en vue de la vente, après démolition éventuelle des constructions existantes, d'un ensemble immobilier à usage de bureaux et de stationnement, situé sur tout ou partie des biens objets de l'alinéa précédent ;
- le cas échéant, le placement dudit ensemble immobilier sous le régime de la copropriété et/ou d'un état descriptif de division volumétrique ;
- la vente en totalité ou par lots, après achèvement ou en cours de construction (vente en l'état futur d'achèvement ou à terme) dudit ensemble immobilier ;
- accessoirement, la location, l'administration, la gestion et l'entretien de tout ou partie de l'ensemble immobilier, en instance de vente ;
- la souscription de tous emprunts et la possibilité de consentir à cet effet toutes garanties réelles ou personnelles mobilières ou immobilières, hypothécaires ou autres,

Gérance : DUVAL DEVELOPPEMENT HAUTS-DE-FRANCE, SAS au capital de 735 000 €, dont le siège social est 45, avenue Georges Mandel 75116 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 478 099 021 RCS Paris, représentée par DUVAL DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 70 000 000 €, dont le siège social est 45, avenue Georges Mandel 75116 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 408 723 187 RCS Paris représentée par Eric DUVAL, Président, domicilié 45, avenue Georges Mandel, pour les présentes.

Immatriculation : RCS de NANTERRE.

211763

Aux termes d'un ASSP en date du 12/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCCV 2022 LBM DESCARTES

Forme : Société civile de construction-vente.

Objet social : L'acquisition des terrains, volumes et/ou biens et droits immobiliers situés au Blanc Mesnil (93150), avenue Descartes sur les Parcelles.

Siège social : 3, bd Gallieni, 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

Capital : 1 000 €.

Gérance : BOUYGUES IMMOBILIER, SAS au capital de 138 577 320€, 3, bd Gallieni 92130 ISSY LES MOULINEAUX immatriculée sous le n° 562 091 546 RCS Nanterre.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 10 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

211779

Suivant acte reçu par maître Jean-Michel SIMEON, Notaire à PARIS (18^{ème} arrondissement) 137-139, rue Marcadet, le 13 juillet 2022.

Il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **"SCI ANTIN"**

Siège social : 27 traverse Jules Guesde 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Objet social : La société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Capital : Le capital social s'élève à UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (1 400 000,00 EUR) divisé en 140 000 parts, de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 140 000.

Les cessions de parts sont soumises à agrément.

Gérants : Monsieur Jean-Jacques ANTIN, demeurant à Boulogne Billancourt (92100) 27 traverse Jules Guesde, pour une durée indéterminée.

Pour insertion, Maître SIMEON. Notaire à PARIS, 137-139 rue Marcadet 75018 PARIS.

211780

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juin 2022 il a été constitué une Société Civile, ayant pour dénomination sociale :

"SC D&F HOLDING"

Objet : Acquisition et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, cotées ou non cotées de parts sociales, parts d'intérêts droits mobiliers ou immobiliers. Acquisition, gestion, location et administration de tous biens immobiliers bâtis et non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire.

Durée : 99 ans.

Siège social : 33, rue du Maréchal Joffre 92700 COLOMBES.

Capital social : 153 620 Euros.

Gérance : Monsieur Dimitri DUTHEIL, demeurant à COLOMBES (92700), 33, rue du Maréchal Joffre.

Les cessions de parts sociales entre associés sont libres, celles faites à des tiers sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire.

Immatriculation : RCS NANTERRE.

Pour avis. 211726

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître ROMAIN VIEIRA, notaire au 13, rue Edouard Branly 91120 PALAISEAU, le 07/07/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI SERNAS**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 8, rue Bobière de Vallière, 92340 BOURG LA REINE.

Capital : 1 000 €.

Gérance : NASSER Antoine demeurant 8, rue Bobière de Vallière 92340 BOURG LA REINE ; NASSER Chantal demeurant 1, avenue Galois 92340 bourg la reine.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

211806

Aux termes d'un acte SSP du 18/07/2022, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Climb MidCo**

Forme : SAS.

Siège social : 250, route de l'Empereur, 92500 Rueil-Malmaison, France.

Objet : En France et à l'étranger : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères. Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou, généralement, toute entité membre de son groupe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Capital social : 1 euro.

Transmission des actions : Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Conditions admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit, dans les bénéfiques, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives des associés.

Président : Monsieur Patrick SÉVIAN domicilié 32, chemin des Gallicourts, 92500 Rueil-Malmaison, France.

POUR AVIS. 212017

Aux termes d'un acte SSP du 18/07/2022, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Climb TopCo**

Forme : SAS.

Siège social : 250, route de l'Empereur, 92500 Rueil-Malmaison, France.

Objet : En France et à l'étranger : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères. Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou, généralement, toute entité membre de son groupe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Capital social : 1 euro.

Transmission des actions : Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Conditions admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit, dans les bénéfiques, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives des associés.

Président : Monsieur Patrick SÉVIAN domicilié 32, chemin des Gallicourts, 92500 Rueil-Malmaison, France.

POUR AVIS. 211018

Additif à l'annonce N° 210912 parue dans le présent journal du 06/07/2022, il convenait de lire également : Co-Gérance : Jean-Philippe DUMONT, demeurant 131, avenue Achille Peretti, 92200 Neuilly-sur-Seine et Charles BLAISE, demeurant 75, rue de Paris, 92110 Clichy-la-Garenne.

211891

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître DELPHINE VINCENT, notaire au 10, rue du Cirque 75008 PARIS, le 18/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SOCIETE CIVILE EMPEMA

Forme : SC.

Objet social : L'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers détenus directement ou par l'intermédiaire d'une société, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 38, rue Vauthier, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Capital : 446 000 €.

Gérance : DUBOST Thierry demeurant 38, rue Vauthier 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

211955

Aux termes d'un acte SSP du 18/07/2022, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Climb BidCo**

Forme : SAS.

Siège social : 250, route de l'Empereur, 92500 Rueil-Malmaison, France.

Objet : En France et à l'étranger : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères. Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou, généralement, toute entité membre de son groupe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Capital social : 1 euro.

Transmission des actions : Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Conditions admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit, dans les bénéfiques, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives des associés.

Président : Monsieur Patrick SÉVIAN domicilié 32, chemin des Gallicourts, 92500 Rueil-Malmaison, France.

POUR AVIS 212021

Aux termes d'un ASSP en date du 06/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

La Grande Maison de Vieure

Forme : SARL.

Objet social : La location meublée non professionnelle de tous biens immobiliers dans le cadre d'une gestion patrimoniale et familiale.

Siège social : 43 bis, rue Roger Jourdain, 92500 RUEIL MALMAISON.

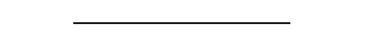
Capital : 1 000 €.

Gérance : CHAZEAU ROUSSEAU Candice demeurant 43 bis, rue Roger Jourdain 92500 RUEIL MALMAISON.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de NANTERRE.

211693



Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NANTERRE en date du 11 juillet 2022, il a été constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

AVENUE DES TOITS

Siège social : 18, rue d'Arras, 92000 Nanterre.

Objet : Tout travaux de toiture, étanchéité, isolation, bardage, garde-corps, et tout travaux relatifs aux opérations et à l'entretien des toitures, ravalement.

Durée : 99 ans.

Capital : 5 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.

Président : Monsieur Yannick Hasni BENFRIHA, demeurant 1, rue des Ecoles, 92700 Colombes.

Directeur général : - Monsieur Patrick CHARMASOON, demeurant 61, boulevard National, 92250 La Garenne Colombes.

Directeur général délégué : - Monsieur André GRILO, demeurant 3, rue de la Poterie, 92150 Suresnes.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Nanterre.

Pour avis, le président

211740

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 juin 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI CHARBIT EUROPE

Forme : Société civile immobilière.

Capital : 2 000 € divisé en 20 parts de 100 € chacune.

Siège social : COURBEVOIE (92400), 24, rue Armand Silvestre.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La mise à disposition, gratuite le cas échéant, de ses droits et biens immobiliers au profit d'un ou de plusieurs de ses associés. Exceptionnellement l'aliénation ou la mise en garantie de ses droits et biens immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société.

Cession des parts : Agrément de l'assemblée générale extraordinaire pour toutes les cessions sauf celles entre associés.

Gérants : Monsieur Alain CHARBIT, demeurant à COURBEVOIE (92400), 24, rue Armand Silvestre et Madame Ophélie CHARBIT, demeurant à COURBEVOIE (92400), 3, rue Alfred de Vigny.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

211916

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13 juillet 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : PERROT

Siège social : 112, avenue Jean-Baptiste Clément, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur FRANCES Frédéric demeurant 34, rue Robert Legeay - 94000 CRETEIL et Monsieur AMBIEL Dominique demeurant 34/36, boulevard Victor Hugo - 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.

Pour avis. La Gérance.

211911

Par acte SSP en date du 12/07/2022 a été constituée une SAS dénommée :

LUSTERA CONSEIL

Siège social : 19, place du Panorama 92140 CLAMART.

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes prestations de services, conseils, études et analyses au profit de particuliers ou de sociétés, dans les domaines administratifs, comptables, techniques, juridiques, commercial, financiers ou autres ;

- le conseil en développement et restructuration d'entreprises ;

- apporteur d'affaires ;

- la prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ;

- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

Capital : 5 000 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Président : Stéphane DUFOUR demeurant 19, place du Panorama 92140 CLAMART.

211792

Avis de constitution de :

Dénomination :

GROUPE PEPE RONCHON

Forme : société par actions simplifiée

Date de l'acte : 30/06/2022

Siège social : 40, avenue Henri Bergson à GARCHES (92380)

Capital : 175 000,00 €.

Durée : 99 ans.

Objet : - L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères, quelque soient leur objet social, leur forme et leur activité ;

- La réalisation de toutes prestations administratives, financières, commerciales, comptables, informatiques, de gestion et de direction, au profit de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans laquelle elle détiendrait directement ou indirectement une participation.

Cessions d'actions : clauses d'agrément en cas de pluralité d'associé

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Monsieur Franck GIBERT, né le 29 juillet 1974 à BOULOGNE BILLANCOURT (92), demeurant 40, avenue Henri Bergson à GARCHES (92380).

RCS NANTERRE.

211771

TRANSFORMATIONS

SCCV ANSE DEVELOPPEMENT

Société Civile de Construction Vente au capital de 1 000 €

Siège social :

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

123, rue du Château

534 821 574 R.C.S. NANTERRE

Par décisions unanimes des associés du 12/07/2022, il a été décidé de :

- transformer la Société en société en nom collectif sans création d'une personne morale nouvelle, et d'adopter les statuts de la Société sous sa nouvelle forme. La durée et le siège social de la Société demeurent inchangés,

- maintenir en qualité de gérant la société DUVAL DEVELOPPEMENT AUVERGNE RHONE ALPES, SAS au capital de 950 000 € dont le siège est 45, avenue Georges Mandel 75116 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 492 213 822 RCS PARIS,

- modifier l'objet social qui devient : L'acquisition de terrains bâtis ou à bâtir, en vue de procéder ou de faire procéder à la construction, l'édification, la rénovation, la transformation, de tous types d'immeubles quels qu'ils soient et quelle que soit leur destination, et notamment d'immeubles à usage de commerces, sur la commune de Anse et Pommiers (69),

- modifier la dénomination sociale qui devient : SNC ANSE DEVELOPPEMENT.

Associés : DUVAL DEVELOPPEMENT AUVERGNE RHONE ALPES, SAS au capital de 950 000 € dont le siège est 45, avenue Georges Mandel 75116 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 492 213 822 RCS Paris,

DUVAL DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 70 000 000 € dont le siège social est 45, avenue Georges Mandel 75116 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 408 723 187 RCS Paris.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211694

LANSAC NEUILLY

SA au capital de 65 000 €

Siège social : 92200 NEUILLY S SEINE

35 avenue du Roule

308 291 285 R.C.S. NANTERRE

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2022, il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter le texte des statuts qui régira désormais la société.

L'objet de la société, sa durée, son siège social, les dates de son exercice social et sa dénomination demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à 65 000 euros qui est désormais divisé en 325 actions de 200 euros chacune.

Avant sa transformation en SAS, la société était gérée par Monsieur BARKATZ Pierre demeurant au 46 rue TURBIGO 75003 Paris, désigné en qualité de Président.

Cessions d'actions : Les actions sont nominatives ; elles donnent lieu à une inscription dans un compte ouvert par la société au nom de l'associé dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les cessions ou transmission des actions entre associés et leurs descendants directs sont libres.

Conditions d'admissions aux assemblées et exercice de droit de vote : La loi ou les présents statuts déterminent les conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Nanterre.

211919

AGENCE IMMOBILIERE

DU ROULE

SARL au capital de 15 244,90 Euros

Siège social :

92200 NEUILLY SUR SEINE

73, avenue du Roule

612 027 375 R.C.S. NANTERRE

Le 22/06/2022 l'associé unique a :

- décidé la transformation de la société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, adopté les nouveaux statuts étant précisé que l'objet, le capital, la durée, le siège et la dénomination restent inchangés ;

- constaté la cessation du gérant Jean-Carol CAMPION, demeurant 9, avenue Circulaire - 95160 MONTMORENCY et nommé ce dernier en qualité de Président.

Les cessions d'actions sont soumises à agrément de la collectivité des associés, et tout associé a droit de d'assister aux AG et de participer aux délibérations.

211970

APTING

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2 000 €

Siège social :

92200 NEUILLY SUR SEINE

20 bis, rue Louis Philippe

488 797 804 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 22 juin 2022, l'associé unique a décidé de :

- augmenter le capital social de 50 000 € par incorporation de réserves pour le porter à 52 000 €,

- transformer la société en société par actions simplifiée.

Président : Madame Florence DURCA, demeurant 17, rue d'Ayen, 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Mention sera portée au RCS de NANTERRE.

211704

MODIFICATIONS

NOVARES VENTURE CAPITAL

SAS au capital de 5 265 000 Euros

Siège social : 92140 CLAMART

361, avenue du Général De Gaulle

838 248 664 R.C.S. NANTERRE

En date du 21/06/2022, l'Associé Unique a décidé, qu'en application de l'article L225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

Pour avis, Le Président.

212028

CREDIT AGRICOLE

AGRICULTURE

SAS au capital de 124 264 275 Euros

Siège social :

92127 MONTROUGE CEDEX

12, place des Etats-Unis

447 964 594 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 09/06/2022, la société IDIA, SA, dont le siège social est situé 12, place des Etats-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX immatriculée sous le n° 508 667 094 RCS Nanterre, a été nommée en qualité de Président en remplacement de M. Didier REBOUL.

Il a également été pris acte du non renouvellement du mandat de Directeur Général de M. Christophe BLANCHY.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

212029

SPECTRANETICS FRANCE

SARL

SARL au capital social de 142 400 Euros
Siège social : 92150 SURESNES
33, rue de Verdun
799 163 415 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du PV du 30/06/2022, l'associé unique, après avoir constaté que le mandat de la société CAP Office en qualité CAC titulaire et de Monsieur Fabrice Goenaga en qualité de CAC suppléant sont arrivés à échéance, a décidé de ne pas renouveler le mandat desdits commissaires aux comptes, ni de pourvoir à leur remplacement.

211899

LANSAC NEUILLY

SA au capital 65 000 €
Siège social : 92200 NEUILLY S SEINE
35 Ave du Roule
308 291 285 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'assemblée de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2022, et en application de la loi PACTE, leurs mandats venant à expiration, il a été décidé de ne pas renouveler les fonctions du commissaire aux comptes titulaire le CABINET DAUGE ET ASSOCIES 22 avenue de la Grande Armée 75017 paris, et du commissaire aux comptes suppléant Monsieur GUENARD Jean Pierre 22 Avenue de la grande Armée 75017 Paris. Mention au RCS de Nanterre.

211918

MCI

SAS au capital de 8 453 948,40 €
SIEGE SOCIAL :
92230 GENNEVILLIERS
14, rue Alexandre
632 017 257 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 13 juin 2022, il a été pris acte que la société MCI avait déjà intégralement reconstitué ses fonds propres dès la clôture de l'exercice 2019. Il a été, en conséquence, décidé de faire retirer la mention de la perte des capitaux propres qui figure toujours sur l'extrait Kbis de la société.

Puis, aux termes des décisions de l'associé unique en date du 12 juillet 2022, il a été décidé de nommer en qualité de Président : Monsieur Olivier COUSTURIE, demeurant 2, chemin de Rouzaud - 31320 REBIGUE, en remplacement de Monsieur Régis GREINER, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

211928

Subsea 7 Engineering France

Société par Actions Simplifiée
au capital de 3 236 000 Euros
Siège social : 92150 SURESNES
1, quai Marcel Dassault
431 620 582 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Actionnaire Unique en date du 11 juillet 2022, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 683 800 euros et de modifier l'article 6 des Statuts en conséquence.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Ancienne mention :
Capital social : 3 236 000 euros.

Nouvelle mention :
Capital social : 683 800 euros.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

Pour avis

211957

M.P.H. INTERNATIONAL

SAS au capital de 160 000 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
9/11, allée de L'arche Tour Égée
332 022 334 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 24/06/2022, il a été décidé d'augmenter le capital pour le porter à la somme de 690 000 euros pour ensuite le ramener à 80 000 Euros, par conséquent les capitaux propres ont été reconstitués.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211778

EXCLUSIVE CAPITAL HOLDING

SAS au capital de 3 954 001 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
20 quai du Point du Jour
808 635 627 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions des Associés du 30/09/2021, il a été pris acte du non renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société BEAS. A été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire : la société Mazars sise 61 Rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex - 784 824 153 RCS NANTERRE. Pour avis.

211829

NAAREA

Société par actions simplifiée
au capital de 5 247 €
Siège social : 92000 NANTERRE
66, allée de Corse
882 949 506 R.C.S. NANTERRE

Par décisions unanimes en date du 20/06/2022, la collectivité des associés, après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31/12/2021 faisant ressortir des capitaux propres négatifs, et statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre son activité.

Mention au RCS de NANTERRE.

Le Président.

211817

NPH

SC au capital de 1 524,49 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
5, rue des Huissiers
423 401 512 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AG en date du 27/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 22, rue d'Orléans - 92200 NEUILLY SUR SEINE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211819

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

PARTENAIRES

SA au capital de 582 884 778 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
26, quai Charles Pasqua Espace Seine
409 492 725 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 23/05/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général Mme Véronique MASERO THOMAS demeurant 4, allée des Tulipes 78120 RAMBOUILLET, en remplacement de M. Nicolas MESTAYER.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211948

MEDELA FRANCE

SAS au capital de 300 000 Euros
Siège social :
92130 ISSY LES MOULINEAUX
20, rue Rouget de l'Isle
411 416 407 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. David BRUNEAU demeurant 6, chemin des Noyeraies 69570 DARDILLY en remplacement de M. Benoit LEYH.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211813

HEIDENHAIN FRANCE S.A.R.L.

SARL au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 92310 SEVRES
2, av de la Cristallerie
314 503 780 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire COMPAGNIE FIDUCIAIRE FRANCO-ALLEMANDE (COFFRA), SAS, 155, bd HAUSSMANN 75008 PARIS immatriculée sous le n° 334 591 724 RCS Paris en remplacement de ERNST & YOUNG AUDIT,

Il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant 3S, SAS, 155 bd Haussmann 75008 PARIS immatriculée sous le n° 489 587 410 RCS Paris, en remplacement de AUDITEX.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211790

INSTITUT ROCHE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
4 Cours de l'Île Seguin
529 235 749 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associée unique du 30 juin 2022, le mandat de SALUSTRO REYDEL SA, Commissaire aux Comptes suppléante, est arrivé à expiration et il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes suppléant.

Le Président.

211826

RRH FRANCE SAS

Société Par Actions simplifiée
Au capital de 13 620 000 Euros
Siege Social : 92400 COURBEVOIE
157, rue Jean-Pierre Timbaud
840 532 543 R.C.S. NANTERRE

Par décisions du 13 juillet 2022, le siège social a été transféré au SPACES La Défense, 1-7 cours Valmy, 92800 Puteaux à compter du 15 juillet 2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

POUR AVIS
RCS NANTERRE
211873

SPB FRANCE S.A.S.

Société par actions simplifiée
au capital de 14 620 000 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
157, rue Jean-Pierre Timbaud
840 521 991 R.C.S. NANTERRE

Par décisions du 13 juillet 2022, le siège social a été transféré au SPACES La Défense, 1-7, cours Valmy, 92800 Puteaux avec effet à compter du 15 juillet 2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

POUR AVIS,
RCS NANTERRE.

211872

AROSIO IMMOBILIER

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
14, rue Billancourt
908 500 994 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'un acte authentique reçu le 08/07/2022, par Me Olivier COMBE, Notaire à COLOMBES (Hauts-de-Seine), 22, avenue Henri Barbusse, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 301 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211842

GESTION DE TELEASSISTANCE ET DE SERVICES

SA au capital de 720 000 Euros
Siège social : 92320 CHATILLON
79-81, rue Pierre Semard
330 377 193 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 07/06/2022 et du Conseil d'Administration en date du 27.06.2022, le capital social a été augmenté pour être porter à 1 728 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211881

MOVIVOLT

SAS au capital de 6 300 000 €
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
305, avenue le Jour Se Lève
900 202 748 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions du Président en date du 28/06/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 10 000 000 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211876

EI MANAGEMENT

SAS au capital de 244 820 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
20-24, rue Jacques Ibert
525 387 692 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique le 01/07/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas la société COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS FRANCE, SAS, 50-52, boulevard Haussmann 75009 PARIS immatriculée sous le n° 479 145 419 RCS Paris, en remplacement de la société ENTREPRENEURS ET INVESTISSEURS TECHNOLOGIES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211857

NONIUS FRANCE

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social :
92390 VILLENEUVE LA GARENNE
15/17, av Marc Sangnier
905 278 420 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été pris acte de la démission de Mme Anne DE VASSOIGNE de ses fonctions de directeur général.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211952

SCCV 18/20 CHENNEVIERES

SCCV au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
94350 VILLIERS-SUR-MARNE
8, allée de la Justice
908 829 252 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BOULOC, Notaire associé à VILLIERS-SUR-MARNE, (94350), 3 bis, rue Adrien Mentienne, le 1er juillet 2022, les associés ont décidé :

- de nommer en qualité de gérant la société SMBI PROMOTION, SAS au capital de 9 000 Euros, dont le siège social est à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 89, route de la Reine, 852 294 388 RCS NANTERRE, représentée par Monsieur Frédéric PORTIER, en remplacement de la société S.M.B.I., démissionnaire,
- de transférer le siège social à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 89, route de la Reine.

Objet : Toutes opérations en vue de la réalisation d'un programme immobilier visant l'édification au 18/20, rue de Chennevières à Villiers sur Marne (94), d'un immeuble à usage d'habitation et la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble.

Durée : Jusqu'au 5 janvier 2121.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis, Le notaire.

211774

**CREDIT AGRICOLE
IMMOBILIER PROMOTION**

SAS au capital de 56 278 960 €
Siège social :
92545 MONTROUGE CEDEX
12, pl des Etats-Unis
397 942 004 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 22/04/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant CBA, SARL, 61, rue Henri Regnault - Tour Exaltis 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 382 420 958 RCS Paris en remplacement de M. Charles DE BOISRIOU.

Il a également été pris acte de la fin du mandat de Commissaire aux comptes Titulaire de ERNST & YOUNG ET AUTRES, SAS et du mandat de Commissaire aux comptes Suppléant de PICARLE & ASSOCIES, SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211864

BUTTERFLY

SAS au capital de 200 000 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
14, boulevard du Général Leclerc
441 840 857 R.C.S. NANTERRE

Par décision en date du 20 juin 2022, l'Assemblée Générale a constaté : que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société TUILLET AUDIT venait à expiration et a nommé en remplacement la société GRANT THORNTON, 29, rue du Pont - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, RCS NANTERRE 632 013 843, pour une durée de six ans ; que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Cyril BROGNIART venait à expiration et qu'en application des dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce il n'y a pas lieu de procéder à la désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.

Pour avis, le Président.

211936

EI TECHNOLOGIES FRANCE

SAS au capital de 131 223 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
20-24, rue Jacques Ibert
398 092 981 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique le 01/07/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas la société COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS FRANCE, SAS, 50-52, boulevard Haussmann 75009 PARIS immatriculée sous le n° 479 145 419 RCS Paris, en remplacement de la société ENTREPRENEURS ET INVESTISSEURS TECHNOLOGIES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211867

SCI AKA

Société Civile
au capital de 3 048,98 Euros
Siège social : 75003 PARIS
30, rue Pastourelle
332 173 533 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 3, rue Berthe - 92700 COLOMBES.

Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de biens immobiliers.

Durée : Jusqu'au 05/04/2084.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de PARIS et sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

211995

THALES SIX GTS FRANCE SAS

SAS au capital de 163 949 805 Euros
Siège social : 92230 GENNEVILLIERS
4, avenue des Louvresses
383 470 937 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14/06/2022, il a été pris acte de non renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes Suppléant de ERNST & YOUNG et Autres.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211984

SAS REINE INVESTISSEMENT

SAS au capital de 347 700 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
3, bd Gallieni
451 093 892 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 20/04/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

212005

EI WORKPLACE

SAS au capital de 158 308 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
20-24, rue Jacques Ibert
798 049 375 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique le 01/07/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas la société COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS FRANCE, SAS, 50-52, boulevard Haussmann 75009 PARIS immatriculée sous le n° 479 145 419 RCS Paris, en remplacement de la société

ENTREPRENEURS ET INVESTISSEURS TECHNOLOGIES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

211863

**RÉALISATIONS
DE FUSION****LYNX TRANSPORTS**

SAS au capital de 7 625 Euros
Siège social : 75017 PARIS
58 avenue de Wagram
432 655 405 R.C.S. PARIS
(Société Absorbante)

**BACCARA LIMOUSINES
SERVICES**

SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92514 BOULOGNE-BILLANCOURT
CEDEX
47 rue Marcel Dassault
833 218 696 R.C.S. NANTERRE
(Société Absorbée)

Aux termes des décisions de l'Associé Unique de la Société Absorbante du 15/06/2022, il a été approuvé dans toutes ses dispositions le projet de fusion signé entre les parties le 04/05/2022, il a été constaté la réalisation définitive de la fusion. En conséquence la société Baccara Limousines Services a été immédiatement dissoute sans liquidation et elle sera radiée du RCS de NANTERRE.

211830

THALES DIS FRANCE SAS

SAS au capital de 188 747 742,00 Euros
Siège social : 92190 MEUDON
6, rue de la Verrerie
844 687 749 R.C.S. NANTERRE
(Société absorbante)

Et

**THALES DIS DESIGN
SERVICES SAS**

SAS au capital social 75 000,00 Euros
Siège social : 13590 MEYREUIL
Route de la Côte d'Azur
Arteparc OE Bât D
492 134 804 R.C.S. AIX EN PROVENCE
(Société absorbée)

Ont établi en date du 27/04/2022 un projet de fusion prévoyant l'absorption de la société THALES DIS DESIGN SERVICES SAS par la société THALES DIS France SAS. Le projet de fusion a été déposé au Tribunal de Commerce de Aix le 13/05/2022 pour la société absorbée et au Tribunal de Commerce de Nanterre le 12/05/2022 pour la société absorbante.

L'avis prévu par l'article R236-2 du Code de commerce a été publié pour la société absorbée au BODACC n° 96 A en date du 17/05/2022, annonce n° 200 et au BODACC n° 96 A en date du 17/05/2022, annonce n° 2941 pour la société absorbante.

En application de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2014 modifiant l'article L.236-6 du Code de Commerce et, en l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par l'article R 236-8 du Code de Commerce et de tenue d'une assemblée générale de la société absorbante, la réalisation définitive de la fusion susvisée est intervenue le 01/07/2022. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate sans liquidation de THALES DIS DESIGN SERVICES SAS.

Pour avis et mention.

211914

**RÉALISATIONS
D'APPORT**

ERRATUM à l'insertion n°211569 parue dans le présent journal du 13/07/22, il fallait lire « aux termes des décisions collectives des associés du 01/07/22 » et non du 16/06/22 comme indiqué par erreur.

211874

DISSOLUTIONS**702 CONSULTING**

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège : 92200 NEUILLY SUR SEINE
4, villa Blanche
789 758 265 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2022 à 10 h, l'associé unique a :

- prononcé la dissolution anticipée de la société ;

- nommé Madame Delphine VASSEUR, domiciliée au 4, villa Blanche 92200 Neuilly sur Seine en qualité de liquidateur ;

- maintenu le siège de liquidation au siège social ;

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.

211820

MDW

Société Civile en liquidation
au capital de 70 000 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY SUR SEINE
5 Villa Pasteur
519 810 972 R.C.S. NANTERRE

Suivant assemblée générale mixte du 30/06/2022, les associés ont prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, mis fin aux fonctions de Gérants de Messieurs Antoine MAY et Gilles de SOUZA, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Antoine MAY, demeurant 5 Villa Pasteur 92200 NEUILLY SUR SEINE et fixé le siège de liquidation au siège social de la société.

211860

BANON CONSEILS

Société par Actions Simplifiée
en liquidation
Au capital de 5 000 Euros
Siège social et Siège de liquidation :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
48, avenue Jean-Baptiste Clément
844 694 992 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur François BANON, demeurant à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) - 48, avenue Jean-Baptiste Clément, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 48, avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

211960

CLÔTURES DE LIQUIDATION

702 CONSULTING

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège : 92200 NEUILLY SUR SEINE
4, villa Blanche
789 758 265 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2022 à 14 h, l'associé unique a :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation ;
- déchargé Madame Delphine VASSEUR de son mandat de liquidateur ;
- donné à cette dernière, quitus de sa gestion ;
- constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.
211821

SAINT MARCEL

SARL en liquidation
au capital de 8 000 Euros
Siège social :
92130 ISSY LES MOULINEAUX
10, rue Ernest Renan
510 188 873 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 30/06/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.
211950

BANON CONSEILS

Société par Actions Simplifiée
en liquidation
Au capital de 5 000 Euros
Siège social et Siège de liquidation :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
48, avenue Jean-Baptiste Clément
844 694 992 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 11/07/2022 à BOULOGNE BILLANCOURT, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. François BANON, demeurant 48, avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à effet du 30 juin 2022.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis. Le Liquidateur.

211961

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte authentique en date du 6 juillet 2022 reçu par Maître Isabelle CORRIHONS, Notaire à COLOMBES au sein de la société « WARGNY LELONG ET ASSOCIES NOTAIRES » titulaire d'un Office Notarial à COLOMBES (92700) 22, avenue Henri Barbusse, enregistré à SPFE Nanterre 3 le 8 juillet 2022, dossier 2022 00088066, référence 9214P03 2022 N 00854,

LA COMMUNE DE GENNEVILLIERS, Collectivité Territoriale, personne morale de droit public dont l'adresse est à GENNEVILLIERS (92230) 177, avenue Gabriel Péri, identifiée au SIREN sous le numéro 219 200 367,

a rétrocedé, après l'avoir préempté suivant acte reçu par Maître Isabelle CORRIHONS, Notaire à COLOMBES, le 3 juin 2021, à :

la société DK HAIR, EURL au capital de 1 000 Euros dont le siège social est à GENNEVILLIERS (92230) 142, avenue Gabriel Péri, 912 795 952 RCS NANTERRE,

un fonds de commerce de salon de coiffure sous l'ancien nom commercial R & BODY sis et qui était exploité à GENNEVILLIERS (92230) 142, avenue Gabriel Péri, moyennant le prix principal de 50 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 6 juillet 2022.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales prévues par la loi, à la COMMUNE DE GENNEVILLIERS (92230) 77, avenue Gabriel Péri (Service Droit des Sols).
211736

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Madame Henriette Marie SIZAI, en son vivant retraitée, demeurant à CLAMART (92140), 57 bis, rue du Troisy. Née à PARIS 10^{ème} arrondissement (75010), le 24 décembre 1926.

Veuve en uniques noces de Monsieur Lucien Louis Marcel LECOMTE.

Est décédée à CLAMART (92140), 101, avenue Henri Barbusse, le 7 mars 2021.

A consenti un legs universel suivant testament olographe en date du 18 mars 1983. L'original de ces dispositions testamentaires a été déposé au rang des minutes de Maître Antoine FLEUREAU, Notaire à VANVES (92170), suivant procès-verbal de dépôt et de description en date du 12 juillet 2022.

Opposition à l'exercice des droits du légataire universel pourra être formée par tout intéressé auprès de l'Etude chargée du règlement de la succession dont les coordonnées sont les suivantes :

Maître Sophie GUAZZELLI-REVERCHON Notaire, 365, avenue des Alpes - BP 14 13370 MALLEMORT - Tel : 04.90.59.10.62
Mail : rgr.mallemort@notaires.fr
CRPCEN : 13074
211755

RÉGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial Information préalable (article 1397 alinéa 3 du Code Civil)

Monsieur François Marie Pierre Bernard BRIQUET, né à PARIS 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75012) le 6 février 1953, et Madame Chantal Marie Anne CLEMENT, née à BESANCON (25000) le 19 avril 1959, demeurant ensemble à SCEAUX (92330) 28 bis, rue des Ecoles, mariés à la mairie de FONTENAY-AUX-ROSES (92260) le 17 juin 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont opté pour le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en faveur du survivant des époux suivant acte reçu par Maître Nathanaëlle AYEVA-DERMAN, Notaire à PUTEAUX (Hauts de Seine) le 18 juillet 2022.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à Maître Nathanaëlle AYEVA-DERMAN, notaire à PUTEAUX (92800) 18, rue Marius Jacotot.
211866

Par acte reçu par Maître Claude-Aliénor RENAULT, notaire à PARIS (8^{ème} arrondissement), 29, rue de la Bienfaisance, le 19 juillet 2022 :

Monsieur Denis LECLABART, retraité, né à NANTES (44000) le 26 mai 1947 et Madame Marie Yvonne LARHER, retraitée, née à CAEN (14000) le 23 juillet 1946, demeurant ensemble à VAUCRESSON (92420) 11, rue de la Folie.

Mariés à la mairie de VAUCRESSON (92420) le 23 janvier 1971 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître BRILLOIT, suppléant Maître MICHELEZ, notaire à PARIS, le 22 janvier 1971.

Ont procédé à l'aménagement de leur régime matrimonial de séparation de biens par l'adjonction d'une société d'acquêts et en l'assortissant de divers avantages matrimoniaux dont notamment une clause de préciput.

Les oppositions seront reçues à l'Office Notarial susvisé dans les trois mois de la présente insertion.
212020

SEINE-ST-DENIS



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 01/07/2022, il a été constitué la société suivante :
Forme sociale : Société civile.

Dénomination sociale : **A.T.L**
Siège social : 56, boulevard Circulaire, 93420 VILLEPINTE.

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Alexis DESSERT, demeurant 14, avenue de Verdun 77290 MITRY MORY.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS de BOBIGNY.
Pour avis., La Gérance.
212013

TRANSFORMATIONS

S.A. BARBIERI ET FILS

Société Anonyme
au capital de 137 204,12 Euros
Siège social : 93700 DRANCY
34, rue Jacques Jorissen
562 024 489 R.C.S. BOBIGNY

Selon AGE du 24/06/2022, les actionnaires ont décidé la transformation de la société en S.A.S.

L'objet de la société, sa durée, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés. Le capital de la société reste fixé à la somme de 137.204,12 €.

Président : Yvonne BARBIERI, demeurant 34, rue Jacques Jorissen - 93700 DRANCY.

Directeur Général : Pascal BARBIERI, demeurant 68 rue de la Liberté - 93700 DRANCY.

Fin des mandats des Commissaire aux comptes M. André TORREGROSA et Mme Dominique VETTERL.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers. Pour avis.

211913

MODIFICATIONS

LA PLATEFORME MEDICALE

SAS au capital de 20 000 €
Siège social :
93400 ST OÛEN SUR SEINE
1/3, place Martin Levasseur
824 456 636 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 10/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire KPMG, SA, 2, avenue Gambetta - Tour Egho 92066 PARIS LA DEFENSE immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS Nanterre, en remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SAS.

Il a également été pris acte de la fin du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Christophe GEORGHIOU.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
211888

SCI MAS

SCI au capital de 1 090 880,00 €
Siège social : 93260 LES LILAS
131, avenue du
Maréchal de Lattre de Tassigny
445 000 268 R.C.S. BOBIGNY

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 13 octobre 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social, anciennement fixé à « LES LILAS (93260), 131, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny », à « PRADES (66500), 26, avenue Montserrat ».

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La mise à jour des statuts sera effectuée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN.

Pour avis, Le gérant.

211720

SNCF C35

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social :
93212 LA PLAINE SAINT DENIS
9, rue Jean Philippe Rameau
880 171 137 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 30/05/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
211746

Additif annonce 211422 parue le 13/07/2022 dans le présent journal concernant la société ALLIANZ PARTNERS SAS : « Par décision du conseil de surveillance du 30/06/2022, il a été pris acte de la fin des fonctions de membre du directoire de Mme Sirna BOSHNAKOVA ».
211964

LOGAVIV

SAS au capital de 115 792 Euros
Siège social : 93160 NOISY LE GRAND
14, place Georges Pompidou
403 096 530 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/06/2022, il a été pris acte de l'expiration et du non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société CABINET FOUCAULT et du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Paul FOUCAULT. Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
211934

KEPI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 000 €
Siège social : 93160 NOISY-LE-GRAND
Avenue du Fort
407 636 356 R.C.S. BOBIGNY

Perte de la moitié du capital

L'associée unique, par décision du 30 juin 2022, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.
Mention sera faite au RCS de BOBIGNY.
Pour avis

211931

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Madame Léa Catherine FOUASSIN, veuve de Monsieur Jean DROAL, née à PARIS (75014) le 3 novembre 1925, décédée à NEUILLY-PLAISANCE (93360), le 5 mai 2022, demeurant à NEUILLY-PLAISANCE (93360) 104, avenue du Maréchal Foch, a institué un légataire universel. Le procès-verbal de dépôt de testament avec contrôle de la saisine du légataire universel a été reçu le 13 juillet 2022 par Me Constantin DELMAS, notaire à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 80-82, rue Gallieni. L'opposition est formée auprès dudit notaire chargé du règlement successoral dans le mois suivant la réception par le Greffe du tribunal judiciaire de l'expédition du procès-verbal (CRPCEIN 92034).
211765

**ORDONNANCE DE NOMINATION
DU SERVICE DES DOMAINES
A LA CURATELLE
DE LA SUCCESSION VACANTE
DE MADAME MARIKA KUSOFF**
Article 809-1 du Code Civil

Sur requête en date du 10 juin 2022, présentée par Maître Pierre-André MORETTI, Notaire à LIVRY-GARGAN (93190), 125 avenue Aristide Briand, le Président du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY a rendu une ordonnance en date du 28 juin 2022 aux termes de laquelle il a :

- Déclaré vacante la succession de Madame Marika KUSOFF, en son vivant retraitée, demeurant à LIVRY-GARGAN (93190) 11 allée du Docteur Bergonié, Née à BOURGAS (BULGARIE), le 29 novembre 1930. Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.
Décédée à VILLEPINTÉ (93420) (FRANCE), le 16 février 2022.
- Nommé curateur à sa succession le

Service des Domaines, 3 chemin des Presles à SAINT MAURICE (94410), avec pouvoir d'agir conformément aux articles 809-2 et suivants du Code Civil et 1342 et suivants du code de procédure civile, et plus spécialement celui de procéder à la délivrance des legs dans les conditions prévues à l'article 810-1 du Code Civil et 1343 du Code de procédure Civile.
211910

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jules CLEMENT, notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée dénommée : «Les Notaires du Quai Voltaire», titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à PARIS 7ème arrondissement, 5, quai Voltaire, le 12 juillet 2022 a été reçu le changement de régime matrimonial portant passage du régime de la séparation de biens pure et simple à la communauté universelle par : Monsieur Olivier Edmond FAVART, Sculpteur et Madame Marie-Pierre SORLIN, Sculptrice, son épouse, demeurant ensemble à MONTREUIL (93100) 21, rue du Marais.

Monsieur est né à PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) le 16 décembre 1955.

Madame est née à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) le 8 avril 1961.

Marié à la mairie de PARIS 11^{ème} arrondissement (75011) le 15 décembre 2001.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
211781

VAL-DE-MARNE



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP du 8 juillet 2022, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

"LUMAGICA FRANCE"

Siège : 14, rue de l'Épinette – 94160 SAINT-MANDE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

Capital : 100 000 euros.

Objet : L'exploitation, l'organisation, la promotion, la distribution, l'installation, la commercialisation, la vente de sites de divertissement, notamment dans le domaine des parcs lumineux et interactifs ainsi que toutes activités de prestations techniques au service de la création et de l'évènement se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Markus MARK, demeurant Rinderweg, 11e, 6116 Weer (GKZ 70937) (Autriche).

Directeur Général : Alexandre MILGROM, demeurant 14, rue de l'Épinette – 94160 SAINT-MANDE.
211868

Par acte SSP en date du 18/07/22, à ST MAUR DES FOSSES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

RESIDENCE ISABEL

Forme : SCCV.

Siège : 91 bis, avenue du Bac, 94210 SAINT MAUR DES FOSSES.

Objet : acquisition d'un terrain à bâtir, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain et aménagement et la construction sur ce terrain de tous biens de toutes destinations.

Durée : 99 ans.

Capital : 200 euros.

Gérance : M. Carlos CHINCA, demeurant 68, rue Georges Guynemer, 94490 ORMESSON SUR MARNE et M. José Fernando RIBEIRO DA SILVA COSTA, demeurant 60, allée de la Dhuy, 93220 GAGNY.

Cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et agrément à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au RCS de CRETEIL.
211959

Aux termes d'un ASSP en date du 05/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

WINERGY GROUP

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : L'exploitation de toutes entreprises générales de bâtiment tous corps d'état, travaux, constructions dont notamment peinture décoration isolation revêtements de sols et murs.

Siège social : 143, av Gabriel Peri, 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Capital : 1 000 €.

Présidence : JBH, SAS au capital de 500 euros, siège social : 143, rue Gabriel Peri 94170 LE PERREUX SUR MARNE immatriculée sous le n° 903 260 107 RCS Créteil.

Directeur général : JLS, SAS au capital de 100 euros, siège social : 1 Cour du Havre-cs 50101 75008 PARIS immatriculée sous le n° 898 536 784 RCS Paris.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.
211698

TRANSFORMATIONS

ALC SERVICES

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 94370 LES BRUYERES
8, rue du Temple
879 865 715 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE du 30/04/2022, il a été décidé de transformer la société en SARL, à effet au 01/05/2022, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Vladymir GARCIA SCIPION. Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
211807

**Découvrez
notre nouveau service**



DOMICILIATION

MODIFICATIONS

CNTP - DOCAPOSTE - BPO

SA au capital de 1 436 992,40 €
Siège social : 94200 IVRY-SUR-SEINE
45-47, bd Paul Vaillant Couturier
340 967 546 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGO en date du 16/06/2022, il a été pris acte du départ de SALUSTRO REYDEL, SA de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant. Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
211902

"IAES"

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 150 000 Euros
Siège social : 94700 MAISONS-ALFORT
11, allée Buffon
415 135 417 R.C.S. CRETEIL

Il résulte :
- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 23 mai 2022,
- du procès-verbal des décisions du Président du 11 juillet 2022,
que le capital social a été réduit de 30 400 euros par voie de rachat et d'annulation de 304 actions de 100 euros de valeur nominale chacune.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention
Capital social : 150 000 euros
Nouvelle mention
Capital social : 119 600 euros
Pour avis, Le Président.

211707

SO-ID

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
60, avenue Raymond Poincaré
831 347 059 R.C.S. PARIS

Le 19/07/2022, la Présidente de la SAS SO-ID, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 60, avenue Raymond POINCARE, 75116 PARIS au 79, rue de Paris 94220 CHARENTON LE PONT à compter du 19/07/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 831 347 059 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de CRETEIL.

Président : Déborah DOUKHAN ZENOU, demeurant 79, rue de Paris, 94220 CHARENTON LE PONT.
212000

BPIFRANCE

SA au capital de 5 440 000 000 Euros
Siège social : 94700 MAISONS ALFORT
27-31, av du Général Leclerc
320 252 489 R.C.S. CRETEIL

- Aux termes de l'AGO en date du 11/05/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société PRICEWATERHOUSECOOPERS

AUDIT, sise 63 rue de Villiers, 92200 NEUILLY SUR SEINE, RCS NANTERRE n°672 006 483, en remplacement de la société MAZARS. Il a été pris acte de la fin du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Franck BOYER.

- Aux termes des délibérations du CA en date du 01/07/2022, il a été pris acte de la fin du mandat d'Administrateur de M. Bernard DELPIT et Mme Annabel ANDRE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
211975

EGS

SARL au capital de 99 600 €
Siège social :
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
11, rue Condorcet
752 817 700 R.C.S. CRETEIL

Le 08/07/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 11, rue Condorcet à CHENNEVIERES SUR MARNE (94430) au 8, route de Pézarches à HAUTEFEUILLE (77515) à compter du 15/07/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société, immatriculée au RCS de CRETEIL, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de MEAUX.

Pour avis. La Gérance.

211944

SARL ACHIFA

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique
au capital de 2 000 €
Siège Social : 94140 ALFORTVILLE
43, rue Véron
879 809 325 R.C.S. CRETEIL

Par délibération de l'associé unique du 11/07/2022, constate la démission de M. Hicham IHTAJJA de ses fonctions de gérant, et nomme en remplacement à compter de ce jour M. Abdelaziz FARDI demeurant 14, rue Pelleport - 75020 Paris pour une durée indéterminée.
211733

DION

Société Civile au capital de 6 000 €
Siège social :
77820 LE CHATELET EN BRIE
Rue des Champarts ZI C°/ INDERFLEX
422 214 429 R.C.S. MELUN

Aux termes de l'AGE en date du 24/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 38, avenue de Paris 94300 VINCENNES à compter du 01/07/2022.

Objet social : Achat ou construction de tous biens immobiliers propriété et administration et exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société.

Durée : Jusqu'au 14/11/2071.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS MELUN et immatriculée au RCS CRETEIL

211737

"ATIXIT"

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7 000 Euros
Siège social :
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
53, rue Bourdignon
828 174 169 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une décision en date du 07/07/2022, l'Associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de programmation informatique dans le domaine de l'automobile et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
212025

SAM'S LOISIRS

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social :
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
11, rue Condorcet
420 050 106 R.C.S. CRETEIL

Le 08/07/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 11, rue Condorcet à CHENNEVIERES SUR MARNE (94430) au 8, route de Pézarches à HAUTEFEUILLE (77515) à compter du 15/07/2022, et de modifier

en conséquence l'article 4 des statuts. La société, immatriculée au RCS de CRETEIL, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de MEAUX. Pour avis La Gérance.
211946

AVERROES FINANCE HOLDING

SAS au capital de 74 200 Euros
Siège social :
94710 MAISON ALFORT CEDEX
27-31, av du Général Leclerc
534 828 314 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2022, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 23 002 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

211999

MARINGA

SCI au capital de 1 000 €
Siège social :
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
11, rue Condorcet
881 936 512 R.C.S. CRETEIL

Le 08/07/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 11, rue Condorcet à CHENNEVIERES SUR MARNE (94430) au 8, route de Pézarches à HAUTEFEUILLE (77515) à compter du 15/07/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de CRETEIL, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MEAUX.

Pour avis, La Gérance.

211940

DISSOLUTIONS

SCI LE HALL TRIANON

Société Civile au capital de 304,90 €
Siège social : 94140 ALFORTVILLE
1, rue des Camélias
381 620 541 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE en date du 15/04/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Claude MEYER demeurant 46 avenue César COLLAVERI 93190 LIVRY GARGAN, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au 6, route de Longjumeau 91380 CHILLY MAZARIN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

211808

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 février 1996,

Madame Huguette Georgette CAREL, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-MANDE (94160) 20, rue du Commandant Mouchotte.

Née à PARIS (75014), le 6 janvier 1931. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à VINCENNES (94300) (FRANCE), le 27 janvier 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet :

- d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 4 avril 2022 par Maître Pierre CELLARD, Notaire associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée « CELLARD Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à SAINT MANDE (Val de Marne), 3, avenue Foch,
- Et d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel reçu le 18 juillet 2022 par Maître Catherine BARBEAU GILLIER, Notaire au sein de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée « CELLARD Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à SAINT MANDE (Val de Marne), 3, avenue Foch, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Eric HUVELIN, notaire à VINCENNES 120, rue de Fontenay, référence CRPCEN : 94008, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, M^e Pierre CELLARD.

211907

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thomas PRUD'HOMOZ, Notaire associé de la SAS « KL », Société par actions simplifiée, titulaire d'un Office notarial dont le siège est à PARIS 75002), 5, rue de la Bourse, CRPCEN 75069, le 18 juillet 2022, a été conclu un aménagement de régime matrimonial,

ENTRE : Monsieur Alain Léon Raymond BARILLEAU, Retraité, et Madame Chantal Jeanne Marie-Thérèse MONFOURNY, Retraité, demeurant ensemble à CHARENTON-LE-PONT (94220) 21, rue de la République.

Monsieur est né à LA FERTE MACE (61600) le 30 août 1941,

Madame est née à AISONVILLE-ET-BERNOVILLE (02110) le 19 novembre 1942.

Mariés à la mairie de CHARENTON-LE-PONT (94220), le 13 septembre 1972 initialement sous le régime de séparation de biens pure et simple suivant contrat de mariage reçu par Maître Jean BACHELEZ, notaire à PARIS, le 1er septembre 1972 et actuellement sous le régime de la communauté universelle, aux termes du contrat de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Le GONIDEC de KERHALIC, notaire à PARIS, le 27 avril 2011, ayant fait l'objet d'un certificat de non opposition déposé au rang des minutes dudit notaire, le 16 septembre 2011.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Aux termes duquel les époux ont :

- Conservé le régime de la communauté universelle,

- Déclaré vouloir supprimer purement et simplement la clause de préciput stipulée aux termes de l'acte du 27 avril 2011 sus-énoncée et y adjoindre, en lieu et place, une clause d'attribution intégrale de communauté, ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente publication et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Thomas

PRUD'HOMOZ, notaire à PARIS (75002), 5, rue de la Bourse.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.
211972

Par acte authentique reçu le 05/07/2022 par Maître Anne-Catherine VINCKE, notaire à SUCY-EN-BRIE (94370) 9 bis, rue Montaleau, M. Andrianaivo FALIHERY et Mme Masiaritiana Marina RAZAFINDRAZAKA, demeurant ensemble à SUCY-EN-BRIE (94370) 48, rue du Tilleul, mariés sans contrat sous le régime de la communauté aux termes de leur union célébrée à TANANARIVE (Madagascar) le 26/07/2014, ont déclaré adopter le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, en l'office notarial de Maître VINCKE susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.
211883

Monsieur Hervé Joël BOIXIERE, Directeur Import, et Madame Nathalie Marguerite BROCHET, Responsable Formation elearning, demeurant ensemble à MAROLLES-EN-BRIE (94440) 4 rue des Chaudronniers.

Monsieur est né à FONTAINEBLEAU (77300) le 14 septembre 1965,

Madame est née à MONTREUIL (93100) le 25 mai 1969.

Mariés à la mairie de MAROLLES-EN-BRIE (94440) le 28 septembre 2002 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Ont décidé d'adopter le régime de la communauté universelle sans attribution intégrale, suivant acte reçu par M^e Laurent CHARBONNEAU, notaire à MAROLLES-EN-BRIE le 08 juillet 2022.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion, en l'Office notarial de M^e CHARBONNEAU, 1 rue Pierre Bezançon 94440 MAROLLES-EN-BRIE.

211996

ACCEPTATION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Par déclaration en date des 19/03/2021 et 29/03/2021 faite au greffe du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL sous le n° de succession 94028, Madame Olga CUETO épouse DINA, Ingénieur chercheur, née le 22 septembre 1967 à PARIS (75014), demeurant à 220, allée Jean François Thorand 83840 VOREPPE, Et Madame Marie Eve Georgette Thérèse MEUNIER-COUCHARD veuve CUETO ALVAREZ, retraitée, née le 28 janvier 1938 à NEUILLY SUR SEINE (92200), demeurant 45, avenue de la Dame Blanche 94120 FONTENAY SOUS BOIS agissant en leur qualité d'héritiers en vertu de la loi ont déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de Monsieur Olivier Paul Marie CUETO, Intermittent du spectacle, né le 20 juillet 1961 à PARIS (75018), demeurant 53, rue Gambetta 94120 FONTENAY SOUS BOIS, décédé le 28 mars 2020 à PARIS (75012).

Les déclarants ont élu domicile en l'Etude de Maître Christophe OLIVIER, notaire, 22, rue du Commandant Jean Duhaïl 94120 FONTENAY SOUS BOIS (CRPCEN 94007).

211841

Suivant statuts du 28/04/2022 est créée une SASU.

Dénomination sociale :

BOSSE TRANSPORT

Capital : 3 600 €.

Forme juridique : SASU.

Siège social : 16, avenue Paul Valéry – 95200 Sarcelles.

Durée : 99 ans.

Objet social : Transport de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteurs, destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes, location de véhicules sans chauffeur, achat et vente de véhicules.

Président : Monsieur NIANG BARHAM, demeurant 16, avenue Paul Valéry – 95200 Sarcelles.

L'immatriculation sera faite RCS de PONTOISE.

211709

Par acte ssp en date de 05/07/2022, il a été constituée une SASU.

Dénomination :

BUSINESS ACADEMY

Siège Social : 17/19, boulevard de la muette 95140 GARGES LES GONESSE.

Capital : 100 €.

Activités principales : -Formation continue pour adultes -Conseils pour les affaires et autres conseils de gestion -Prestations commerciales et consulting -Création de société.

Durée : 99 ans.

Président : Mme FLORA Séléna 49, rue des doucettes 95140 GARGES LES GONESSE.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

211753

Par acte ssp en date de 10/06/2022, il a été constitué une SASU.

Dénomination :

TOUT UN FROMAGE

Siège Social : 62, rue de Dampont 95450 US.

Capital : 200 €.

Activités principales : vente de fromage.

Durée : 99 ans.

Président : Mme KRAWCZYK Aurore 62, rue de Dampont 95450 US.

Cession d'actions : LIBRE.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

211714

MODIFICATIONS

SONAUPRO

Société par Actions Simplifiée

au capital de 216 000 €

Siège social : 95680 MONTLIGNON

98 bis, rue de Paris

445 295 108 R.C.S. PONTOISE

Le 28/05/2022, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'acquisition de biens immobiliers à des fins locatives et de modifier en conséquence les statuts.

211775

NEWLOC

Société par Actions Simplifiée

au capital de 19 056,13 Euros

porté à 100 000 Euros

Siège social : 95500 GONESSE

11, rue Gay Lussac

340 273 911 R.C.S. PONTOISE

Augmentation du capital

Par décision du 30/06/2022, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 80 943,87 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 19 056,13 €. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 100 000 €. POUR AVIS. La présidente.

211716

EQUIPAGE

SARL au capital de 150 000 Euros

Siège social :

95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE

21, avenue des Genottes

533 940 623 R.C.S. PONTOISE

Par AGEO annuelle du 29/06/2022, il a été décidé à compter de ce jour de ne pas renouveler le mandat de gérant de M. Gilles DANTOT et de nommer gérant, M. Christian BUREL au 5 hameau des Hellandes 76133 Maneglise.

Mention au RCS de PONTOISE.

211705

GALLIMEDIA

SARL au capital de 16 000 €

Siège Social : 95003 CERGY

Centre commercial des 3 Fontaines

Hall A

434 117 859 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 15/06/2022, il a été décidé d'augmenter le capital de 140 000 € pour le porter à 156 000 €. Article 6, 7 et 8 des statuts modifiés en conséquence.

Mention au RCS de PONTOISE.

211721

QCA PROPERTIES

SASU au capital de 200 000 €

Siège Social : 75009 PARIS

21, Bd Haussmann

793 556 507 R.C.S. PARIS

Par décision du 30/06/2022, l'associée unique a transféré le siège social au 88, avenue du Château - Z.I. du Vert Galant 95310 Saint-Ouen l'Aumône et modifié l'article 4 des statuts. Présidente : SR INVEST, SARL au capital de 4 159 260 € ayant siège 88, avenue du Château - Z.I. du Vert Galant 95310 Saint-Ouen l'Aumône, 491 616 496 RCS Pontoise. La Société sera immatriculée au R.C.S. de PONTOISE.

211717

SILIS

SARL Unipersonnelle

au capital de 52 500 €

Siège Social : 95200 SARCELLES

18, place de France

791 477 102 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 30/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 8-24, av Henri Barbusse 93000 BOBIGNY, à compter du 30/06/2022.

Radiation au RCS de PONTOISE et immatriculation au RCS de BOBIGNY.

211722

OSYLA IMMO

SCI au capital de 1 000 €

Siège Social : 95220 HERBLAY

17, boulevard de Verdun

911 622 686 R.C.S. PONTOISE

Par AGO du 12/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 103 bis, boulevard Joffre 95240 CORMEILLES EN PARISIS, à compter du 12/07/2022.

Mention au RCS de PONTOISE.

211724

ALIUM CONCEPT

SARL au capital de 50 000 Euros

Siège social : 95120 ERMONT

10, rue des métiers

499 496 313 R.C.S. PONTOISE

Par AGE en date du 02/06/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 12, rue Louis Armand 95600 EAUBONNE. L'article 4 des statuts a été mis à jour.

211735

BOUVETTE

SAS au capital de 10 000 €

Siège social : 95870 BEZONS

42, rue Gaston Maurer

843 499 666 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 15/03/2022 a nommé président M. RUSSU Pavel, demeurant 16 bis, allée de Bayeux 94170 Le Perreux-sur-Marne en remplacement de M. LUCA Dorin. Mention au RCS de PONTOISE.

211727

SOFT

SAS au capital de 9 000 €

Siège Social : 75009 PARIS

21, boulevard Haussmann

823 982 285 R.C.S. PARIS

Par décision du 30/06/2022, le Directoire a transféré le siège social au 88, avenue du Château - Z.I. du Vert Galant 95310 Saint-Ouen l'Aumône et modifié l'article 4 des statuts.

Présidente : SR INVEST, SARL au capital de 4 159 260 € ayant siège 88, avenue du Château - Z.I. du Vert Galant 95310 Saint-Ouen l'Aumône, 491 616 496 RCS Pontoise. La Société sera immatriculée au R.C.S. de PONTOISE.

211734

WENDA LIZEE

SCI au capital de 100 Euros

Siège social : 95300 ENNERY

14, rue Pissarro

847 725 744 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE et de l'acte authentique reçu le 01/07/2022, par Me Cécile RIBEAUX-MARCHESE, Notaire à PONTOISE (Val d'Oise), 27 bis, Bd Jean Jaurès, il a été décidé :

- d'augmenter le capital social pour le porter à 513 440 Euros.

- de transférer le siège social au 31, rue des Marjoberts - 95000 CERGY, et ce, à compter du 26/06/2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.

211800

PROVIDERS RESTRUCTURING

SAS au capital de 6 249 €

Siège social :

75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT

10, rue de Penthievre

882 091 762 R.C.S. PARIS

L'AGE du 11/05/2022 a décidé de transférer le siège social 10, rue des moulins 95600 Eaubonne.

- Gérant : M. AFCHAIN Fabien, demeurant 10, rue des moulins 95600 Eaubonne.

Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de PONTOISE.

211850

LCCM

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10 000 Euros

Siège : 95220 HERBLAY

2, impasse du Val

800 065 617 R.C.S. PONTOISE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 janvier 2022, il a été décidé de transférer le siège social du 2, impasse du Val 95220 HERBLAY au 1420, route de la rouillerie lieu dit « La Noé » 53240 SAINT JEAN SUR MAYENNE à compter du 2 janvier 2022 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS de LAVAL.

La Gérance

211880

CLEAN

Société par Actions Simplifiée

au capital de 12 000 Euros

Siège social : 95420 MAGNY EN VEXIN

4 bis, rue Gutenberg

ZAC de la Demi-Lune

398 813 576 R.C.S. PONTOISE

Suivant acte portant décisions unanimes en date du 28/06/2022, les associés, à l'unanimité, ont décidé de supprimer de l'objet social l'activité « d'exploitation d'une aire de lavage à l'enseigne ELEPHANT BLEU située ZAC de la Demi-Lune à MAGNY EN VEXIN (95420) » pour l'étendre plus globalement à l'activité « d'exploitation d'aires de lavage sous l'enseigne ELEPHANT BLEU » et de modifier, en conséquence, l'article 2 des statuts.

211901

DIPENERGIE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 500 Euros

Siège social : 26200 MONTELMAR

ZA du Meyrol

518 092 390 R.C.S. ROMANS

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 12/04/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social de MONTELMAR (26200), ZA du Meyrol à PONTOISE (95100), 8, rue Guy Moquet à compter de cette même date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 518 092 390 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PONTOISE.

La Société constituée pour 99 années à compter du 01/10/2009, a, pour objet social : La vente et la production d'énergie renouvelable grâce aux ressources naturelles. Le capital est de 7 500 euros, composé uniquement d'apports en numéraire.

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : Monsieur Rodolphe ROSATI, Gérant, demeurant 8, rue Guy Moquet – 95100 ARGENTEUIL.

Pour avis. La Gérance.

211878

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

paraît : le mercredi
dans les départements
ci-dessous :
75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



formalites@jss.fr
annonces@jss.fr
www.jss.fr

RÉALISATIONS DE FUSION

TRAITEMENTS DE SURFACE

ET MECANIQUE TSM

SAS au capital de 575 760 Euros
Siège social : 75008 PARIS
8, rue Jean Goujon
352 583 090 R.C.S. PARIS
(Absorbante)

GODELLE

RECTIFICATION & RODAGE

SARL au capital de 20 000 Euros
Siège social : 95450 SERAINCOURT
Gaillonnet
518 947 684 R.C.S. PONTOISE
(Absorbée)

-Aux termes du Projet de fusion en date du 14/04/2022 prévoyant l'absorption de la société GODELLE RECTIFICATION & RODAGE par la société TRAITEMENTS DE SURFACE ET MECANIQUE TSM, déposé au Tribunal de Commerce de Pontoise le 22/04/2022 pour la société Absorbée et à celui de Paris le 21/04/2022 pour la société absorbante, et publié au BODACC le 26/04/2022,

-En application des nouvelles dispositions de l'article L.236-11 du Code de Commerce prévoyant la dispense pour les sociétés absorbée et absorbante, de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour approuver l'opération de fusion,

-En l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par les dispositions du Code de Commerce,

-De la réalisation des conditions suspensives prévues initialement dans le projet de fusion,

-Du fait de la détention de la totalité des actions de la société absorbée par la société absorbante et de l'absence d'augmentation du capital de la société absorbante,

La société absorbée se trouve ainsi dissoute de plein droit sans liquidation et ce à compter du 27/05/2022.

La société sera radiée au RCS de PONTOISE.

211692

DISSOLUTIONS

HOLDING DM

SARL au capital de 1 000 €
Siège Social : 95670 MARLY LA VILLE
54, rue Roger Salengro
881 957 005 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2021.

M. NOGUEIRA DE MOURA Daniel 54, rue Roger Salengro 95670 NOGENT SUR MARNE a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Mention au RCS de PONTOISE.

211748

DENVER CONSULTING

SASU au capital de 100 €
Siège social : 95150 TAVERNY
26, rue des Lilas
830 176 830 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 30/06/2021 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. SMAILLI Karim, demeurant 26, rue des Lilas 95150 Taverny, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Mention au RCS de PONTOISE.

211815

EDEN

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 Euros
Siège social : 95290 L'ISLE ADAM
53, avenue des Bonshommes
803 107 481 R.C.S. PONTOISE

Par AGM du 15/03/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/03/2022 et sa mise en liquidation, nommé comme Liquidateur M. Ahmed GUENDOULI, et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS de PONTOISE.

Pour avis. Le Liquidateur.

211923

DAM CONSULT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 Euros
Siège social : 95630 MERIEL
10, allée de la Bergerie
802 838 045 R.C.S. PONTOISE

Par AGM du 15/03/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/03/2022 et sa mise en liquidation, nommé comme Liquidateur M. Laurent PLASSE, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Dépôt au RCS de PONTOISE.

Pour avis. Le Liquidateur.

211924

CLÔTURES DE LIQUIDATION

DENVER CONSULTING

SASU au capital de 100 €
Siège social : 95150 Taverny
26, rue des Lilas
830 176 830 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 30/06/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. SMAILLI Karim, demeurant 26, rue des Lilas 95150 Taverny pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Pontoise.

Radiation au RCS de PONTOISE.

211818

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 novembre 2017,

Monsieur Louis Médard VANHECKE, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310) 21, rue des Frères Capucins.

Né à SAINT-OUEN (93400), le 24 juillet 1933.

Décédé à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310) le 24 mars 2022.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-François MARTIN, notaire à COURBEVOIE (92400), suivant procès-verbal en date du 30 mai 2022, dont la copie authentique a été déposée auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance de NANTERRE.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Jean-François MARTIN, notaire à COURBEVOIE (92400), 13 bis, rue de l'Abreuvoir, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

Maître Jean-François MARTIN.

Notaire

211747

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 mars 2013, Madame Denise COMPOINT, née à SAINT-OUEN (93400), le 13 février 1926, décédée a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet suivant acte reçu par Maître Jean-Philippe PAQUIN, Notaire, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Jean-Philippe PAQUIN, Olivier THOMSEN, Eric ROUX-SIBILLON et Virginie LANCRI, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à CLICHY (Hauts de Seine) 74, boulevard Jean Jaurès, le 29 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de ce notaire, référence CRPCEN : 92012, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de Pontoise de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

211965

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 août 2013,

Monsieur Bernard André LAGANT a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Florence ALAOUI, Notaire à l'Office Notarial sis à GOUSSAINVILLE (95190) 47-49, boulevard Roger Salengro, le 13 juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Amaury ROQUEBERT, Notaire à l'Office Notarial sis à OLLIOULES (83190) Le Concorde, rue de la Baume, référence CRPCEN : 83061, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

212022

VENTES PAR ADJUDICATION

Vente aux enchères publiques sur surenchère,
le Mercredi 7 septembre 2022 à 09 H 30
au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, au Palais de Justice, 5 place André-Mignot

UN APPARTEMENT AU CHESNAY-ROCQUENCOURT (78)

Résidence « Le Clos des Trois Fontaines », 24 route de Versailles
de 61,22 m² (surface au sol : 63,98 m²) - Bâtiment A, (bâtiment C selon PVD),
au 2ème étage, de 3 pièces principales avec une CAVE et un GARAGE – LIBRE

MISE A PRIX : 288.200 EUROS

Une consignation préalable est obligatoire dont le montant est fixé à la somme de 28.820 Euros en un chèque de banque libellé à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, au Palais de Justice, 5 place André-Mignot où il a été déposé, à Maître Catherine CIZERON membre de la SELARL CABINET DE L'ORANGERIE, Avocat à VERSAILLES (78), 12 rue des Tournelles. Tél : 01 39 20 12 40, ou à Maître Pascale REGRETTIER, membre de la SCP HADENGUE & ASSOCIES, Avocat à VERSAILLES (78), 7 rue Jean Mermoz - Tél : 01 39 24 88 46

AUCUNE VISITE ne sera organisée

211822

Portail de la Publicité Légale des Entreprises



Site officiel d'accès

aux publicités et aux informations légales

des entreprises



Gagnez du temps
et déléguez
au JSS



Annonces Légales

- ✓ Publication sur toute la France
- ✓ Rédaction, relecture et vérification systématique
- ✓ Devis en ligne, attestation de parution et facture immédiates pour les clients en compte

Formalités

- ✓ Formaliste attitré(e)
- ✓ Contrôle des pièces, remplissage des liasses, vérification du KBIS
- ✓ Obtention rapide du KBIS en pdf valeur probante

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

UN ACCOMPAGNEMENT DIGITAL ET HUMAIN

www.jss.fr

 01 47 03 10 10

 JSS - 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris

 contact@jss.fr